FRANCE URBAINE MAGAZINE

N°9

PRINTEMPS 2020

MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES,
des territoires en première ligne face au Covid-19

Gestion de crise, déconfinement, plan de relance, élections municipales et intercommunales... France urbaine sur tous les fronts

Villes et alimentation en période de pandémie : découvrez l'étude de France urbaine, RESOLIS et Terres en villes !

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

cdc habitat

Partenaires engagés de l'habitat

Partenaire des collectivités territoriales et des organismes de logement social, CDC Habitat conjugue au quotidien ses forces avec celles des acteurs locaux de l'habitat. Ensemble, nous nous engageons pour le développement et le dynamisme de chaque territoire, au service de la cohésion sociale et de l'intérêt général.

Retrouvez l'ensemble de nos actions sur chaque territoire sur
www.groupe-cdc-habitat.com

BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts GROUPE

ÉDITO

Les territoires urbains, en première ligne face au Covid-19

Face à cette crise sanitaire sans précédent, nos pensées s'adressent d'abord aux victimes et à leurs familles, aux gens qui luttent encore ou ont lutté pour leur vie et à tous ceux qui se battent pour protéger les autres : le personnel soignant, les forces de l'ordre, les agents de la fonction publique et tous les acteurs engagés pour mettre fin à cette pandémie. Mais aussi aux Français qui ont fait preuve de courage et qui ont respecté un confinement difficile à vivre pour tous.

Pleinement mobilisés, les élus urbains de France sont intervenus aux côtés de l'Etat pour faire appliquer les mesures d'urgence et de confinement décrétées par le Gouvernement. Mais leur mission ne s'est pas arrêtée là. Elle a aussi été d'assurer la continuité d'un service public de qualité pour la sécurité et le confort de tous. C'est le sens de leur mandat, c'est ce qui rythme leur engagement, c'est ce qui est essentiel aux habitants de nos villes.

Alors que plus de 80 % de la population française vit dans une grande aire urbaine, l'impact de la propagation du Coronavirus sur nos villes et nos agglomérations a été et reste très important. Face à la pandémie, les élus urbains sont le premier rempart. Ils ont pris toutes leurs responsabilités dans la gestion de cette crise en intensifiant leurs actions, parfois de manière très anticipée. Les maires et les présidents d'intercommunalités, en appui des autorités sanitaires, ont relayé les messages de prévention et mis en place des mesures afin de ralentir l'épidémie de Covid-19. Pour une collectivité, la prévention des risques exige d'envisager tous les scénarios, y compris ceux où les activités, les entreprises et les services seraient touchés. Des ruptures dans les chaînes de logistique et les prestations de service (eau, gaz, électricité, courrier …) peuvent survenir. Les risques de saturation des systèmes de communication (internet, téléphonie mobile) existent également. Forts de leur expérience, les territoires urbains se sont appuyés sur le travail effectué durant les précédentes crises, comme celle de la grippe H1N1, en actualisant les données et en prenant en compte les spécificités du Coronavirus. La communication auprès des citoyens a été importante. Les mesures de protection des personnels en contact direct avec le public et dont les missions sont aussi essentielles.

Depuis plusieurs années sur nos territoires, les projets d'entraide se multiplient. La crise n'a fait qu'accentuer cet élan de solidarité, notamment envers les personnels mobilisés sur le terrain et les citoyens les plus précaires et les plus vulnérables : appels aux dons de masques et matériel médical, gardes d'enfants, plateformes d'entraide citoyenne, protection des victimes de violences conjugales ... Les actions ont été nombreuses, spontanées et très souvent innovantes.

Soucieux de l'avenir de leurs territoires, les élus urbains travaillent déjà depuis plusieurs semaines sur des plans de relance de l'activité, des dispositifs d'accompagnement des familles, de soutien aux commerçants et artisans, aux secteurs associatif et culturel. Cette crise ne sera malheureusement pas isolée. C'est pourquoi, dans une logique « d'Alliance des territoires », les villes et les territoires ruraux environnants sont en pleine mutation pour s'adapter et répondre au mieux aux défis sanitaires et environnementaux futurs. Nous ne relèverons ces défis que par le collectif.

Jean-Luc Moudenc
Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

SOMMAIRE

ÉDITORIAL P.03

LES TRAVAUX DE FRANCE URBAINE

Gestion de la crise, déconfinement, plan de relance, élections municipales et intercommunales… France urbaine sur tous les fronts
France urbaine a contribué à la préparation du déconfinement P.06

France urbaine a dévoilé sa contribution pour un plan de relance écologique et sociale P.07

Elections municipales et intercommunales : France urbaine demande la tenue du second tour dans les meilleurs délais P.09

Culture
Bibliothèques, musées, situation des artistes… la culture lourdement impactée par la crise de Covid-19 P.11

Education et petite enfance
Face à la hausse prévisible et prochaine du nombre d'élèves à l'école, l'offre périscolaire renforcée dans les grandes villes P.16

Europe et international
Face au Covid-19, les grandes villes s'engagent à l'international P.18

Finances fiscalité locale
Des constats partagés, des points de convergence sur « l'après » P.23

Fonction publique territoriale
L'innovation comme source d'investissement pour les grandes villes P.27

Mobilités
La reprise des transports dans les grandes villes, un enjeu majeur du déconfinement P.30

Numérique et innovation
StopCovid : les élus locaux donnent leur feuille de route dans une contribution P.32

Politique de la ville
Trêve hivernale, FSI, logement social, reprise des chantiers : Julien Denormandie et les élus urbains ont fait le point P.34

SOMMAIRE

Ségur de la Santé
France urbaine entend peser pour une gouvernance sanitaire de proximité P.37

Sécurité
Face au Covid-19, les élus de la commission « sécurité » de France urbaine se sont pleinement mobilisés P.40

Solidarité
Face au Covid-19, la solidarité des grandes villes ne faiblit pas P.41

Sport
Déconfinement : quelle place pour l'activité physique et sportive en ville ? P.43

Stratégies alimentaires territoriales
France urbaine, RESOLIS et Terres en villes publient une étude sur le rôle et l'engagement des villes dans le secteur de l'alimentation en période de pandémie P.45

Tourisme
L'État lance un plan de soutien de 18 milliards d'euros en faveur du secteur du tourisme P.47

Urbanisme
Autorisations d'urbanisme : les services instructeurs ont maintenu leur activité pendant la crise sanitaire P.49

INITIATIVES VILLES & AGGLOS P.50-61

AGENDA & CARNET P.86

France urbaine
22-28 rue Joubert - 75009 Paris
franceurbaine.org

Directeur de la publication :
Olivier Landel

Rédacteur en chef :
Benoît Cormier
b.cormier@franceurbaine.org

Régie publicitaire : FFE
15 rue des Sablons - 75116 Paris
ffe.fr

Directeur de la publicité :
Patrick Sarfati

Chef de publicité :
David Sellam : 01.48.05.26.65
ds@franceurbaine-mag.fr
Jean-Sébastien Cornillet :
01.53.36.37.81 js.cornillet@ffe.fr

Journalistes :
Nathalie Zimra : 06.71.75.33.78
nathalie.zimra@ffe.fr
Philippe Pottiée-Sperry

Responsable technique :
Aurélie Vuillemin : 01.53.36.20.35
aurelie.vuillemin@ffe.fr

Maquette : Stéphane Paulin

Impression : Printcorp

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

PARCE QUE VOUS ÊTES AU CŒUR DE NOTRE ACTION.

En tant qu'opérateur et intégrateur global de mobilités, chaque jour nous voulons vous permettre de vous déplacer plus librement. Nous sommes fiers de faire voyager 11 millions de personnes au quotidien grâce à des services de transport efficaces, simples et respectueux de l'environnement, qui connectent les individus et les communautés. Notre approche s'ancre dans une collaboration durable avec les collectivités et les entreprises, et dans la recherche constante des solutions de mobilité les plus sûres et innovantes.
Transdev, ce sont des femmes et des hommes au service des autres, avec un métier : la mobilité.

Nous sommes The mobility company*.

TOUTE LA MOBILITÉ, PARTOUT AVEC VOUS.
Téléchargez MY App

l'App Store
Google play

* Intégrateur de mobilités.

transdev
the mobility company

© LChristophe Archambault/POOL/AFP

DÉCONFINEMENT, PLAN DE RELANCE, ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES… FRANCE URBAINE SUR TOUS LES FRONTS

France urbaine a contribué à la préparation du déconfinement

L'État, à la demande des élus locaux, a ouvert une phase de concertation à la préparation du déconfinement, à laquelle France urbaine, dans une logique de dialogue permanent et de responsabilité, a pris toute sa part. Ainsi, l'association des grandes villes, métropoles, communautés urbaines et d'agglomération de France, territoires en première ligne face au Covid-19, a publié le 24 avril 2020 la contribution qu'elle a apporté à la préparation du déconfinement.
Cette contribution est déclinée en huit thématiques :

- Culture
- Développement économique
- Education et petite enfance
- Organisation du travail
- Santé
- Sport
- Tourisme
- Transports

Elaborée en lien avec les élus et les techniciens siégeant dans les commissions thématiques de France urbaine, cette contribution établit un état des lieux de la situation sur les territoires urbains, recense les difficultés rencontrées et formule des propositions visant à élaborer une stratégie de déconfinement précise, opérationnelle, différenciée et adaptée aux réalités des territoires.

Cette crise sanitaire inédite et particulièrement violente tant au niveau humain, sanitaire, social qu'économique, est une épreuve que l'Etat et les collectivités locales doivent traverser collectivement, en toute responsabilité et en toute humilité.

Retrouvez la contribution de France urbaine au déconfinement sur www.franceurbaine.org

France urbaine a dévoilé sa contribution pour un plan de relance écologique et sociale

La crise sanitaire, générée par la pandémie de Covid-19 à travers le monde et notamment la France, conduit à accélérer la réflexion collective d'une relance toujours plus orientée vers les défis environnementaux et sociaux.

France urbaine, l'association regroupant les métropoles, grandes agglomérations et grandes villes, en est depuis longtemps convaincue et les territoires urbains agissent déjà fortement et concrètement en la matière car ils sont les lieux du « passage à l'acte ».

La reprise progressive de l'activité et l'exercice du nouveau mandat municipal et intercommunal qui va s'ouvrir, doivent être l'occasion d'être collectivement et résolument au rendez-vous de l'action et de la mise en œuvre. Ainsi, dans l'esprit de dialogue qui l'anime, France urbaine apporte sa contribution pour un plan de relance écologique et sociale. Les apports sont issus des travaux conduits par la commission « Développement durable et transition énergétique » de l'association et ont été complétés d'éclairages et de propositions de politiques publiques complémentaires (solidarités, finances locales, numérique, mobilités, économie circulaire, alimentation…).

Voici les principales tendances qui se dégagent :

- Un cadre pour l'action est nécessaire, via les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et le Pacte vert pour l'Europe ;
- La question du financement reste centrale et passe par le transfert aux territoires de ressources pérennes par l'Etat ;
- La relance est indispensable, mais pas à n'importe quel prix : France urbaine

souhaite promouvoir l'idée majeure de « conditionnalité », en privilégiant les aides et financements qui sont bénéfiques au climat et à la transition écologique et sociale ;

- La relance écologique est indissociable de la relance sociale et doit inclure les enjeux de solidarités, d'insertion sociale, d'inclusion numérique… ;
- Cette relance doit être territorialisée, en affirmant dans la durée la confiance accordée aux territoires et ce, dans toutes les politiques publiques ;
- Cette relance doit s'appuyer sur certains secteurs phares et d'avenir tels que la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités douces, la santé, l'emploi ou encore l'économie sociale et solidaire.

Les territoires, notamment urbains qui pèsent près de 60% de l'investissement public, sont les principaux acteurs de la relance. Les élus de France urbaine, pleinement engagés depuis le début de la crise sanitaire et pour la réussite écologique, économique et sociale du pays, s'investissent depuis de nombreuses années pour la promotion d'un tel plan, dont la mise en œuvre est devenue désormais indispensable.

La contribution de France urbaine pour un plan de relance écologique et sociale est disponible sur www.franceurbaine.org

France urbaine formule des propositions pour faciliter le vote par procuration du second tour des élections municipales et intercommunales

Le Premier ministre a annoncé que le second tour de l'élection municipale aurait lieu le 28 juin. Cette décision, qui concerne quelque 5 000 communes, est conforme au souhait de France urbaine, dès lors qu'une évaluation sanitaire sera faite en amont.
Pour Jean-Luc Moudenc, président de France urbaine et maire de Toulouse, « cette décision conforte la vie démocratique et permettra aux collectivités de participer pleinement à la relance de l'économie, et donc à la préservation de l'emploi. »

France urbaine a par ailleurs formulé plusieurs propositions pour faciliter le vote par procuration :

- Assouplir les conditions d'établissement des procurations, en supprimant à la fois l'obligation pour le mandant de donner un motif et l'obligation pour le mandataire d'être inscrit dans la même commune que le mandant. Ces améliorations déjà votées dans la Loi engagement et proximité nécessitent un décret pour leur mise en œuvre.
- Permettre la signature en ligne du formulaire de donner procuration. France urbaine propose ainsi d'intégrer l'établissement de la procuration dans le même service que celui disponible pour s'inscrire en ligne sur la liste électorale (service-public.fr).
- Désigner d'autres catégorie d'agents publics, sous le contrôle du juge, comme cela est déjà prévu pour les directeurs d'EHPAD, afin de recueillir les demandes des personnes fragiles, malades ou isolées.
- Autoriser le mandataire à disposer de deux procurations établies en France, contre une seule actuellement.
- Rétablir le vote par correspondance pour ce scrutin.

Pour le président de l'association, « il est heureux que le Gouvernement accepte de simplifier le vote par procuration, pourquoi pas de regarder si le vote par correspondance pouvait être rétabli, de façon à faciliter l'expression des personnes en situation de fragilité ou réticentes à l'idée de se rendre dans un bureau de vote. »
Aujourd'hui, les collectivités sont équipées afin de garantir des conditions de sécurité sanitaire rigoureuses. France urbaine restera attentive à l'évolution de la situation et collaborera avec le gouvernement dans le cadre de la concertation mise en place par le ministre de l'Intérieur pour adapter la campagne à la situation sanitaire.
Toutes les propositions de France urbaine sont disponibles sur www.franceurbaine.org

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ADEME, partenaire de la transition écologique de VOTRE TERRITOIRE.

DÉJÀ DISPONIBLE

Une édition **« demain MON TERRITOIRE »** avec des idées, solutions et exemples concrets pour penser la transition écologique dans votre territoire.

www.demain-mon-territoire.ademe.fr

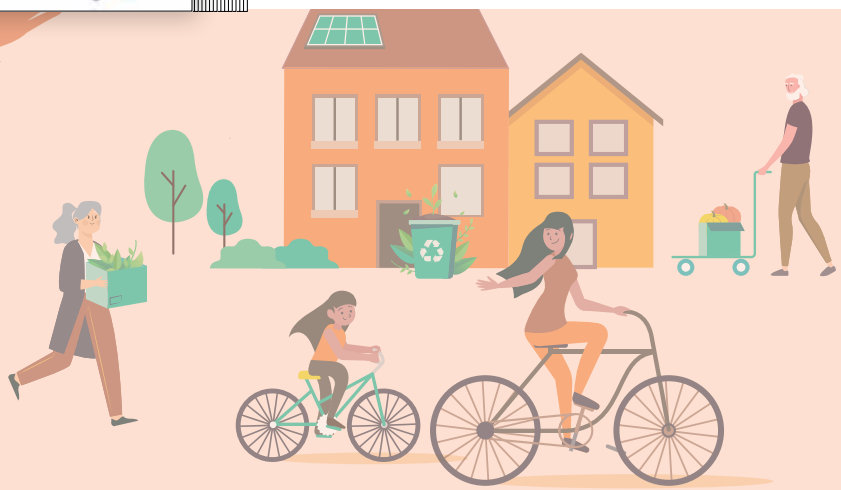

PROCHAINEMENT

Une édition **« Agir aujourd'hui pour MON TERRITOIRE »**, enrichie pour engager l'action avec des méthodologies, solutions et chiffres clés...

Conception/Réalisation : Caracter

CULTURE

Bibliothèques, musées, situation des artistes... la culture lourdement impactée par la crise de Covid-19

Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de la commission "culture" de France urbaine, a convié les élus et directeurs en charge de la culture à une nouvelle séance de la commission le 4 mai 2020.

Le besoin de réunion était flagrant : les 87 participants par visioconférence (un nouveau record de participation !) avaient à cœur d'échanger sur les annonces du Premier ministre concernant le déconfinement faites la semaine précédente, et notamment la réouverture dès le 11 mai des lieux culturels de proximité : bibliothèques et médiathèques, petits musées, etc. Ont participé aux débats plusieurs acteurs de cette culture de proximité : Malik Diallo président de l'association des directeurs et directrices de bibliothèques de grandes villes, et pour le ministère de la culture Thierry Claerr, chef du bureau des lectures publiques, Bertrand Munin, adjoint à la directrice générale de la création artistique en charge des conservatoires et de la fameuse cellule festivals montée par le Ministère durant le confinement, et Christophe Clément, du service des musées de France.

De nombreuses interrogations sur la réouverture des bibliothèques

Les intervenants ont convenu que la réouverture des locaux semblait compliquée dès le 11 mai en raison du grand nombre de passages quotidiens que cela entraînerait, ainsi que de la nécessité d'adapter les procédures de transaction habituelle des documents. La problématique du nombre de personnes et de leur temps de séjour dans les médiathèques est également à prendre en compte.
Malik Diallo a indiqué souhaiter différencier les services essentiels et non essentiels, en gardant comme objectif principal le lien au contenu et d'inciter les bibliothèques à mettre en place des drives pour éviter l'accès au lieu tout en maintenant la fourniture de contenu au public. L'ouverture partielle

des locaux entre dans cette définition, les espaces primordiaux étant les espaces numériques semblent primordiaux puisqu'ils participent au recul de la fracture numérique.
Les réouvertures complètes ne pourront se faire que sur un temps long, à l'exemple des bibliothèques universitaires qui prévoient d'ouvrir à nouveau en septembre seulement, en même temps que les établissements dont elles dépendent. La confiance en l'établissement et en le lieu est un point clé, c'est pour cette raison qu'il ne faudrait pas rouvrir massivement.
Les participants se sont accordés sur le besoin de temporiser les ouvertures et de ne pas se focaliser sur la date du 11 mai comme date butoir. Plusieurs ont fait état d'une inquiétude de ne pas voir arriver de notes de préconisations sanitaires ministérielles, ce qui a permis aux représentants du ministère de la Culture de préciser que la production d'un tel document implique une saisie de la "cellule interministérielle Covid-19" qui à son tour saisit les ministères concernés, ce qui peut prendre du temps. Des éléments nouveaux devraient néanmoins venir sous deux semaines.

Les élus ont par ailleurs fait part de leur mécontentement face aux propos du Premier ministre concernant l'ouverture des équipements culturels, sans avoir pris en compte les capacités d'offre de services de ces derniers. Ils ont demandé à ce que les annonces ne se fassent pas sans consultation générale au préalable car les équipes en local se retrouvent à faire l'arbitrage face à des citoyens en colère et dans l'incompréhension. Plusieurs participants ont attiré l'attention sur la responsabilité pénale et administrative des élus dans la réouverture de ces équipements. Il a été rappelé que le projet de loi pour la prorogation de l'état d'urgence sanitaire annonce une levée de leur responsabilité pénale si celui-ci est adopté.
Le décret d'application du déconfinement sortira le 11 mai en cas de vote du projet de déconfinement. Il créera l'arbitrage entre les territoires notamment dû au classement par couleur, bien que pour l'instant il n'y ait pas de différenciation effectuée dans les politiques portées par le ministère de la Culture.
Le problème existe de manière similaire pour les archives, où la question du retour des documents par les chercheurs se pose en raison de la mise « en quarantaine » obligatoire des documents, ce qui freine la possibilité de leur consultation.

Des règles strictes pour les petits musées

Le ministère envisage de prendre en compte dans les conditions de réouverture les agencements architecturaux de chaque musée (grandeur, dimension, fréquentation, type de public…) afin de répondre aux gestes barrières. Plutôt qu'une charte, il semble que l'on s'oriente vers une vérification au cas par cas du respect des recommandations sanitaires : il est question de demander à chaque établissement les plans de reprise d'activités. La conduite à tenir est donc de se rapprocher des conseillers musées dans les DRAC pour qu'ils puissent organiser avec les DAC la réouverture des musées.
Parmi les autres dispositifs, et outre la prise en compte de la corrélation entre affluence et taille, une réflexion est en cours sur l'utilité d'ouvrir certains espaces ou pas, par exemple les lieux de restauration pour les musées dont le public habituel est composé pour la majorité d'étrangers en voyage et de touristes français venant d'autres régions.

Pas de bonne nouvelle pour la Fête de la musique

Toujours ni report, ni annulation de la part de l'Etat concernant ce sujet. La prolongation de l'état d'urgence sanitaire ferme pourtant définitivement la porte à une Fête de la musique telle qu'on l'a connue auparavant. Il va falloir la réinventer : au balcon, avec des chars musicaux qui défilent dans la rue…

L'accueil des artistes et les conditions de programmation

D'après le rapport Bricaire et les préconisations d'AUDIENS, les artistes au moment de la reprise devront respecter les mêmes logiques de distanciation que les entreprises traditionnelles. Aux vues de ces informations, nombre de questions restent en suspens :

- Comment revoir les programmations en fonction du respect des normes et gestes barrières ?

- Comment faire répéter des comédiens dans ces conditions ?
- Comment éviter que certains spectacles soient dans l'incapacité de se jouer à la reprise de la saison ?

Une définition de l'annulation ou du maintien des spectacles au travers de leur typologie est imaginable. En effet, certaines formes de spectacles se prêtent au genre de normes imposées par le Covid : le mime, les concerts solo et itinérants, les compteurs... Quoiqu'il en soit, et quelques soient les jauges, la possibilité d'application des mesures de distanciation physique sera le point de départ des autorisations des manifestations.

Une reprise conditionnée des cours dans les conservatoires

Un mix entre les mesures de l'enseignement supérieur et celles de l'enseignement scolaire sera appliqué concernant les conservatoires. Leur réouverture dépendra largement de celle des écoles et des universités.

Festivals : pas encore de bonne nouvelle...

Le Premier ministre l'a annoncé, tous les festivals de plus de 5000 personnes sont interdits jusqu'à fin août. Il y a en conséquence une attente très forte des organisateurs quant aux festivals de plus petite taille, quand bien même les acteurs du secteur ne croient pas à la possibilité de report ni à la possibilité de mettre en place des gestes barrières. Bertrand Munin travaille actuellement sur un texte permettant l'autorisation des manifestations à la condition du respect des normes ou leur annulation d'office par impossibilité de les respecter. Le but est d'éviter de mettre en danger les élus (et leur responsabilité) ainsi que de favoriser les plus petites manifestations qui regroupent habituellement un public de proximité.

Le Président de la République, dans son allocution du 6 mai au monde de la culture, a annoncé la création d'un fond de soutien piloté par le tout nouveau centre national de la musique. Les collectivités territoriales sont attendues pour y participer, même si cette invitation est porteuse de nombreuses interrogations, la moindre desquelles étant la possibilité de flécher sur son territoire les financements que l'on mettrait dans le pot commun.

...contrairement aux intermittents

Concernant les intermittents, sujet qui concerne quelques 100 000 artistes et techniciens indemnisés chaque année, le Chef de l'Etat a annoncé le 6 mai que les droits aux allocations chômage seront prolongés jusqu'en août 2021, au-delà des six mois où leur activité aura été "impossible ou très dégradée". La commission a appelé le Ministère à prendre aussi en compte les statuts « autres », ceux des auteurs, des plasticiens et des primo-entrant intermittents pour mieux protéger leurs pratiques.

Une reprise complexe pour le spectacle de rue

La reprise d'activités pour ce secteur est rendue plus complexe par son internationalisation importante. La gestion de la poursuite d'activité est à imaginer sur au moins deux ans afin d'absorber la crise économique et assurer son sauvetage.

Retours d'expérience sur les Conseil des Territoires pour la Culture (CTC) territorialisés

■ Grand-Est : le CTC a abordé les sujets en commun, mais cette réunion était dans le même esprit que les discussions des commissions cultures de l'Association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et des agglomérations de France (ADAC GVAF) et France urbaine. Une mise en commun de 6 groupes de travail a été faite. Ces groupes comportent tous une personne de la région et une de l'Etat. Les DAC ont plaidé dans le sens de l'inclusion des communautés de communes, grandes mairies, agglomérations etc. dans ces débats. Ce CTC a également soulevé la question de l'EAC, et surtout de savoir comment faire reprendre ses dispositifs avec des médiums différents.

■ Bourgogne-Franche-Comté : le CTC s'est tenu avant la prise de parole du Premier Ministre. Les questions du chômage partiel (pour les ERP), du service fait et de l'intermittence ont été posées. Aucune réponse ne leur a été apportée mais une autre réunion est prévue en juin.

■ Bretagne : Le C3B Bretagne s'est réuni la semaine dernière (équivalence de CTC déjà présente en Bretagne). Cet échange s'est focalisé sur la mise en commun des diagnostics thématiques (spectacle vivant, art plastique...) réalisés par les collectivités et l'Etat dans une perspective de réponse commune, ou au moins concertée. Les personnes présentes ont également alerté l'Etat sur le recul concernant le chômage partiel.

GPL

1er carburant alternatif en France & dans le monde

Disponible sur tout le territoire

pour TOUS **les véhicules GPL**

0 particule
peu d'oxyde d'azote et moins de CO_2

Développement du **BioGPL**

30 €
le plein pour **400km** d'autonomie sans compter le réservoir essence

Exonération de TVS
Déductibilité de la TVA GPL & essence
Jusqu'à 100% d'exonération du certificat d'immatriculation
Jusqu'à 3000 € de prime à la conversion

Tous les **parkings** publics souterrains sont **accessibles** aux véhicules GPL

des véhicules **fiables et performants**

Un véhicule GPL est **moins cher** qu'un véhicule diesel

LA SOLUTION D'AVENIR IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE

BUTANE GPL PROPANE

www.vehicule-gpl.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la.

ÉDUCATION

Face à la hausse prévisible et prochaine du nombre d'élèves à l'école, l'offre périscolaire renforcée dans les grandes villes

Accueillir à nouveau plus d'enfants dans les écoles et les crèches s'est effectué avec raison. France urbaine a fait part de sa volonté que le déconfinement progressif s'effectue dans les meilleures conditions possibles dans chacun des territoires, sans jamais oublier que la sécurité sanitaire des enfants et des adultes doit aller de pair avec des conditions d'accueil rassurantes après ces mois d'inquiétudes.

Les recommandations de France urbaine entendues

C'est dans ce contexte, après avoir fait part à l'Etat de ses recommandations que les métropoles, grandes agglomérations et grandes villes membres de France urbaine ont ouvert progressivement les établissements scolaires. Si le faible nombre d'élèves permet des accueils en petits groupes cette semaine, cela est en grande part due aux recommandations de France urbaine, y compris celles préconisant le maintien des capacités de télétravail ou d'autorisations spéciales d'absence pour tous les parents qui en ont la possibilité.

Une hausse prévisible du nombre d'enfants à l'école dans les semaines à venir

L'enjeu des prochaines semaines est celui d'une très forte augmentation du nombre d'enfants, dès le 25 mai et plus encore à partir du 2 juin. Si les enseignements des premières semaines, comme ceux de l'accueil des enfants « prioritaires » depuis le début de la crise ont été précieux, la limitation de la taille des groupes restera pour autant une exigence incontournable dans chacun des établissements.
C'est pour garantir cette limitation du

nombre d'élèves par groupe, tout en proposant des modalités d'accueil complémentaires aux familles dont les enfants ne pourraient être en classe, que les territoires urbains mettent en œuvre, partout où cela est possible et grâce à leurs partenaires locaux, une offre périscolaire renforcée.
Celle-ci, permettant d'autres activités éducatives aux enfants telles que le sport ou la culture, exigent de la part des collectivités des lieux accessibles, des équipes formées et des moyens financiers attendus de la part de l'Etat. France urbaine a ainsi proposé au gouvernement un partenariat renforcé entre l'Etat et les territoires.

Une période estivale aux forts enjeux

Cette réalité ne prendra pas fin avec les vacances scolaires. Alors que de nombreuses familles seront amenées à différer, voire annuler leurs vacances estivales, il reviendra aux grandes agglomérations et grandes villes d'accueillir de nombreux enfants dans les crèches et de proposer des activités de loisirs et des animations plus nombreuses pour les enfants et les jeunes au cours de l'été.

> La limitation de la taille des groupes restera pour autant une **exigence** incontournable dans chacun des établissements

Alors que des voyages lointains et des déplacements à l'étranger seront vraisemblablement impossibles, France urbaine prend l'initiative de mener une réflexion en réunissant les différents acteurs le 9 juin 2020 (Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, Ministère de la Culture, Agence nationale de cohésion des territoires, Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, grandes fédérations d'éducation populaire ou d'organisation de séjours …) afin de définir des pistes d'organisation de séjours et des activités liant apprentissage et loisirs, proches géographiquement, pour les jeunes qui ne pourront partir en vacances.

EUROPE ET INTERNATIONAL

Face au Covid-19, les grandes villes s'engagent à l'international

Alors que l'épidémie touche désormais l'ensemble des continents et qu'une majorité d'individus subit les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, les territoires, en première ligne, restent très mobilisés.
Soutiens financiers, actions de solidarité, partages d'expériences, une multitude d'actions se mettent en place pour répondre aux urgences, notamment vis-à-vis du continent africain. Réunis autour de Christine Moro, Ambassadeur, Déléguée à l'action internationale des collectivités, les acteurs de l'action internationale se sont retrouvés le 20 avril dernier pour échanger sur les initiatives en cours et définir les priorités d'actions dans les prochains mois. Tour d'horizon des principales initiatives prises par les acteurs français.

France urbaine donne la priorité au thème de l'alimentation

Brutale et inédite, l'épidémie du coronavirus montre la vulnérabilité du système alimentaire prédominant à l'échelle mondiale. Les mesures de confinement adoptées de par le monde ont engendré une baisse de l'activité économique et des revenus des ménages, risquant de faire basculer des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire, comme le met en garde le rapport mondial sur les crises alimentaires 2020, publié le 21 avril par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La pandémie de Covid-19 pourrait faire exploser le nombre de personnes victimes de la crise alimentaire. Si 135 millions de personnes, dans cinquante-cinq pays, étaient au bord de la famine en 2019, l'épidémie en cours risque d'aggraver considérablement cette situation. Ainsi le nombre de personnes menacées de famine en Afrique de l'Ouest pourrait tripler en trois mois et concerner 50 millions de personnes en août, contre 17 millions en juin.

Malgré de fortes tensions sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en France, une mobilisation sans précédent a permis de trouver des solutions pour faire face à l'urgence. L'enquête en cours initiée par France urbaine et

ses partenaires (Terres en ville et RESOLIS), montre, à travers une vingtaine d'expériences de territoire, le rôle crucial joué par les villes et les intercommunalités pour maintenir l'accès d'un très grand nombre de consommateurs à l'alimentation.

Si France urbaine encourage le partage d'expériences entre les villes, notamment en relayant chaque semaine les initiatives françaises sur la plateforme « Food for cities » de la FAO (Food and Agricultural Organisation), l'occasion est aussi donnée de questionner le système alimentaire mondial. Cette crise montre l'urgence de corriger les mauvaises performances environnementales et sociales du système alimentaire. Les collectivités territoriales, et notamment les villes, sont appelées à jouer un rôle majeur dans ce mouvement, pour encourager une « transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire », comme le rappelle la déclaration éponyme de France urbaine adoptée en 2018 par 75 maires de grandes villes et présidents d'intercommunalités.

L'aggravation de la crise sanitaire demandera de multiplier les actions de solidarité dans le domaine de l'alimentation, en encourageant les territoires français à se saisir des facilités mises en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, notamment en termes de financements. Une réflexion associant les réseaux d'élus et les opérateurs de l'Etat tels que l'Agence française de Développement (AFD) est en cours, afin d'adapter les politiques de soutien à l'action internationale au contexte de crise.

Les coopérations décentralisées recensées sur le thème de la santé

Bien que la santé relève de la compétence de l'Etat, les collectivités territoriales ont toutes des leviers d'action indirects au titre de leurs propres compétences, et dont elles sont en train de faire la démonstration à l'occasion de la gestion de la présente crise : interventions en matière d'action sociale et médico-sociale (CCAS, EHPAD, accès aux soins, équipements, Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)…) formation professionnelle dans les métiers de santé.

La santé, sans être un thème fréquent pour les coopérations décentralisées, n'en est pas absente. Si les conseils départementaux sont nombreux à intervenir dans la coopération hospitalière en lien avec leurs propres compétences sociales et médico-sociales, les villes sont également engagées dans des coopérations en matière de santé à l'instar de Montpellier et Chengdu, en Chine, ou encore de la ville de Poitiers associée au CHU pour soutenir l'hôpital régional de Moundou au Tchad.

Solidarité avec l'Afrique et Haïti : lancement d'un fonds de solidarité

Regroupées au sein de Cités Unies France, plusieurs collectivités françaises ont décidé de lancer une « initiative solidaire Afrique – Haïti.

Une centaine d'élus de collectivités territoriales françaises – maires, présidentes et présidents de conseils départementaux, de conseils régionaux, d'intercommunalités, responsables d'associations nationales d'élus locaux - tous engagés de longue date dans des projets de coopérations avec des partenaires africains, ont décidé de se mobiliser sans attendre, en lançant un fonds de solidarité alimenté par les collecti-

vités françaises et destiné à soutenir les collectivités territoriales africaines dans leurs efforts quotidiens pour venir en appui à la population avant pendant mais aussi après la crise.
Les élus, dont 13 membres de France urbaine, s'engagent par ailleurs à accompagner les autorités locales pour la mise en place d'actions de solidarité tout en appelant à la création d'un fonds global pour les collectivités africaines, porté et alimenté par l'Union européenne ainsi que par les Etats les grands bailleurs de fonds pour le développement et le Réseau mondial des collectivités – Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Encourager le partage d'expériences entre territoires pour mieux répondre à la crise

Plusieurs initiatives complémentaires ont vu le jour ces dernières semaines pour encourager l'échange de bonnes pratiques entre les territoires :

Cités Unies France et la ville de Toulouse participent à l'initiative lancée par CGLU avec Metropolis et ONU-Habitat afin de renforcer le partage d'expériences face à la crise du Covid-19 ;

Le réseau international Metropolis a lancé le 24 mars la plateforme des villes pour la santé mondiale, qui permet de présenter des initiatives et expériences à partager : les 133 initiatives inscrites proviennent en majorité de villes de la péninsule ibérique et d'Amérique latine, mais pas seulement (Bruxelles, Montréal, villes d'Afrique du Nord, des Balkans, de Chine…). Aucune ville française ne s'est encore inscrite pour le moment ;
L'association internationale des maires francophones (AIMF) a mis en place une plateforme à laquelle participent plusieurs villes africaines, et pour la France, Paris, Nice, Bordeaux et Nantes. Cette plateforme détaille les différents aspects de la lutte (« informer et responsabiliser les populations », « limiter la circulation du virus dans les espaces publics », « soutenir le tissu économique local »… et propose des kits d'affiches et visuels personnalisables.
Habituellement positionné sur les questions liées au climat, le réseau C40 a permis aux maires membres du réseau, de partager leurs connaissances et leur expertise pour surmonter la crise sanitaire immédiate. L'initiative « The Global Mayors COVID-19 Recovery Task Force » a été lancée le 15 avril pour améliorer la santé publique, réduire les inégalités et accélérer une reprise économique durable après la crise du Covid-19.

L'ONG Urbanistes sans frontières invite les collectivités locales françaises à se joindre à un projet d'installations de fontaines pour le lavage des mains, doublée d'une action d'éducation aux gestes-barrière, mené avec quatre collectivités de quatre pays africains, quatre associations locales et deux universités.

L'ensemble des actions déployées par les collectivités territoriales pour lutter à l'échelle mondiale contre l'épidémie de Coronavirus et ses conséquences, rappelle une fois de plus la contribution essentielle des territoires pour répondre à l'ensemble des grands défis contemporains. Ces actions, complémentaires de celles des Etats et des ONG, devront être davantage soutenues. Une approche concertée et solidaire entre les Etats articulant l'action locale et l'action internationale est indispensable pour être efficace.

QUI SOMMES NOUS ?

Créée en 2019, la société F2C (France Formation Consulting) est issue de la volonté de 3 cabinets d'associer leurs compétences complémentaires afin d'offrir une réponse adaptée aux besoins en matière de formation, notamment des élus locaux, nationaux, ultramarins et européens.

Les trois cabinets fondateurs de F2C ont dans leur ADN le conseil et la pédagogie pour éclairer les décideurs publics et privés dans leurs arbitrages.

Nos formations s'adressent tant aux élus locaux qu'aux agents administratifs, pour tous les sujets touchant à la gestion publique des territoires. Nous offrons également des formations aux entrepreneurs privés pour leur apporter des solutions au quotidien sur les aspects juridiques, financiers et sur les thématiques européennes.

Notre expérience de conseil auprès de tous les acteurs de la sphère publique nous renforce dans la conviction qu'il est nécessaire de transmettre un savoir-faire concret et opérationnel.

LES FONDATEURS

Christèle Allaud

Juriste
Consultante en Affaires européennes
Fondateur du cabinet conseil EFINAD

Gaële Chamming's

Docteur en Droit Public
Avocat au Barreau de Bordeaux
Fondateur du cabinet CHAMMING'S AVOCATS

Laurent Cremoux

Expert financier
MBA HEC
Fondateur du cabinet C5P

C'est ici que le gaz a décidé de passer au vert.

Ce méthaniseur est désormais près de chez vous et grâce aux résidus agricoles, il permet de créer du gaz vert : une énergie plus propre, locale et renouvelable.

LeGazVertLavenir.fr

#LeGazVertLavenir

GRDF

Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Quel que soit votre fournisseur.

GRDF - 6, rue Condorcet – 75009 Paris – SA au capital de 1 800 745 000 € - RCS PARIS 444 786 511 – ROSA PARK

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALE

Des constats partagés, des points de convergence sur « l'après »

Le 9 mai 2020, à l'occasion de leur 8ème visioconférence hebdomadaire consécutive depuis le début de la crise sanitaire, les maires et présidents d'EPCI membres de France urbaine avaient invité Jean-René Cazeneuve, député du Gers, président de la délégation aux collectivités et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, et récemment missionné par le Gouvernement pour éclairer les impacts de la crise sanitaire sur les finances locales.

Ce fut l'occasion d'un large échange et l'opportunité pour les élus de France urbaine d'enrichir les éléments qui avaient été porté à connaissance du député lors de l'audition du 5 mai au cours de laquelle François Rebsamen, co-président de la commission « finances » de France urbaine, avait fait part des analyses et propositions de l'association.

Le bien-fondé d'une « nationalisation des pertes et des coûts »

D'entrée de jeu, France urbaine a rappelé la position partagée des présidents d'associations d'élus, à savoir que la crise appelle un changement de paradigme. En effet, il convient désormais de sortir de la période de mise sous contrainte des finances des collectivités (baisse des dotations puis encadrement du rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement) pour partager les voies et moyens permettant d'aboutir à l'objectif commun de relance économique.

A cet égard, il est pertinent d'envisager une globalisation du « compte Covid-19 » entre les collectivités et l'Etat dans la mesure où seul ce dernier a la possibilité de bénéficier d'une réassurance à l'échelle européenne ; la Nation y a intérêt car il en va de la capacité collective de la puissance publique à soutenir la relance dans les meilleurs délais. Dans son propos d'introduction, Olivier Carré, co-président de la commission « finances » de France urbaine, a tout particulièrement défendu « la nécessité de nationaliser l'ensemble de nos dépenses

et pertes de recettes afin de les faire refinancer par la BCE (Banque centrale européenne) ».

La chute de ressource des autorités organisatrices de la mobilité, une urgence à prendre dès à présent en compte

Jean-René Cazeneuve a indiqué qu'il « n'était pas là pour se substituer au Gouvernement (et pour débattre dès maintenant du bien-fondé d'un partage de la dette COVID 19 dans les comptes publics), mais d'abord pour objectiver les chiffres ». En d'autres termes, il convient tout d'abord de s'accorder sur le diagnostic avant d'évoquer le remède.
Il a précisé ses attentes : « Ma mission a commencé il y a une semaine. Mon objectif est de partager avec vous en toute transparence le choix d'une bonne méthodologie pour faire un diagnostic partagé ». Son programme de travail peut être schématiquement décliné en deux temporalités distinctes : la première a pour perspective la prochaine révision du budget, le 3ème PLFR est envisagé d'ici fin juin. Il s'agira là de proposer un certain nombre de mesures d'urgences ciblées. La seconde a pour horizon le projet de loi de finances pour 2021 et l'objectif sera alors d''inscrire un « volet collectivités locales » dans le plan de relance national à venir.
Le président de France urbaine Jean-Luc Moudenc s'est félicité de l'approche retenue par Jean-René Cazeneuve, lequel a notamment précisé : « Si nous ne reconstituons pas la capacité d'autofinancement des budgets locaux d'ici la fin d'année, nous serons incapables de rebondir et de relancer. Je ne fais pas partie de ceux qui minimisent l'impact de cette crise sur les finances des collectivités. Un solde de tout compte en 2020 n'est pas la réponse souhaitable, il convient de s'inscrire dans un horizon pluriannuel ». Le président de l'association s'est également réjoui de la prise de conscience de l'urgence des attentes spécifiques des membres ultra-marins de France urbaine, lesquels font face à des difficultés structurelles malheureusement exacerbées par un panier de ressources particulièrement sensible à la conjoncture économique, l'octroi de mer y occupant une place significative.

Jean-Luc Moudenc a par ailleurs insisté sur la nécessité d'apporter des réponses immédiates à des situations d'urgence dans le secteur des transports publics. France urbaine escomptait que soit rapidement éclairée la façon dont pouvait être résolue la délicate équation à laquelle étaient confrontées les autorités organisatrices de la mobilité ayant à faire face à l'effondrement de leurs recettes tarifaires et à un « trou grandissant » s'agissant du verse-

ment mobilité. Jean-René Cazeneuve a confirmé avoir bien intégré cette délicate problématique, laquelle le conduisait d'ailleurs à penser que « les territoires urbains sont globalement les plus impactés sur le moyen terme ».

Un diagnostic et une méthode à bâtir, faire vivre et partager sur la durée

Missionné pour objectiver les chiffres de pertes de recettes et de charge nette des dépenses induites par la crise, Jean-René Cazeneuve n'a pas caché les difficultés techniques de l'exercice. C'est donc un exercice partagé qu'il appelle de ses vœux car si, par exemple, la perte de recettes tarifaires mérite d'être établie au plus près du terrain, s'agissant du suivi des flux d'acomptes des entreprises venant impacter les versements de CVAE, c'est la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui détient l'information source.

En cela, la Mission fait sienne la demande partagée des associations d'élus qui, dans leur communiqué de presse commun du 6 mai souhaitent : « un dispositif d'évaluation partagé permettant d'objectiver les dépenses exceptionnelles et les pertes de recettes en lien avec la crise sanitaire ».

C'est dans cet esprit que, dès l'audition du 5 mai, France urbaine a communiqué à la Mission une toute première note d'analyse des impacts de la crise sur les budgets des grandes villes, grandes communautés et métropoles. Afin de pouvoir établir et partager les enseignements des simulations réalisées par ses membres dans des délais très contraints, France urbaine s'était assuré du précieux concours de Claire Chubilleau et Maxime Lebatteux, élèves-administrateurs de l'INET.

Ce travail marque le début d'un processus qui devra conduire à l'établissement du « Compte Covid-19 », l'idée un temps envisagée de budget annexe dédié étant a priori abandonnée du fait de sa lourdeur intrinsèque. C'est le début d'un processus qui devra être poursuivi au-delà même de la Mission Cazeneuve. En effet, sachant que la crise est synonyme de charges supplémentaires, elle est également source de moindres dépenses, lesquelles ne seront toutefois connues précisément qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, le solde afférent ne pouvant être apprécié avant plusieurs mois.

France urbaine a fait part de sa proposition de démarche, à savoir , travailler conjointement à l'établissement d'un document commun décrivant, de façon détaillée, les différentes rubriques de dépenses et de recettes concernées et, pour chacune, la méthodologie d'évaluation des pertes ou des gains.

Cette doctrine commune serait concertée au niveau national et pour ce faire, une mission « Comptes locaux Covid-19 » pourrait être créée. Celle-ci produirait un document de référence national qui comporterait un modèle d'état annexe (lequel ferait l'objet d'un vote au moment de chaque compte administratif). Le document de référence national serait ensuite mis à disposition des préfets et des DDFIP, dans le même esprit que ce qui a été fait au moment de l'élaboration et du suivi des contrats dits de Cahors. En effet, la crise sanitaire ayant été d'ampleur différenciée selon les territoires, il est logique que les lignes budgétaires impactées ne soient pas les mêmes sur l'ensemble du territoire : leur périmètrage mérite d'être établi de façon différencié au plus près des réalités de terrain.

Trois préoccupations à partager, trois pièges à éviter

Directement interrogés sur le sujet de la règle d'or, les élus de France urbaine ont confirmé qu'ils étaient attachés à ne pas mettre en suspens les grands principes budgétaires et comptables qui constituent le fondement de la qualité de signature des collectivités locales françaises auprès des banques et des investisseurs internationaux. A ce titre, ils se réjouissent de l'accueil positif qui est réservé à la proposition faite par l'association il y a plusieurs semaines et consistant à utiliser le mécanisme de l'étalement des charges déjà prévu par les nomenclatures comptables. Celui-ci permet de répartir sur plusieurs années le poids des dépenses nouvelles liées à la crise sanitaire, et ouvre ainsi à la possibilité de recourir sur

cette période à l'emprunt pour y faire face. L'évocation de ce sujet technique a été l'occasion de partager avec Jean-René Cazeneuve une préoccupation politique forte : envisager le recours à la procédure d'étalement ne doit en rien conduire le gouvernement à s'exonérer d'une mesure de solidarité budgétaire vis-à-vis des collectivités locales dont les budgets n'ont pas l'élasticité pour absorber le choc financier en dépenses mais aussi et surtout en recettes, lié à la crise. Se contenter d'une réponse technique est un premier piège à éviter.

Deuxième préoccupation : la non amputation des capacités d'autofinancement des collectivités. Cela est une nécessité pour qu'elles puissent être au rendez-vous de la relance, et, s'agissant des EPCI, la préservation de leurs recettes fiscales s'impose également dès lors que l'on veut éviter le piège de la déstabilisation des mécanismes de solidarité territoriale qui ont été patiemment bâtis ces dernières années. Rien ne serait pire qu'une chute non compensée de la CVAE qui conduise à remettre en question les dotations de solidarité communautaire, fonds de concours, voire les attributions de compensation (AC) : « dès lors que la révision des AC paraitrait incontournable, alors c'est tout l'édifice intercommunal qui risquerait de s'effondrer », pour reprendre les propos de Denis Badré, conseiller métropolitain délégué de la Métropole du Grand Paris.

Enfin, troisième préoccupation ayant fait l'objet d'un échange direct, le sujet sensible des impôts économiques locaux. A ce sujet, les élus se sont réjouis de constater que Jean-René Cazeneuve était en phase avec France urbaine et qu'il partageait le constat selon lequel le lien fiscal est constitutif du dialogue local de responsabilité entre gestionnaires publics et chefs d'entreprises, ainsi que l'idée selon laquelle des ressources fiscales territorialisées sont la contrepartie d'une action publique locale responsable. Il a, en outre, fait part de son souci « ne pas en rajouter au bouleversement de l'architecture de ressources qui découle de la suppression de la taxe d'habitation ».

Etre au rendez-vous de la relance

La réunion s'est poursuivie par la présentation par Dominique Gros, maire de Metz, co-président de la commission « Développement durable et transition énergétique » de France urbaine, des orientations que les élus urbains donneront à la relance, document sur lequel nous reviendrons et qui sera discuté le 16 mai, en présence de la Ministre Elisabeth Borne.

Cependant, sur le volet financier, il a déjà été exprimée l'idée que, même si elle est nécessaire, la simple compensation des surcoûts ou de perte de recettes Covid-19, voire la préservation de l'autofinancement, ne suffiront pas pour être au rendez-vous de la relance : la piste de recettes de fonctionnement complémentaires (sous forme de dotation très long terme et/ou de fiscalité climat transféré par exemple), plus efficace que des dotations d'investissement, a été évoquée et fera l'objet de propositions complémentaires.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Accompagner les élus et les agents territoriaux dans la gestion de la crise sanitaire : découvrez les mémentos !

La pandémie de Covid-19 qui touche fortement et durablement notre pays a des conséquences importantes pour les collectivités locales, tant dans l'assurance de la continuité des services publics que dans la gestion des personnels au quotidien. Afin de répondre aux nombreuses interrogations soulevées, France urbaine et l'Institut national des études territoriales (INET) ont décidé de renforcer leur collaboration pour proposer aux collectivités locales des ressources adaptées à la gestion de cette crise sanitaire inédite.

Sur la base des textes existants, des ordonnances sorties dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ainsi que des travaux des groupes de travail France urbaine correspondant, ces mémentos visent à rassembler l'ensemble des réponses pratiques, références juridiques et points de vigilance sur une thématique précise. Chaque document a été rédigé, et sera si besoin mis à jour, par un ou une élève-administrateur territorial de la promotion Abbé Pierre, en lien avec l'équipe France urbaine.

Mémento sur l'organisation institutionnelle des communes et EPCI

- Les délégations exceptionnelles de l'exécutif;
- L'organisation d'un conseil par visio-conférence;
- Le mandat des élus pendant l'état d'urgence.

Mémento sur la gestion des ressources humaines

- Organisation du travail au sein des collectivités ;
- Gestion des absences des agents publics ;
- Gestion administrative des agents publics.

Mémento sur la Commande publique

- Répondre aux besoins urgents de la collectivité ;
- Régler l'impact de la crise sur les procédures de passation en cours ;
- Gérer l'exécution des contrats en cours ;
- Anticiper la sortie de crise.

Mémento sur les délais et procédures d'urbanisme

- Délais et procédures à appliquer en terme d'instruction, recours, consultations, validité des autorisations, droits de préemption, contrôles et conformité)

Ces documents sont une illustration supplémentaire de ce que peuvent apporter les élèves de l'INET au service public local, durant et après leur scolarité. Leur engagement et leur expérience du monde territorial rendent leurs compétences directement opérationnelles pour les collectivités et notamment pour les métropoles, agglomérations et grandes villes. Au-delà du partenariat de longue date entre France urbaine et l'INET qui contribue chaque année à renforcer la connaissance par les élèves des enjeux du monde urbain, les travaux réalisés dans ce cadre ont vocation à être portés à la connaissance de toutes les collectivités, dans une logique d' « alliance des territoires », chère aux deux organisations, ils sont donc largement diffusables.

Tous les mémentos sont disponibles sur www.franceurbaine.org

UTILE
POUR TOUS

ESSENTIEL
À TOUS

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

fntp.fr

Crédits Photos : Getty Images et P. TOURNEBOEUF

MOBILITÉS

La reprise des transports dans les villes, un enjeu majeur du déconfinement

Avec la réouverture des écoles et des crèches, sans oublier l'aggravation des situations pour les plus précaires, les transports est l'un des domaines pour lesquels existent à la fois attentes et inquiétudes. France urbaine en est pleinement consciente. Grâce au travail permanent mené avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, les opérateurs, les autres associations d'élus au rang desquelles l'irremplaçable Groupement des autorités responsables de transport (GART), l'association y travaille, au rythme de multiples réunions hebdomadaires.
France urbaine a d'ailleurs publié une contribution commune avec le GART sur la préparation du déconfinement sur le thème des transports le 24 avril dernier, permettant d'aider les collectivités mais également signifier à l'Etat nos attentes et exigences.

Une mobilisation exceptionnelle des personnels

Il est utile de rappeler tout d'abord que les transports publics ont pu être maintenus sur l'ensemble du territoire national au plus fort de la crise, grâce à leurs personnels, afin notamment que les soignants puissent rejoindre les hôpitaux. Avec le déconfinement, il faut faciliter et permettre les déplacements professionnels, mais également la capacité d'aller voir ses proches, d'aller à l'école. Il est indispensable que cette mobilité s'effectue en pleine sécurité.
Pour cela, il y a notamment eu un renforcement des gestes barrière et de la sécurité sanitaire : ne pas se croiser de trop près, obligation du port d'un masque et distanciation avec une place sur deux non-occupée... Cela suppose que, par simple calcul, seulement 50 % des usagers habituels aient des besoins de mobilité. La mise en circulation de 100 % de l'offre disponible en temps normal répondrait à cette exigence.
Cela ne peut se réaliser que si l'Etat et les employeurs maintiennent et renforcent la nécessité de télétravail, les dispositifs d'absence et mettent en place des horaires décalés. Ce n'est évidemment jamais aussi si

simple que cela, cela étant une moyenne qui ne prend en compte ni les lignes habituellement fortement surchargées, ni les contraintes de la reprise (chauffeurs malades, matériel demandant un complément d'entretien impossible lors de la crise avant d'être remis en circulation…).
Cette situation suppose une mobilisation exceptionnelle des personnels (contrôle, nettoyage fréquent, arrêt prolongé en station pour permettre la distanciation physique …). Cette mobilisation de la totalité de l'offre de transports avec une fréquentation réduite pour des motifs sanitaires aura un coût important pour les collectivités, qui s'ajoute aux centaines de millions d'euros non perçus pendant la crise tels que le versement mobilité et les recettes des titres et abonnements. Cet effort ne pourra s'effectuer qu'avec la compensation financière, annoncée de l'Etat, au risque de voir disparaître plus encore de lignes, de solutions de mobilité sûres et moins polluantes.

Eviter les engorgements routiers, l'autre enjeu pour le secteur

L'autre enjeu est de rassurer les usagers des transports afin d'éviter des engorgements de voitures particulières et les risques inhérents (prolongement des durées, pollution, accidentologie …). France urbaine en appelle à la responsabilité de chacun, comme l'a rappelé le Premier ministre le 28 avril à l'Assemblée nationale.
Il est ainsi nécessaire de proposer des alternatives pertinentes à l'autosolisme. Cela peut passer notamment par le co-voiturage, avec, pourquoi pas, un stationnement gratuit, en attendant que la loi autorise enfin la responsabilité locale de péages inversés, privilégiant financièrement celles et ceux qui ne prennent pas seuls leur voiture. De nouvelles lignes de bus express entre deux pôles ou pour relier des territoires mal desservis vers une gare doivent impérativement être mises en service. Il nous faut multiplier les solutions permettant le vélo en ville, l'utilisation de vélos ou autres modes sans nécessairement en être propriétaire via le free-floating par exemple. Tous ces progrès majeurs pour nos conditions de vie quotidienne ont déjà été réfléchis. Ils existent mais ne sont pas toujours suffisamment déployés. Il est indispensable, du fait de la crise et de la reprise, de les multiplier très fortement et sans les délais parfois longs d'autorisation. Le rôle de France Mobilités, dont France urbaine est l'un des acteurs actifs, est précieux et appelle à la réactivité.
Enfin, lors de la reprise et dans la détermination de ses enjeux financiers, France urbaine est consciente que l'une des priorités majeures est de financer les projets de transports collectifs et les modes doux, aussi bien ceux déjà prévus ou en cours de travaux mais retardés du fait de la crise mais également de nombreux autres qui doivent constituer une réponse à ce changement de paradigme. Les enjeux sociaux et environnementaux qui en découlent sont une impérieuse nécessité.

NUMÉRIQUE ET INNOVATION

StopCovid : les élus locaux donnent leur feuille de route dans une contribution

Dans la perspective du déconfinement et pour lutter contre la diffusion de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a proposé de mettre en place l'application StopCovid et d'avoir en ce sens recours au contact tracing. Par un signal d'alerte, l'application préviendra l'utilisateur qu'il a été potentiellement en contact ces derniers jours avec un individu porteur du Covid-19, sans connaître l'identité de cette personne ni le(s) lieu(x) potentiel(s) de contamination.

Intégrée à l'éventail des moyens dédiés pour endiguer la crise sanitaire, l'application StopCovid suscite plusieurs interrogations. Qu'il s'agisse des enjeux liés aux usages, à la transparence du circuit des données ou encore au respect du droit à la vie privée, le recours au contact tracing doit nécessairement être précédé et accompagné d'un travail de clarification et de concertation et nécessite un cadre d'application strict tel que prévu à l'issue du débat parlementaire.

De nombreuses instances et comités en charge de l'éthique, de la transparence et de la démocratie dans le domaine du numérique se sont exprimés sur StopCovid et ont émis des préconisations qui ont alimenté le débat. **Cette note a pour ambition de mettre en lumière les besoins, alertes et expressions spécifiques des élus d'intercommunalités, de la communauté de communes à la métropole, et de grandes villes réunis dans la commission Numérique commune aux Interconnectés, à France urbaine et à l'AdCF**.

L'application fait partie d'un dispositif sanitaire plus global qui nécessite une articulation territoriale coordonnée, en particulier pour les zones urbaines et les villes de forte densité démographique, à usage massif de smart phone ou à forte exposition au virus. Partant, ces territoires sont parties prenantes d'une mise en place efficace de cette application, aux conditions de disposer de clarifications et d'adopter une démarche inclusive, transparente, documentée.

La commission se prononce sur la base des éléments qui lui ont été présentés au 30 avril 2020. La note reprend des alertes et des éléments considérés comme indispensables au succès du projet du point de vue des grandes villes et des intercommunalités. Une nouvelle consultation devra avoir lieu à partir des futures évolutions du projet et à la veille de la mise en œuvre réelle du dispositif.

Pour France urbaine, Les Interconnectés et l'AdCF, l'objectif est de pouvoir faire écho auprès de l'Etat des besoins et ressentis du terrain afin de favoriser la bonne prise en compte des besoins d'usages. Cette approche est essentielle à la réussite de ce dispositif et contribuera à outiller et mobiliser les populations dans la lutte commune contre la pandémie.

La contribution est disponible sur www.franceurbaine.org

SCET

La SCET, société de conseil et de management de projets, accompagne les acteurs du développement territorial dans leurs enjeux d'attractivité et d'adaptation aux transitions et aux crises globales.

UNE OFFRE

de conseil stratégique et d'appui opérationnel

UNE VISION

du traitement des complexités et du management de projet

UN VIVIER

d'expertises renouvelées et de talents éprouvés

UN réseau scet

fertilisateur de solutions innovantes

- compétitivité/complémentarité territoriale
- tourisme-loisirs-culture
- ville intelligente
- transformation digitale
- mobilités-stationnement
- aménagement
- renouvellement urbain
- énergie-climat, ...

- développement socio-économique
- conception et développement de projets
- évaluation des politiques publiques
- concertation et communication
- stratégies patrimoniales et AMO
- expertise immobilière et foncière ...

LA SCET EN CHIFFRES

300 COLLABORATEURS

750 CLIENTS/AN

BANQUE des TERRITOIRES

POLITIQUE DE LA VILLE

Trêve hivernale, FSI, logement social, reprise des chantiers : Julien Denormandie et les élus urbains ont fait le point

France urbaine a organisé, le 6 mai 2020, une visioconférence avec Julien Denormandie, ministre du logement et de la ville, en présence de plus de 80 participants, élus et techniciens des grandes villes, communautés et métropoles. L'occasion de revenir sur les courriers récemment adressés au ministre et au président de l'ANRU et de tracer des pistes de collaboration sur plusieurs dossiers, dont le FSL et les copropriétés dégradées.

Bons alimentaires, prolongement de la trêve hivernale des expulsions locatives, vacances apprenantes dans les quartier... Le Ministre à l'écoute des élus urbains

Bons alimentaires, prolongement de la trêve hivernale des expulsions locatives, vacances apprenantes dans les quartiers… Le Ministre à l'écoute des élus urbains

En propos introductif, Julien Denormandie a rappelé le contexte d'urgence sanitaire et sociale dans lequel les acteurs évoluent, rappelant la distribution (inédite) par son ministère de bons alimentaires ces dernières semaines. Ce sont plus de 90 000 personnes qui sont ainsi accompagnées, avec l'aide des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des associations d'aide alimentaire sur le terrain. Plus de 180 000 personnes sont actuellement logées en hébergement d'urgence, soit une augmentation de 30% par rapport à novembre dernier.

Relayant les préoccupations des élus, le ministre indiquait qu'il allait prolonger l'échéance - déjà repoussée mi-mars - de la trêve hivernale du 31 mai. C'est au lendemain de la visioconférence, soit le 7 mai, que l'on apprenait que le ministère prorogeait, en effet, jusqu'au 10 juillet le moratoire sur les expulsions locatives, dans le cadre de l'examen du projet de loi d'urgence sani-

taire. Rappelons que ce moratoire interdit pour le(s) locataire(s) concerné(s) toutes coupures d'eau et d'électricité.
En outre, en prévision d'un été où les déplacements seront rendus difficiles par l'épidémie de Covid- 19, le ministre s'est montré ouvert à toutes propositions venant des collectivités pour organiser des vacances ludiques et apprenantes, notamment à l'endroit des jeunes des quartiers populaires.

Logement social : une situation stabilisée pour l'instant

Interpellé sur la situation des bailleurs sociaux, le ministre s'est voulu rassurant, indiquant les dispositifs de soutien à leur endroit adoptés au printemps 2019, lors de l'accord de Matignon, par Action Logement et la Caisse des dépôts/Banque des territoires. Soulignant la ligne de trésorerie de 2 milliards d'euros mobilisée par la Banque des territoires, Julien Denormandie est également revenu sur les titres participatifs mis à disposition par la Caisse des dépôts auprès des offices publics de l'habitat (OPH). 400 millions d'euros étaient prévus pour l'exercice 2020, on aurait atteint à ce jour 750 millions d'euros, preuve s'il en est que le dispositif a rencontré un vif intérêt chez les dirigeants d'offices HLM.
Le ministre s'est également félicité des dispositifs d'accompagnement, de suivi et de médiation mis en place par les bailleurs sociaux auprès de leurs locataires les plus fragiles, au titre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Répondant à une demande commune de France urbaine et de l'AdCF formalisée dans un courrier du 16 avril (voir pièce jointe), il s'est montré disponible pour examiner les conditions de report de l'échéance du 1er janvier 2021 relative à la réorganisation imposée par la loi ELAN du secteur HLM (absorption/fusion pour les organismes disposant de moins de 12 000 logements au sein de leur parc ou gérant un chiffre d'affaires de moins de 40 millions d'euros).

> La mobilisation du **Fonds de solidarité pour le logement** (FSL) est une piste envisagée

Alerte sur les impayés de loyers et de charges dans les copropriétés privées dégradées et fragiles

Si la situation du parc social semble, à ce stade, ne pas appeler de mesures d'urgence particulières, les impayés de loyers et de charges dans le parc privé dégradé ou insalubre est un point de vigilance relevé par de nombreux élus et techniciens. Le plan initiatives copropriétés (PIC) lancé il y a un an par l'Etat traite déjà 700 copropriétés fragiles, avec un budget dédié de l'ANAH d'environ 3 milliards d'euros.
Un groupe de travail rassemblant l'ANAH, le ministère du Logement, France urbaine, l'AdCF et l'ADF ainsi que la Caisse des dépôts/Banque des territoires devrait bientôt être mis en place sur ce dossier sensible, comme le demandaient France urbaine et l'AdCF dans leur courrier mi-avril. La mobilisation du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une piste envisagée.

Fonds de Solidarité Logement (FSL) : bientôt un état des lieux consolidé des dépenses des départements et métropoles

En 2015, les FSL abondés majoritairement par les conseils départementaux et les métropoles (depuis la loi NOTRe) étaient dotés d'un budget d'environ 350 millions d'euros, les CAF, EDF, ENGIE et certains bailleurs sociaux pouvant également sur les territoires apporter leur contribution. Face à la montée attendue des impayés, il serait question que l'Etat puisse abonder le FSL, sachant que plusieurs métropoles dont celles de Nantes, Lyon ou Toulouse ont, d'ores et déjà, mis en place des dispositifs exceptionnels d'aides financières.
Une étude France urbaine/AdCF est en cours de réalisation pour connaître avec précision les montants mobilisés par les collectivités et appeler, si besoin, le ministère à augmenter les crédits du FSL, en cette période de crise sanitaire qui devrait rapi-

dement prendre la forme d'une crise économique et sociale difficile à supporter pour les plus vulnérables de nos concitoyens.

Gérer les surcoûts des opérations et relancer les chantiers

La visioconférence avec le ministre a été aussi l'occasion de revenir sur le courrier adressé fin avril au président de l'ANRU, Olivier Klein. Le surcoût des chantiers à venir et leur prise en charge a été au cœur des échanges : Nicolas Grivel, directeur général de l'ANRU a ainsi pu préciser qu'il convenait de ne pas surestimer ces surcoûts, au risque de nourrir des demandes inflationnistes.
Un système d'avances sur le modèle de ce qui avait été mis en place après la crise de 2008/2009 serait en réflexion, les bailleurs sociaux et Action Logement y étant visiblement favorables. L'ANRU a rappelé d'autre part qu'elle ferait preuve dans l'instruction des dossiers de toute la souplesse nécessaire, avec un examen des projets au cas par cas, opération par opération.
Enfin, une alerte a été adressée sur les retards qu'ont pris certains chantiers ANRU dans les grandes villes et métropoles. Le redémarrage prendrait plus de temps que sur d'autres opérations. Les DGS de France urbaine ont eu l'opportunité de s'ouvrir de ce sujet lors d'une visioconférence, organisée le 6 mai, avec le préfet **Philippe Mahé**, qui a **été missionné fin avril par le gouvernement pour récapituler les mesures permettant de relancer rapidement les chantiers du BTP**.

SÉGUR DE LA SANTÉ

France urbaine entend peser pour une gouvernance sanitaire de proximité

Le président de la République a annoncé, le 25 mars 2020, en pleine crise sanitaire, à Mulhouse *« un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières »*. Dans le prolongement de ces annonces, le Ségur de la Santé a été lancé le 25 mai 2020 par Olivier Véran, Ministre des solidarités et de la santé avec à ses côtés Nicole Notat, ancienne patronne de la CFDT, chargée d'animer et coordonner les différents groupes de travail. France urbaine était conviée à cette séance d'installation en visioconférence introduite par le Premier ministre, Edouard Philippe.

Dès janvier 2020, en amont de la mobilisation collective face à la pandémie, France urbaine s'était mobilisée pour alerter le Gouvernement sur la situation de l'hôpital public et la nécessité d'un plan de soutien ambitieux rendu plus que jamais nécessaire par la crise : les territoires urbains appelaient ainsi à « un plan structurel plus vaste capable de garantir l'existence d'une offre hospitalière publique de qualité sur l'ensemble du territoire » et le déblocage de « moyens supplémentaires ».

Un plan structuré autour de quatre priorités

Olivier Véran a annoncé un plan structuré autour de quatre priorités, qui s'inscrivent dans le prolongement du Plan Ma Santé 2022 et des plans de soutiens aux services des urgences annoncés successivement en juin et septembre 2019 :

- Revaloriser les rémunérations et les carrières et développer les compétences et parcours professionnels à l'hôpital et dans les EHPAD

Comme rappelé par Olivier Véran en Conseil des ministres le 20 mai, cet axe s'appuie sur le *« constat largement diffusé d'une place relative des soignants dans*

l'échelle globale des rémunérations parmi les plus faibles de l'OCDE ». Le Ségur de la Santé a d'abord vocation à aborder la question des hausses de salaires et la revalorisation des carrières.
Parmi les pistes de réflexion évoquées par le Ministre : le développement des exercices mixtes (cumul d'activité libérale et salariée), la modernisation de la gestion des carrières et des compétences, le développement des pratiques avancées (permettant par exemple à des infirmiers ou pharmaciens de pratiquer certains actes médicaux pour décharger les médecins), l'assouplissement du temps de travail, avec la réforme annoncée des 35 heures.

■ Investir et réformer les modes de financement

Le Ségur de la Santé, qui doit s'étaler sur les sept prochaines semaines, avec un plan d'actions d'ici le 14 juillet, a vocation à renforcer la politique d'investissement dans les établissements de santé. Pour mémoire, une enveloppe annuelle de 150 millions d'euros avait déjà été engagé fin 2019 pour *« l'investissement du quotidien »* et 10 milliards de dette hospitalière avait été reprise par l'Etat.
Pour aller plus loin, le ministère des Solidarités et de la Santé souhaite notamment renforcer l'investissement sur une base territoriale *« afin de favoriser l'émergence de vraies logiques territoriales de prise en charge des patients »*, revoir la doctrine capacitaire pour éviter tout risque de pénurie de lits et de matériel, inscrire ces investissements dans une logique de développement durable et renforcer la résilience des établissements face aux crises à venir.
Le plan devra également permettre l'accélération de la réforme de la tarification à l'activité (T2A), en lui substituant « des modes de rémunération plus tournés vers la qualité de prise en charge ». Edouard Philippe a lui-même indiqué qu'il souhaitait réduite la part de la T2A en dessous de 50% et d'envisager une réforme en profondeur de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (ONDAM) qui n'est plus désormais taboue en termes de régulation budgétaire (PLFSS).

■ Mise en place d'un système plus souple, plus simple, plus en proximité, en revalorisant le collectif, le sens de l'équipe et l'initiative des professionnels

Le Ségur de la Santé vise un *« choc de simplification »* pour permettre aux établissements d'agir avec une plus grande réactivité et autonomie, en allégeant notamment les contraintes internes. La télémédecine devra être encouragée, ainsi que le recours global au numérique (espace numérique personnel, simplification des outils à l'usage des professionnels). Les nouveaux modes de management devront responsabiliser les acteurs et services, avec à terme l'idée de généraliser les délégations d'enveloppes.

■ Mise en place d'une organisation du système de santé fondée sur le territoire et intégrant hôpital, médecine de ville et secteur médico-social

Le Ségur de la Santé a vocation à accélérer les mesures déjà engagées dans le cadre du Plan Ma Santé 2022 avec « les maisons de santé, les communautés professionnelles de territoire de santé (CPTS), les hôpitaux de proximité, les services d'accès aux soins, les plans territoriaux de santé mentale et la prise en charge coordonnée

des malades chroniques. » Le premier ministre a insisté sur la nécessité de relancer les CPTS, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire d'ici un an.

L'opportunité d'une réelle territorialisation de notre organisation sanitaire et d'une confiance renouvelée aux collectivités de première ligne

France urbaine et son Secrétaire général André Rossinot se sont largement investis ces deux dernières années dans les travaux du groupe Contact *Ma Santé 2022*, pour défendre une territorialisation renforcée de l'offre de soins, une association étroite des collectivités à la gouvernance sanitaire et une prise en compte des projets de territoire dans l'organisation de notre système de santé.

Ces évolutions nécessaires doivent à terme permettre :

- d'amplifier et accélérer les avancées du plan Ma Santé 2022 vers une meilleure territorialisation des politiques de santé : constitution des CPTS au plus près des besoins des territoires, mise en place et maillage du territoire par des hôpitaux de proximité garantissant l'accès aux soins pour tous, ajustement si besoin des périmètres d'intervention des groupements hospitaliers de territoires (GHT, qui ont montré d'évidentes lacunes logistiques durant la crise du COVID 19), en lien avec les CPTS ;
- de renforcer l'Alliance des territoires en matière sanitaire, en favorisant les coopérations interterritoriales en matière d'accès aux soins, à l'échelle des bassins de vie : à ce titre, garantir l'association des territoires à l'élaboration des projets territoriaux de santé (PTS) et ne pas imposer de périmètre pertinent a priori depuis Paris ;
- de généraliser les Contrats locaux de santé (CLS), assortis de volets relatifs à la santé mentale (conseils locaux de santé mentale), afin de consacrer un dialogue contractuel mature entre les Agences Régionales de Santé (ARS, en particulier leurs délégations départementales opérationnelles) et collectivités, en s'appuyant sur les réalités territoriales et non sur une doctrine descendante purement budgétaire. Dans cet esprit, les grandes villes, communautés et métropoles doivent demain pleinement jouer leur rôle d'ensemblier des acteurs de la santé et du médico-social, secteur public et privé confondus, sur leur territoire. France urbaine avait défendu ces principes dans une contribution commune avec l'AdCF, la FNAU et l'ANPP parue en septembre 2019. Cette contribution, d'une grande actualité à l'aune des derniers évènements, va être prochainement enrichie des retours d'expériences des élus et techniciens de France urbaine et l'AdCF.

Enfin, deux autres dossiers devront trouver des réponses concrètes dans les prochaines semaines, à l'occasion des échanges et ateliers de la concertation : la question du grand âge et de la dépendance, avec en ligne de mire la création d'une 5ème branche de la sécurité sociale et celle des inégalités sociales et territoriales que la crise sanitaire a révélées et amplifiées, avec les enjeux d'éducation et de prévention à promouvoir auprès de nos concitoyens les plus vulnérables.

SÉCURITÉ

Face au Covid-19, les élus de la commission « sécurité » de France urbaine se sont pleinement mobilisés

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons revêt de multiples facettes auxquelles les élus sont quotidiennement confrontés. Respect du confinement, protection des agents, violences familiales et conjugales, fermeture des marchés, couvre-feu, les impacts de la crise sanitaire sur les enjeux de sécurité et de tranquillité publiques sont nombreux et appellent à la définition de stratégies communes au sein des grandes villes et intercommunalités. C'est pourquoi, pilotée par son président Gaël Perdriau, la commission « sécurité » de France urbaine, qui rassemble les élus, adjoints à la sécurité et techniciens, s'est régulièrement réunie durant la crise pour faire un point sur la situation dans les territoires, échanger sur les bonnes pratiques et arrêter des positionnement en communs en direction du gouvernement.

France urbaine, pleinement mobilisée auprès de ses membres, a joué également plus que jamais son rôle d'interface avec le Gouvernement. La période actuelle, très évolutive, appelle à des adaptations permanentes et rapides. Dans ce cadre, France urbaine s'est adressée à plusieurs reprises au ministre de l'Intérieur Christophe Castaner sur les principaux points de vigilance identifiés afin que ces enjeux soient effectivement pris en compte dans la définition et la mise en œuvre des politique de sécurité, notamment pour :

- Renforcer la coopération entre les forces de police nationale et police municipale dans un contexte inédit de maintien de l'ordre
- Assurer une application homogène des directives émanant du ministère de l'Intérieur en associant mieux les élus ;
- En responsabilité, assurer collectivement, Etat et employeurs publics locaux, aux agents des polices municipales des conditions de travail sécurisées ;
- Intégrer les policiers municipaux parmi les personnels prioritaires pour les gardes d'enfants, y compris en âge scolaire.

De façon complémentaire, France urbaine a dû interpeller le ministère de l'Intérieur sur des aspects plus techniques et notamment sur des modifications réglementaires permettant d'assurer un exercice efficient et efficace des pouvoirs de police du maire avec, par exemple, l'alignement du montant des amendes au même montant (135 euros) qu'il s'agisse d'une violation d'arrêté municipal ou préfectoral pris en cette période de crise ou encore la nécessité d'intégrer les agents de police municipale comme nationale parmi les personnels prioritaires pour les gardes d'enfants.

SOLIDARITÉS

Face au Covid-19, la solidarité des grandes villes ne faiblit pas

Des masques et des tests qui se font attendre

Malgré un courrier adressé au Premier ministre, la question de l'acheminement des masques sur les territoires est restée un sujet majeur, avec de nombreuses critiques adressées aux Agences régionales de santé (ARS) quant à leurs carences en termes d'organisation et de logistique. Il semble que les relations entre les préfets et les ARS mériteraient d'être repensées à l'issue de la crise.
Les tests sérologiques, annoncés dans les EHPAD et résidences autonomie comme systématiques et prioritaires pour les soignants, personnels et les résidents présentant des symptômes de contamination peinent à être réalisés. A noter la nécessité, outre les EHPAD et résidences autonomie particulièrement exposés, de prendre en considération la situation des résidences pour personnes handicapées.

Le Fonds de solidarité pour le logement fortement sollicité

Face à la fragilisation d'une partie de la population, vivant notamment en territoires dits « politique de la ville », la mobilisation du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est indispensable. A Orléans, les commissions et instructions de dossiers ont été maintenues. Il a été décidé de prolonger les sous-locations : dès qu'elles arrivent à leur terme, le renouvellement est tacite pour éviter d'avoir à réunir une nouvelle commission. Bien entendu, les rencontres en face-à-face entre le travailleur social et le bénéficiaire sont rendues plus complexes, avec un afflux de dossiers prévisibles à l'issue du déconfinement et partant des augmentations de budget FSL à anticiper, dès à présent.

A ce stade, le FSL est la piste la plus fréquemment évoquée par le ministère du Logement et de la Ville pour compenser d'éventuels impayés dans le parc social. Un groupe de contact FSL a été récemment mis en place avec le ministère et l'ADF. France urbaine va demander à en faire partie, étant entendu que de nombreuses métropoles gèrent désormais ce Fonds, au titre des transferts de compétences.
Dans ce contexte dégradé, la coordination entre les CCAS, les CIAS et les bailleurs sociaux est essentielle. A Bordeaux Métropole, le service DSU a proposé aux bailleurs HLM de mettre à disposition une équipe du service civique pour faire du « phoning » et démultiplier les capacités à identifier les personnes vulnérables, ayant besoin d'accompagnement. C'est souvent en « mode canicule » que les différentes parties ont appris sur le terrain à travailler ensemble et la période réactive les pratiques de collaborations.

Programmation des contrats de ville : une gestion au cas par cas, selon les préfectures

Du fait des contraintes actuelles, les comités de pilotage et de programmation partenariaux des contrats de ville ne peuvent plus se tenir. Si des dispositions, récemment adoptées par voie d'ordonnance, permettent aux maires et présidents d'EPCI d'allouer des subventions aux associations sans délibérations des conseils municipaux et/ou communautaires, il n'en reste pas moins que des organismes s'inquiètent quant aux délais de versement des fonds publics.
Si à Orléans et Nancy, les préfectures et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ont été réactives et diligentes pour l'attribution des subventions, sur d'autres territoires, en revanche, l'Etat se fait plus discret, comme à Strasbourg où les services ne se sont pas organisés pour le paiement en mode dématérialisation.
A noter que des fonds de secours ont été souvent mis en place, à l'instar de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin. A Saint-Etienne, il a été décidé que les associations locataires du patrimoine immobilier de la métropole seront exonérées de loyers et charges.

La délicate régulation des aires d'accueil

La question des grands rassemblements prévus cet été est au cœur des inquiétudes des élus et techniciens, avec la perspective redoutée d'une reprise de l'épidémie. La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) est en première ligne sur ce dossier sensible.
A Bordeaux Métropole, où le sujet est prégnant, un réseau de familles référentes a été mis en place dans chaque aire d'accueil. L'ARS locale a adressé à la collectivité des consignes strictes de suivi des aires des gens du voyage, en veillant à s'assurer que ces derniers ne se déplacent pas et qu'ils respectent à la lettre les règles du confinement. Toutefois, des populations ont quitté les aires dédiées sans être testées, alors que d'autres se sont installés de façon illicite. Le décès récent d'un pasteur a posé la question des rassemblements lors des obsèques.
Au Mans, la collectivité a décidé de ne plus faire payer les emplacements (à l'inverse des mouvements et fluides) : les aires sont actuellement occupées à 70%. Les mouvements de personnes sont plutôt rares. A Clermont-Ferrand, les aires restent ouvertes, avec des familles installées qui bougent globalement peu. Les mouvements et les fluides continuent à être payés. L'inquiétude est liée ici aux situations de familles en emplacement illégal, en errance sur le territoire.

Squats et bidonvilles : des collectivités en première ligne

A Bordeaux Métropole, 2 000 personnes vivent en squats ou dans des bidonvilles. Il a été décidé de les raccorder à l'eau dès le début de la crise. L'Etat et l'ARS sont peu actifs sur le dossier, renvoyant la collectivité à ses responsabilités. Des colis alimentaires ont été mis en distribution dans les squats : la somme de 282 000 euros a été provisionnée par la métropole à cet effet. La collectivité travaille en coopération étroite avec Médecins du Monde, avec l'aide du GIP Médiation.
A Strasbourg, environ 500 personnes vivent dans deux squats, dont un sur le patrimoine de la ville. La collectivité a pu travailler avec l'Etat et le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) pour desserrer ces squats et en extraire les personnes vulnérables. A Grenoble, les élus de la métropole se sont engagés à accompagner la banque alimentaire, avec la prise en charge des frais fixes liés à la distribution et la coordination du redéploiement de moyens. Concernant l'hébergement des personnes quel que soit leur statut, l'Etat manque de souplesse et la collectivité se retrouve souvent seule à gérer les mises à l'abri, notamment des personnes sans-domicile fixe avec chiens.
A Saint-Denis (93), la ville, qui se vit comme ensemblier de bonnes volontés, a mis en place le raccordement à l'eau des campements et squats. Des maraudes alimentaires sont effectuées sur les campements, avec l'aide d'associations spécialisées. Force est de constater que la ville se retrouve fréquemment seule pour trouver des solutions opérationnelles.

A Metz, le Secours Catholique est en première ligne pour coordonner les différents acteurs. Des colis sont confectionnés chaque jour pour les personnes à la rue ou dans des hôtels, avec des maraudes régulières. La coopération locale se passe dans de bonnes conditions dans l'ensemble.

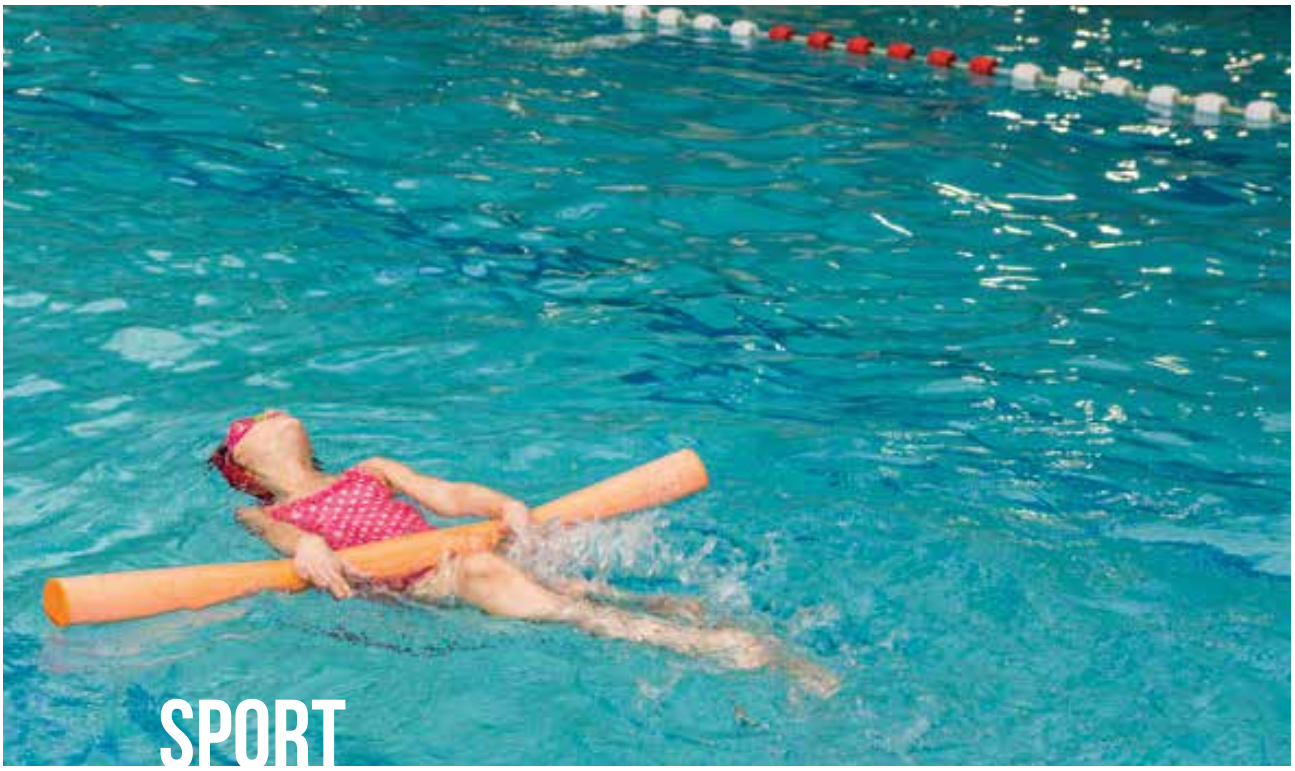

SPORT

Déconfinement : quelle place pour l'activité physique et sportive en ville ?

Si la reprise de l'activité physique et sportive à destination des scolaires, matérialisée par le dispositif dit 2S2C (santé, sport, culture et citoyenneté), doit encore être précisée et dépend de nombreux facteurs (conditions sanitaires, équipements, personnels, etc.), les grandes villes se mobilisent pour que le sport puisse reprendre ses droits.

Sport et déconfinement : un alliage délicat

La différenciation des conditions de déconfinement dans les territoires concorde avec celle de la réouverture des équipements sportifs, dont un certain nombre, concentré à l'échelle des grandes villes et grandes intercommunalités, rouvrira partiellement et progressivement : une vigilance apportée afin de sécuriser les usagers. Au sein de la commission Sport de France urbaine, qui se réunit chaque semaine, la période estivale constitue l'une des principales préoccupations, emportant les conditions d'ouverture des centres aquatiques en prévision de vagues caniculaires, les dispositifs sportifs et culturels à destination des enfants, notamment pour les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.

Dans la perspective du déconfinement, France urbaine a publié une contribution dédiée au sport, rappelant le rôle essentiel qui est le sien en matière de vivre-ensemble et de sociabilisation. Les espaces de citoyenneté et d'épanouissement personnel seront primordiaux ces prochaines semaines : l'activité physique et sportive peut y apporter une part essentielle, toujours sous réserve de conditions sanitaires prédéfinies et adaptées.

Priorité aux mobilités douces

En lien avec les reprises partielles de l'enseignement, du travail et d'une augmentation des déplacements, les règles de distanciation physique impliquent pour les

territoires urbains des ajustements de voirie. A l'image de Lille, Rouen, Lyon ou encore Paris, plusieurs grandes villes ont aménagé des voies cyclables supplémentaires pour encourager le recours aux mobilités douces. Certains axes seront piétonnisés et les trottoirs élargis à proximité des écoles et des commerces. Cet « urbanisme tactique » en temps de crise sera riche d'enseignements quant à la pratique de l'activité physique et sportive en zone urbaine.
Le développement d'une pratique sportive individuelle en ville qui s'exprime hors du circuit des clubs suscite de plus en plus de réflexions en matière d'urbanisme. Une égalité d'accès aux équipements sportifs de proximité doit prévaloir, par la densification d'équipements dans des zones carencées ou encore par le recours facilité aux transports. Ces axes de réflexion et de travaux sont ceux de France urbaine, dans une démarche plus globale qui insistera fortement sur la place du sport dans notre société.

STRATÉGIES ALIMENTAIRES TERRITORIALES

France urbaine, RESOLIS et Terres en villes publient une étude sur le rôle et l'engagement des villes dans le secteur de l'alimentation en période de pandémie

La crise sanitaire a durement touché le monde entier, notamment la France, et a conduit à adapter les modes de consommation, de production et d'approvisionnement pour faire face à cette situation inédite. Fermeture des marchés, des commerces, des restaurants et des cantines, pénurie de main d'œuvre dans la production agricole… Les acteurs du secteur ont dû s'adapter à un contexte évolutif pour garantir la sécurité alimentaire du pays. Malgré toutes ces difficultés, le système alimentaire français a tenu.

Comment garantir la sécurité et la qualité de l'approvisionnement alimentaire pour tous en période de crise sanitaire ? Quels dispositifs ont été mis en place dans les villes françaises pour répondre à une situation inédite d'urgence ? Quels enseignements retenir de ces deux mois de confinement ? Quelle place les villes ont-elles vocation à occuper dans la redéfinition des stratégies alimentaires territoriales en cours ?

France urbaine, en partenariat avec les associations RESOLIS et Terres en villes, a mené une vaste enquête intitulée « Villes et alimentation en période de pandémie : expériences françaises », dont résulte le recensement des dispositifs mis en place dans 30 grandes villes et agglomérations, permettant l'analyse des nombreux rôles joués par les villes, en partenariat avec les acteurs locaux, lors des deux mois de confinement.

L'enquête et son analyse sont construites autour de quatre grands thèmes (circuits

courts, distribution, solidarité, communication), dont voici les quatre principaux enseignements :

- L'action menée dans l'urgence ne doit pas contredire les besoins durables de transition et de résilience du système alimentaire ;
- La réussite d'une action urbaine dans le domaine alimentaire nécessite un mouvement et une organisation collective, à savoir une « Alliance des territoires » et une synergie entre acteurs du système alimentaire ;
- Des évolutions majeures sont en cours dans les modes agro-écologiques de production agricole, dans des mutations liées au numériques et dans les comportements alimentaires ;
- La mobilisation citoyenne est nécessaire aux grandes transformations du système alimentaire pour que celles-ci soient réussies et démocratiques.

> Malgré toutes ces difficultés, le **système alimentaire français** a tenu

Qu'il s'agisse de réagir dans l'urgence ou d'agir dans la durée pour rendre les systèmes alimentaires plus résilients, plus solidaire et accélérer la transition alimentaire, les villes souhaitent collaborer ensemble, avec les différents acteurs du système alimentaire, d'autres territoires et apporter leurs contributions aux agendas nationaux et européens, à l'instar des stratégies « De la ferme à la fourchette » et « Biodiversité 2030 » de la Commission européenne, dévoilées le 20 mai dernier.

L'étude est disponible sur www.franceurbaine.org

TOURISME

L'État lance un plan de soutien de 18 milliards d'euros en faveur du secteur du tourisme

A l'occasion du Comité Interministériel du Tourisme (CIT) qui s'est tenu le 14 mai 2020, et auquel participait Christophe Bouchet, maire de Tours, pour France urbaine, Edouard Philippe a déclaré le sauvetage du secteur du tourisme priorité nationale. Avec deux millions de salariés et 7 % du PIB national, ce secteur est gravement et durablement touché par la crise sanitaire. L'effort d'investissement sera porté par Bpifrance et la Banque des Territoires, qui ont formalisé un plan de relance de trois milliards d'euros entre aujourd'hui et 2023 sous forme de prêts et d'investissements en fonds propres.

Des financements très conséquents...

Le Premier ministre a ajouté qu'au-delà de ce plan, l'effort total du gouvernement englobant les mesures de chômage partiel, les prêts garantis par l'Etat (PGE), les exonérations sociales et les reports d'impôts représenterait un montant de près de 18 milliards d'euros. Le fonctionnement du PGE, qui a soutenu le secteur à hauteur au 14 mai 2020 de 6,2 milliards d'euros dédiés à 50 000 entreprises, sera d'ailleurs musclé pour devenir « prêt garanti par l'État saison » (PGES) avec un plafond qui ne sera plus de 25 % du chiffre d'affaires de l'année précédente, mais sera calculé sur les trois meilleurs mois de l'exercice précédent. Il a confirmé l'annulation des loyers et redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux pour les TPE et PME du secteur du tourisme et de l'événementiel sportif, pour la période de fermeture administrative, et annoncé la prolongation de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, initialement prévue de mars à juin pour l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, pendant toute la durée de la fermeture pour les entreprises situées dans les zones rouges. Un « crédit de cotisation » égal à 20 % des salaires versés depuis février est créé, qui pourra s'imputer sur l'ensemble des cotisations dues par l'entreprise, ce qui revient à une baisse de 20 % des cotisations sociales sur l'année 2020 à partir du début du confinement.

Le recours à l'activité partielle restera possible pour les entreprises du secteur cafés hôtels restaurants, du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture jusqu'à la fin 2020, de même que l'accès au fond national de solidarité qui sera élargi aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés et réalisant

jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, pour une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 euros.

...mais aussi des mesures sociales

Un plan en faveur du tourisme social pour aider les Français les moins favorisés à partir en congés sera annoncé dans les jours à venir. D'ores et déjà, le gouvernement compte réformer l'agence nationale des chèques vacances (ANCV) pour que davantage de salariés y aient accès dès l'été. Il table sur un doublement du nombre de bénéficiaires du dispositif, pour atteindre 8 millions de salariés, et des opérateurs concurrents de l'ANCV pourront distribuer ces chèques vacances pour élargir le champ des bénéficiaires.
Près de 225 millions d'euros doivent être débloqués pour moderniser les structures des associations de tourisme social qui proposent des séjours de vacances, à condition que le projet soit durable et écologique. Les quelques 1,3 million d'enfants vivant dans les quartiers populaires devraient pouvoir bénéficier de nouveaux dispositifs leur permettant de partir en vacances et il est prévu d'étendre à 400 000 enfants l'accueil habituellement réservé à seulement 70 000 enfants dans les écoles ouvertes, où seraient proposés cours et activités culturelles et sportives.
Le plafond journalier des tickets restaurants sera doublé pour atteindre 38 euros, et leur utilisation sera autorisée les weekends et jours fériés jusqu'à fin 2020.

Un prêt tourisme renouvelé

Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, estime la possibilité de reprise de l'activité à une échelle allant de 30 et 85 % de son niveau d'avant crise d'ici à la fin 2020. La Banque compte accorder un milliard d'euros de prêt tourisme : des prêts à dix ans avec deux ans de différé de remboursement, à 2,7 % et exonérés de garanties sur le patrimoine de l'entrepreneur ou de son entreprise. Le fonds France Investissement Tourisme (FIT) verra son encours actuel de 80 millions abondé de 240 millions supplémentaires, pour des tickets d'investissement entre 400 000 et 7 millions d'euros pour les PME et petites ETI fragilisées par la crise. Un fonds, nommé FAST, doté de 80 millions d'euros pour les petites entreprises dès 500 000 euros de chiffre d'affaires est aussi créé, et des dispositifs de formation et d'autodiagnostics, en ligne avec les activités plus habituelles de Bpifrance, seront renforcés.

Les collectivités sollicitées

Les collectivités sont invitées à accompagner le mouvement par des allègements de taxe de séjour et de cotisation foncière des entreprises (CFE) qui devraient trouver leur validation au sein du troisième projet de loi de finances rectificatif attendu pour la deuxième quinzaine de juin. En effet, outre les dispositifs décrits plus haut le gouvernement compte inciter les collectivités territoriales à alléger la fiscalité locale pour les entreprises du secteur en les exonérant des deux-tiers de la CFE, une décision dont le coût serait compensé pour moitié par l'État. Ce dernier prévoit également une enveloppe de dix millions d'euros pour aider les collectivités souhaitant réduire la taxe de séjour des hébergements touristiques.
Concrètement, pour les adhérents de France urbaine, la baisse de la CFE pourrait suivre le calendrier suivant :

- Attente de validation de la disposition CFE dans la loi PLFR ;
- Délibération locale rapide pour exonérer les entreprises à hauteur des deux tiers de la CFE. Comme les collectivités ont déjà élaboré leur budget, il est prévu que l'Etat fasse l'avance, puis réduise les douzièmes de fiscalité en 2021 à hauteur de la moitié de la charge.

Quelques questions essentielles restent en suspens : la période de délibération, sachant que le paiement de la CFE doit être fait à l'automne, le champ exact d'application de la disposition par les codes NAF pour savoir quelles seront les entreprises concernées, et surtout une visibilité sur le coût de la décision pour 2021…
France urbaine n'est pas favorable à cette dernière mesure, dans la mesure où il est plutôt attendu de l'Etat qu'il aide les collectivités à ne pas amputer leurs capacités d'autofinancement (en évitant notamment la chute de CVAE). Il serait en outre plus lisible d'accorder une aide à hauteur du montant de la CFE plutôt que de créer un nouveau dispositif indirect assimilable à une niche fiscale nouvelle, qui créerait un précédent dangereux, et ce alors même que la légitimité des impôts économiques locaux doit sans cesse être rappelée.

URBANISME

Autorisations d'urbanisme : les services instructeurs ont maintenu leur activité pendant la crise sanitaire

Pendant l'état d'urgence sanitaire, les délais d'instruction et de recours relatifs aux autorisations d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sont suspendus. L'ordonnance du 25 mars avait suscité des inquiétudes de la part des professionnels de la promotion et de l'aménagement craignant la paralysie de leur activité et la difficile remise en route de la construction à la sortie de crise, mais aussi des interrogations de la part des services instructeurs. L'ordonnance du 15 avril a aménagé la suspension des délais en supprimant le mois supplémentaire.

France urbaine, l'AMF, l'AdCF, l'APVF, l'AMRF et Villes de France ont souhaité, conjointement avec les ministères de la Cohésion des territoires et du Logement objectiver la situation et mesurer le service aujourd'hui rendu par les collectivités qui pour, nombre d'entre elles, cherchent à assurer une continuité de service dans le traitement de ces autorisations d'urbanisme.

Une activité maintenue dans 70% des collectivités répondantes

Selon les premiers résultats de l'enquête flash, dans 70 % des 1 700 collectivités ayant répondu, les services d'instruction des autorisations d'urbanisme ont réussi à maintenir leur activité : dans 24 % des cas, le service est assuré normalement et « presque normalement » dans 46 % des collectivités. Seuls 7 % déclarent une activité à l'arrêt.

Un nombre de dossiers instruits stable

Pour 48 % des répondants, le nombre de dossiers instruits est, lui, estimé stable (21 %), ou en légère baisse (27 %) par rapport à la même période en 2019. L'instruction est à l'arrêt ou presque pour 14 % des dossiers. Principales difficultés relevées : le manque de réactivité des services extérieurs consultés (Etat, concessionnaires réseaux, services d'incendie et de secours), dérèglements dans les relations entre les services instructeurs et les communes « guichet unique » (accueil du public fermé ; parcours de demandes de pièces complémentaires perturbé) et une difficile organisation du télétravail des agents. Concernant les DIA, 73 % des collectivités déclarent traiter en priorité les décisions de renonciation à la préemption. Et 20 % de l'instruction des DIA est à l'arrêt depuis le début de l'état d'urgence. Enfin, malgré la reprise des délais d'instruction au 24 mai, 86 % des collectivités interrogées déclarent ne pas craindre les risques d'autorisations tacites.

L'enquête flash est disponible sur www.franceurbaine.org

À TOULOUSE, une plateforme d'idées pour envisager l'après Covid-19

La Mairie de Toulouse a mis en place une plateforme aprescovid.toulouse.fr afin que les Toulousaines et les Toulousains contribuent à tirer les leçons de la crise du Covid et à imaginer le monde de demain. Ouverte jusqu'au 15 juin, pour éviter tout amalgame avec le contexte électoral, les contributions ont été recueillies puis seront transmises au Président de la République, à toutes les tendances politiques présentes à l'Assemblée nationale et au Sénat, au Président du Parlement européen et au Président de la Commission européenne.

Chaque contributeur pouvait choisir le thème sur lequel il s'exprime : système de santé, mondialisation, environnement, économie, etc. sans se focaliser sur la vie locale. L'idée étant de permettre aux Toulousains de contribuer au débat national, européen et mondial sur notre futur modèle de société.

Aprescovid.toulouse.fr se présente comme une boîte à idées avec la nécessité de s'identifier pour garantir la qualité des contributions.

LA VILLE DE CHERBOURG a mis 50 tablettes numériques à disposition des enfants non équipés et en rupture scolaire pendant le confinement

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a travaillé avec les référents informatiques de l'Éducation nationale, qui sont en lien avec les directeurs et directrices d'école, pour mettre cinquante tablettes numériques à disposition des familles non équipées en informatique. Sur Cherbourg-en-Cotentin, l'Éducation nationale a identifié une cinquantaine d'enfants en primaire qui sont en difficulté pour accéder aux contenus pédagogiques en ligne durant le confinement.

« Parmi ces enfants, certains n'ont pas de matériel informatique à domicile. En leur prêtant du matériel, nous avons essayé de limiter la fracture sociale et de donner à ces enfants les moyens de pouvoir suivre une scolarité comme les autres », explique le maire. La Ville a donc récupéré 50 tablettes numériques dont avaient été dotés les élus qui les ont rendues en fin de mandat.

La Direction des systèmes d'information les avait paramétrées avec accès à un navigateur internet et un lecteur PDF. Elles ont été transmises aux directeurs d'écoles qui ont fait le lien avec les familles : l'Éducation nationale - directeurs et référents informatiques – ont pris en charge l'accompagnement pédagogique.

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Découvrez la sélection thématique " en avant les enfants ! "

Se sentir bien même confinés... c'est le pari de cette sélection qui s'adresse aux enfants et à leurs parents ! Les bibliothécaires du Réseau de lecture Publique de Clermont Auvergne Métropole ont déniché des liens malins destinés à favoriser les ondes positives. C'est parti pour un programme en 4 séquences !
Les bibliothèques et médiathèques de Clermont Auvergne Métropole sont un service public ouvert à tous, l'entrée en est libre et gratuite.
Les bibliothèques de Clermont Auvergne Métropole composent le réseau lecture métropolitain. Ce réseau propose au public des lieux d'accueil, de documentation, d'animation et d'action culturelle. Pour connaître la programmation culturelle des bibliothèques, toutes les informations sont disponibles dans l'agenda.

Tous les documents sont à disposition sur place. Une inscription est nécessaire pour emprunter des documents à domicile. La consultation d'Internet est soumise à la présentation d'une pièce d'identité pour les personnes non inscrites en bibliothèque. Des espaces spécifiques pour l'accueil des bébés lecteurs et des plus jeunes sont présents dans la majorité des bibliothèques.

Selon les établissements, les espaces de consultation sont complétés d'espaces de travail individuels ou en groupe.
Des espaces d'information et d'apprentissage numériques sont proposés dans certains établissements (Internet, multimédia, initiation aux langues…).

Retrouvez toutes les infos sur www.clermontmetropole.eu

« ENTRAIDONS-NOUS », La plateforme de solidarité pour les marseillais lors de la crise

La plateforme lancée le 7 avril par la Ville de Marseille a permis de mettre en relation les Marseillais dans le besoin ou proposant leur aide. Via une annonce géolocalisée, chaque citoyen pouvait publier sa requête (courses, aides aux devoirs, impressions de documents) à l'aide de mots-clefs.

Les personnes ayant besoin d'une aide particulière pouvaient consulter une carte interactive de la ville affichant l'ensemble des offres et contacter directement la personne la plus proche, via un formulaire en ligne.

Comment fonctionne la mise en relation ?

Si un citoyen propose son aide, il reçoit les demandes d'aide par email. Le demandeur n'aura accès ni à son nom, ni à son adresse email.

S'il recherche de l'aide, lors de sa demande c'est lui qui décide des informations de contact (ex : mail, téléphone) qu'il souhaite communiquer.

Ce service est-il gratuit ?

L'aide proposée est 100% gratuite, il n'est pas autorisé de proposer son aide avec une tarification.

Quelles sont les aides disponibles ?

Pour faciliter la mise en relation des personnes, les aides sont classées par catégorie :

- aide pour les courses de première nécessité
- aide pour les devoirs à distance
- conversation à distance
- autres types d'aide
- autres types d'aide autres aides !

Toutes les infos sont sur https://marseille.entraidonsnous.fr/

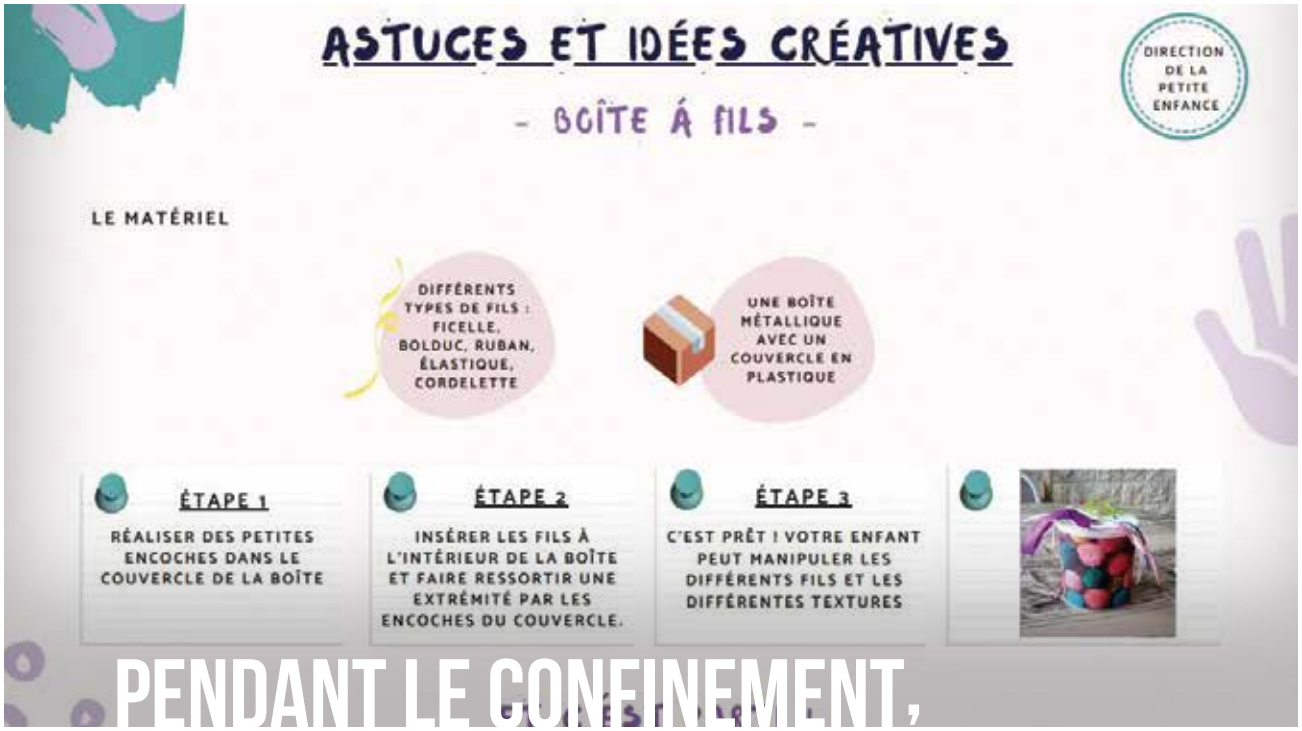

PENDANT LE CONFINEMENT, la Ville de Dijon a occupé les enfants grâce à son kit " petite enfance " !

Pendant la période confinement, la Ville de Dijon a mis à disposition un kit de jeux pour les jeunes enfants. Jeux de couleurs, parcours de motricité, boîte à fils, idées créatives… tout était prévu pour occuper des enfants tout en s'amusant !

Voici quelques jeux disponibles :

- Collage et papillon
- Peinture avec des rouleaux de papier
- Fleurs de printemps en carton
- Petits poissons avec des assiettes en carton
- Colle naturelle avec de la farine
- Panneau sensoriel
- Peinture avec des branches
- Perles à enfiler
- Plantation de graines dans une boîte à oeufs

Toutes les infos sont sur https://www.dijon.fr/

LA VILLE DE COLOMBES
a mis en place un cabinet médical éphémère

Face à l'urgence sanitaire qu'a traversé le pays, des médecins généralistes et des professionnels de santé en partenariat avec la Ville de Colombes ont choisi d'ouvrir provisoirement un cabinet médical d'urgence, dès le 28 mars.
Afin de soulager les hôpitaux, les services municipaux ont œuvré à transformer la maison du droit, qui a accueilli les malades, et les locaux du BIJ, où ils ont reçu leur traitement, en cabinet médical d'urgence éphémère respectant les règles d'hygiène et de sécurité indispensables. Cet établissement est resté ouvert sept jours sur sept.

La Ville a pris en charge le soutien logistique y compris la fourniture des équipements individuels de protection, le nettoyage et la désinfection des locaux deux fois par jour, mais également l'accueil téléphonique et l'accueil physique des patients. La police municipale a eu la charge de veiller au respect des distances de sécurité lors des entrées dans le centre.

DES OPÉRATIONS DE DISTRIBUTION DE " PANIER REPAS "

mises en place à Fort-de-France

Des opérations de distribution de « panier repas » conditionnés par des agents de la ville de Fort-de-France et des bénévoles, à la cuisine centrale de la ville, ont été mises en place durant la crise sanitaire.
Deux modalités de livraison ont alors été retenues : la livraison à domicile et la récupération en formule drive. 700 paniers ont été ainsi distribués à des bénéficiaires identifiés par des agents de la Direction de la Vie des Aines et du Grand Âge, par le CCAS ainsi que par des opérateurs de proximité. Ces bénéficiaires ont été appelés et répertoriés puis sélectionnés par des agents du CCAS.

A REIMS, des plateformes pour recenser les établissements et services ouverts !

Soucieuses de préserver l'activité économique des commerces de proximité, des producteurs, des artisans, les chambres consulaires de la Marne ont développé une plateforme de recensement des établissements ouverts livrant ou proposant une solution de drive pour leurs clients.
Accessible à l'adresse **www.jesuisouvert.fr**, cette plateforme géolocalise l'ensemble des établissements de la Marne référencés, classés en différentes catégories : aide à la personne, assurance, banque, commerce alimentaire, dépannage, équipement / matériel, producteur / agriculteur, santé, service public, tabac / presse et autre.

La Chambre des Métiers a proposé quant à elle un annuaire des artisans disponibles : **www.cm-marne.fr/artisansavoscotes_annuaire**

FACE À LA PANDÉMIE, la Ville et la Métropole de Montpellier ont facilité la mise en relation avec les producteurs locaux

Face à la pandémie du Coronavirus, la Ville, la Métropole et les différents partenaires ont facilité la mise en relation avec les producteurs de du territoire (Drive, livraison, etc...)

400 points de vente dont une centaine en point retrait ou livraison avec BoCal

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et de tensions économiques, il était possible d'identifier les points de ventes ouverts proches de chez vous. Depuis le 9 avril, en plus du site internet, un numéro vert spécial BoCal était mis en place pour aider les consommateurs à identifier le point de vente ou les réseaux de livraison les plus proches de chez eux.

Drives fermiers locaux

Afin de permettre d'acheter des denrées alimentaires et soutenir les producteurs fermiers locaux, plusieurs drives sécurisés ont été mis en place sur le territoire de la Ville de Montpellier en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et le réseau INPACT 34, avec l'accord du Préfet de l'Hérault.

Livraisons des commerçants et producteurs du Marché d'intérêt national (M.I.N)

Le Marché d'Intérêt National de Montpellier Méditerranée Métropole a mis en place une zone de préparation de commandes ainsi qu'un service de livraison à domicile à destination des producteurs et commerçants n'ayant pas de moyens logistiques.

L'alimentation solidaire

La Ville de Montpellier et ses partenaires se sont mobilisés pour les personnes sans abri. Dès la mise en place du confinement, la Ville de Montpellier a mis à disposition des structures d'accueil pour les SDF. Trois gymnases sont désormais à disposition pour une capacité de 75 places. Orientés par le SAMU social, les SDF confinés pouvaient accéder à des douches et quelques cages ont été installées pour accueillir les chiens.
La Ville a assuré l'entretien des locaux et la sécurisation des trois sites. Les SDF ont été pris en charge et accompagnés par la Croix Rouge (accueil, nettoyage quotidien du linge…) tandis que le CHU confectionnait les repas livrés ensuite par l'association l'Avitarelle.

ORLÉANS : une conciergerie solidaire pour aider les personnes les plus fragiles

Dès le début de la crise sanitaire, la priorité de la mairie d'Orléans a été de venir en aide aux Orléanais et tout particulièrement les plus fragiles et isolés, en lien avec son CCAS. Parmi les dispositifs mis en place dès le début du confinement, une plateforme d'entraide (participons) a été rendue accessible en ligne pour permettre de centraliser l'offre et de la demande d'aide. De nombreux bénévoles se sont signalés pour apporter leur aide. La Mairie va donc plus loin en fédérant cette solidarité au sein d'une conciergerie solidaire chargée d'apporter des réponses sur-mesure aux besoins des habitants.

Comment ça fonctionne ?

La Mairie a ouvert une nouvelle cellule d'appui au sein de sa cellule de crise pour centraliser les demandes d'aides individuelles des personnes les plus vulnérables (personnes de plus de 70 ans, à mobilité réduire, ayant des problématiques de santé, etc.) et qui demandent des réponses spécifiques : livraison de produits de première nécessité (médicaments, courses alimentaires…), remise d'attestations à domicile, écoute psychologique…

Les bénévoles qui se sont signalés via la plateforme participons.orleans-metropole.fr, des agents de la ville d'Orléans, et les membres de la réserve communale étaient mobilisés pour apporter la réponse la plus adéquate. Ce dispositif est venu compléter et enrichir l'action du réseau associatif et caritatif du territoire.

FAITES UN TOUR SUR LE SITE de la fabrique citoyenne de Rennes !

La Ville de Rennes s'est organisée pour assurer les services essentiels à la vie des Rennaises et des Rennais pendant la pandémie de coronavirus.
Parallèlement à ce plan de continuité des services publics, beaucoup d'initiatives citoyennes de proximité se sont mises en place dans les quartiers, parfois au niveau d'une rue ou même d'un immeuble, pour venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin, notamment les personnes âgées isolées. Dans cette période si particulière, la solidarité a été plus que jamais nécessaire et être encouragée dans le strict respect des règles de sécurité sanitaire. Qu'ils en soient à l'origine ou qu'ils en aient été témoins, les Rennaises et les Rennais ont pu partager ces initiatives sur ce site de la Fabrique Citoyenne désormais entièrement consacré pendant plusieurs semaines au partage des bonnes pratiques destinées à améliorer la vie quotidienne des habitants pendant le confinement.
La Fabrique Citoyenne est accessible sur https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/

À BORDEAUX, des dessins et lettres d'enfants pour les séniors

En cette période de confinement difficile à vivre, notamment pour les personnes âgées qui ne pouvaient plus recevoir de visites, la ville de Bordeaux et l'Éducation nationale ont proposé aux enfants des personnels soignants de dessiner ou écrire pour eux.

A Bordeaux, ils étaient une centaine d'écoliers de maternelle et élémentaire scolarisés dans les huit écoles restées ouvertes pour permettre à leurs parents de travailler. L'équipe pédagogique et le personnel municipal se sont mobilisés pour proposer aux plus petits de dessiner et aux plus grands d'ajouter quelques mots. Lors des vacances scolaires, les centres de loisirs ont pris le relais.

L'organisation mise en place avec l'Éducation nationale a permis un envoi dématérialisé sur une plate-forme mise à disposition par la mairie, soit directement par l'élève ou sous couvert de son professeur. Les services de la Mairie ont adressé ensuite aux EHPAD, les messages des élèves en veillant à bien les répartir entre tous. De nombreux dessins et des lettres ont été collectés. Une autre façon de garder le lien et faire plaisir à des grands parents privés de leur famille !

ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

P.87 **ADEME**
Arnaud Leroy,
Président-directeur général de l'Agence de la transition écologique

P.90 **C5P**

P.92 **CAPVERIANT**
Florence Lavaud,
Directrice générale de la succursale française de CAPVERIANT

P.95 **CDC HABITAT**
Yves Chazelle,
Directeur général du groupe CDC Habitat

P.96 **CFBP**
Joël Pedessac,
Directeur général de l'association

P.98 **FNTP**
Bruno Cavagné,
Président de la FNTP

P.100 **FPI FRANCE**
Alexandra François-Cuxac,
Présidente de la FPI France

P.102 **GRDF**
Xavier Passemard,
Directeur Biométhane chez GRDF

P.105 **GRTgaz**
Jean-Marc Le Gall,
Directeur de projet Biométhane à GRTgaz

P.106 **LA POSTE**
Philippe Wahl,
Président Directeur général du Groupe La Poste

P.110 **SCET**
Stéphane Keïta,
Président-directeur général de la SCET

ADEME
LE FACILITATEUR ENVIRONNEMENTAL

L'Ademe est sur tous les fronts : la qualité de l'air, les énergies renouvelables, l'alimentation durable, la rénovation énergétique des bâtiments ou encore l'économie circulaire et la réduction des déchets.... En cette année d'élections municipales, elle a édité un guide à destination des élus et candidats souhaitant s'engager dans la transition écologique. Entretien avec le Président-directeur général de l'Agence de la transition écologique, Arnaud Leroy.

A la veille des élections municipales, Arnaud Leroy, président-directeur général de l'ADEME, a eu la bonne idée de sortir un guide à destination des candidats sur la transition écologique, « Demain, mon territoire». « C'est la première fois que notre organisme prend la parole pour délivrer un message et des pistes d'action aux candidats engagés dans une campagne électorale », assure Arnaud Leroy. Loin d'être théorique, en partenariat avec France Urbaine, l'ouvrage présente des solutions concrètes mises en œuvre dans des collectivités de toutes les tailles. « Lancé au moment du Congrès des maires, ce livret de vingt fiches pratiques a eu un accueil extrêmement favorable, avec plus 35 000 téléchargements pour la version électronique.C'est le deuxième guide le plus téléchargé sur notre site après celui sur les aides financières ! », ajoute-t-il.

© J. Chiscano

Arnaud Leroy,
Président-directeur général de l'Agence de la transition écologique

Répondre aux demandes des élus

Ce manuel de bonnes pratiques répond aux demandes récurrentes d'élus en place et de candidats, réfléchissant sur leurs programmes. « Beaucoup d'entre eux interrogeaient nos directions régionales. Et comme ces sollicitations tournaient souvent autour des mêmes enjeux, nous avons décidé de publier un ouvrage à destination du plus grand nombre pour qu'il soit repris par tous les candidats quelle que soit leur étiquette ».

Avec la conviction que la clé de la transition écologique, ce sont les territoires ! L'Ademe veut aider les communautés de communes et les métropoles à mettre en œuvre l'écologie au quotidien. « Conformément à l'objectif de neutralité carbone en 2050 fixé par la France, il nous est apparu nécessaire de poser une brique importante. Nous ne pouvons plus nous contenter de quelques mesures écologiques. Car les trajectoires environnementales doivent être intégrées à l'ensemble des politiques locales" martèle Arnaud Leroy.

La transition écologique est prise en compte dans toutes les familles politiques

Fort heureusement, la transition écologique est de moins en moins le monopole d'une famille politique. « L'urgence climatique est une bataille gagnée dans tous les camps politiques. » Mais les efforts doivent continuer dans les années à venir. « Cette transition écologique doit être menée dans un cadre démocratique et local. Les changements conséquents doivent être impulsés auprès des Français et des Françaises par les collectivités locales. Tout ne doit pas simplement venir de Paris. Les impulsions de l'Etat ne pourront pas suffire ! ».

Toutefois, Arnaud Leroy est loin d'être inquiet. « Honnêtement, une nouvelle génération d'hommes et de femmes est arrivée en 2014 dans les exécutifs municipaux. Elle a une vraie appétence pour les sujets écologiques et veut aller de l'avant. A titre d'exemple, à Rouen, Ville et Métropole se sont lancées dans une politique de maîtrise de l'énergie exemplaire. Arnaud Leroy invite désormais chacun des élus à répondre aux différents enjeux que sont la mobilité, la qualité de l'air, la rénovation énergétique des bâtiments, l'alimentation durable, l'éco-

nomie circulaire et la végétalisation dans les villes.
Loin des cercles d'initiés, Arnaud Leroy veut contribuer avec l'Ademe à mettre en place un « continuum » dans les organisations politiques. « Avec France urbaine, avec les Régions, les associations représentant les maires de France, les collectivités, nous nouons des relations fortes. Nous ne sommes plus seulement un guichet pour des aides. Nous leur apportons des expertises techniques, et pas seulement de l'argent ! Les collectivités ont besoin de méthodologie pour travailler sur les trajectoires fixées nationalement. Nous formerons les élus de demain, mais on ne pourra pas tout faire à leur place.»

Chercher les petites collectivités

Plus que jamais, l'Ademe se veut être un animateur, un connecteur, un « entremetteur environnemental » chargé de mettre en cohérence la transition écologique. « Nous sommes des experts, des conseillers, nous ne sommes pas des empêcheurs de tourner en rond. Nous sommes un centre de ressources à l'échelle de notre pays, y compris dans les territoires d'outre-mer, pour que chaque acteur des territoires ait toutes les cartes en main pour développer et mettre en application les solutions les plus adaptées à ses enjeux. » Forte d'un véritable maillage territorial, l'Ademe dispose d'une trentaine d'implantations locales. « Nous avons même des actions à Wallis et Futuna. C'est dire la finesse de notre présence ! Nous sommes aujourd'hui présents partout en France,

« La transition écologique et énergétique était au cœur des programmes de nombreux candidats aux élections municipales »

en métropole, comme en Corse et dans les Outre-mer, au bénéfice de la transition écologique ! ».
En dépit d'un budget annuel d'environ 700 millions d'euros en 2020, le grand argentier de la transition écologique ne veut pas être réduit à un guichet bancaire. « Nous ne nous plaignons pas. Nous avons des budgets en constante augmentation. Mais ce serait mentir de dire que tout va bien partout ! » L'Ademe doit aujourd'hui se tourner vers les plus petites collectivités. « Dans des établissements de coopération intercommunale oscillant entre 70 000 et 145 000 habitants éparpillés sur un vaste territoire, la transition écologique n'est pas toujours une préoccupation majeure. Notre travail est aujourd'hui d'aller démarcher ces collectivités ».
Aujourd'hui, Arnaud Leroy attend beaucoup de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. « Cette institution facilitera l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets », confie le PDG. Mais pas seulement, il espère des relations constructives entre les grandes collectivités (aspirateurs de compétences) et organismes étatiques, entre les régions et les grandes métropoles, entre France Urbaine et l'Ademe. « Il faut réinventer cette transition écologique solidaire, elle prend aujourd'hui tout son sens dans la relation territoriale entre collectivités.»

Biographie

Arnaud Leroy, diplômé en droit maritime et protection de l'environnement, commence sa carrière politique au Parlement européen où il a été Secrétaire général de la délégation des Verts français. A partir de 2004, il rejoint l'Agence européenne de sécurité maritime afin de participer à sa mise en place et s'occupe particulièrement de la division Environnement et Changement climatique. Élu député en 2012, il siège pendant 5 ans à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et à la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale où il suit particulièrement les textes liés à la transition écologique et énergétique. Il est l'auteur et le rapporteur d'une proposition de loi, appelée « loi Leroy », sur l'économie bleue.

FOCUS SUR LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE : CONSEIL, STRATÉGIE ET FINANCEMENT

Dans cet entretien croisé, Christèle Allaud, Associée du cabinet EFINAD, Gaële Chamming's, Associée du cabinet CHAMMING'S Avocats et Laurent Crémoux, Associé du cabinet C5P, reviennent sur la synergie entre ces trois entités dans le cadre de l'accompagnement des grands projets d'infrastructure et sur la démarche conjointe de formations des acteurs publics locaux à travers le cabinet de formation F2C.

Pourquoi investir dans des projets de villes durables ?

Christèle Allaud : Nos villes deviennent résilientes c'est-à-dire que leur système urbain, et leurs habitants, sont mieux préparé aux chocs et disruptions, tout en s'adaptant positivement et en se transformant vers la durabilité. Elles évoluent, planifient et agissent pour se préparer et répondre aux risques d'aujourd'hui et de demain, qu'ils soient naturels ou humains, attendus et inattendus. Au niveau européen, mais également national, les villes résilientes sont les mieux placées pour protéger et améliorer la vie de leurs habitants, et ainsi garantir un environnement favorable aux investissements. Les grandes villes sont souvent citées en exemple mais de plus en plus de petites et moyennes villes investissent dans des infrastructures durables et innovantes. Nous leur apportons notre vision du conseil stratégique et leur ouvrons des portes auprès des bailleurs.

Gaele Chamming's : Parler ici de résilience nous amène à dépasser les frontières ! Pour avoir formé depuis plus d'un an l'ensemble de la sphère ministérielle publique aux partenariats publics privés (PPP) à Madagascar, dans le cadre d'un projet d'appui à la promotion des investissements (Projet PAPI financé par la BAD), nous proposons nos compétences à la nécessaire prise de conscience de la résilience urbaine qui est en cours. L'océan indien s'est donc naturellement affiché comme un vecteur de ces élans. C'est de ces postulats que F2C a ouvert un bureau à Mayotte afin d'agir au cœur des besoins.

Les grands projets d'infrastructures exigent de trouver les bonnes solutions de financement et les ingénieries de projet adéquates. En quoi vos cabinets peuvent permettre la mise en œuvre réussie de ces projets ?

CA : Avec mon expérience de près de 20 ans en tant qu'expert des questions européennes au sein de différents exécutifs d'autorités publiques en outre-mer (Martinique) et à Bruxelles, EFINAD accompagne les opérateurs publics et privés pour de grands projets d'infrastructures essentiels pour le développement des régions. Associer la connaissance du fonctionnement des institutions européennes à celle de la dynamique des acteurs régionaux, permet à EFINAD de développer une expertise européenne unique complémentaire aux deux autres cabinets. C'est un atout important qui nous est confirmé de mission en mission.

Un exemple européen :
Projet Pilote « Résilience des petites villes des régions ultrapériphériques pour 2027 »

Néanmoins, il existe encore des projets pour lesquels les petites villes ne sont pas éligibles en raison de leur taille ou de leur situation géographique. C'est pour cela que le député européen Stéphane Bijoux (Membre du Groupe Renew Europe) a pris l'initiative de présenter le projet pilote ***« Résilience des petites villes des régions ultrapériphériques*** (les 6 régions d'outre-mer) ***pour 2027 »*** au Parlement européen. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres députés membres de l'intergroupe « Environnement urbain »[1] présidé par le député européen Jan Olbrycht (Membre du Groupe du Parti populaire européen).

1 http://urban-intergroup.eu/

GC : Ancien directeur juridique dans la territoriale et ayant en parallèle soutenu une thèse de doctorat sur les montages complexes, j'ai créé le cabinet il y a 8 ans avec la volonté d'accompagner les acteurs de projets structurants dans leur faisabilité juridique et leur mise en œuvre dans le respect des contraintes y étant afférentes. La croisée des chemins avec C5P et EFINAD s'est avérée être une évidence opérationnelle par la synergie apportée d'un conseil « global », et non décousu auprès de clients attentifs à cet accompagnement nourri du bon sens et ciblé sur la création de valeur.
Laurent Crémoux : C5P, cabinet que je dirige depuis plus de 10 ans, offre des services de conseil stratégique et financier dans le financement des projets d'infrastructure. Les complémentarités avec EFINAD et CHAMMING'S Avocats sont évidentes depuis le début de nos collaborations sur des projets communs. Cela permet d'offrir une offre de conseil complète intégrant toutes les composantes financières et juridiques pour le montage de grands projets d'infrastructure.

Etes-vous souvent amenés à conseiller des opérateurs publics dans des grands projets d'infrastructure ?
CA : En appui des deux autres cabinets. Les projets complexes (régions enclavées, régions transfrontalières ou investissements structurants pour les territoires) représentent souvent un intérêt pour les financeurs européens. Quelques exemples : l'Aéroport de Mayotte ou le bâtiment intelligent et durable pour un acteur agricole essentiel à la sécurité agroalimentaire française.
GC : C'est notre cœur de métier ! Nous associons nos compétences pour répondre à des consultations qui requièrent l'ensemble de nos compétences. Être en capacité de répondre ensemble en faveur de l'émergence d'un projet constitue une dynamique qui fédère l'émergence des bonnes solutions proprement adaptées aux espèces, aux territoires, aux individus qui font ces territoires.
LC : Très régulièrement ! Sur les 12 derniers mois, pour ne prendre que les grands projets (> 50Me), nous avons collaboré avec EFINAD et CHAMMING'S Avocats pour accompagner le projet de Cité internationale de chercheurs à Toulouse et un projet de Téléporté en Savoie. A chaque fois, les questions se concentraient autour du meilleur montage juridico-financier et sur l'ingénierie financière adaptée à l'opération (banques, subventions, fonds propres, autofinancement...). **Grâce à nos expertises combinées, nous avons la capacité ensemble de répondre à ces questions complexes et structurantes pour la bonne réalisation d'une opération de plusieurs dizaines de millions d'euros**.

Comment est née l'idée de mettre en place la structure conjointe de formation F2C à destination des élus locaux et des cadres publics ?
CA : D'une passion commune pour la chose publique.
GC : Nous étions séparément sollicités via des structures de formation pour nos compétences. Au-delà de ça, nous étions conscients que nous ne pouvions pas réglementairement proposer des formations aux élus locaux. C'est donc l'ensemble de ces circonstances qui a motivé nos âmes d'entrepreneurs et créer F2C.
LC : C'est un constat partagé, nous avons décidé d'unir nos forces en créant F2C pour offrir aux élus locaux (métropole et outre-mer) un appui dans la compréhension et la mise en œuvre de projets publics à travers : la commande publique, les financements européens, les finances publiques, les montages complexes, le management de projet, l'accompagnement dans la recherche de financements…

En quoi existe-t-il une différence entre la formation des cadres publics et des élus locaux ?
CA : Sur les questions européennes, beaucoup de formations existent même si elles sont de qualité variable. Sur la dimension politique de l'Union européenne et de la Banque Européenne d'Investissement, les formations sont plus rares et souvent trop techniques car identiques à celles dispensées aux cadres. **Nous voulons former les élus autrement** : Les aider à développer leur propre vision et leurs outils sans devenir experts techniques.
GC : Les cadres publics sont les techniciens, des musiciens en somme, de la mise en œuvre de la décision politique des élus locaux, qui eux sont les compositeurs. Le cadre d'une formation et/ou d'un accompagnement d'élus locaux repose sur la sensibilisation des étapes et points clés de la prise de décision. Celui des cadres publics est davantage inscrit dans l'apprentissage et le conseil des bonnes techniques.

CAPVERIANT

CAPVERIANT

POURSUIVRE L'EVANGELISATION DES ACTEURS DU FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Un an après sa création, CAPVERIANT s'appuie sur un premier bilan encourageant en France avec près d'1 milliard d'euros de consultations postées et une première transaction initiée en fin d'année dernière. L'objectif de la plateforme digitale est désormais clair : s'imposer comme la plateforme de référence du financement des acteurs publics locaux et le portail incontournable d'information et de services pour éclairer les réflexions et politiques de financement de ces derniers.
Rencontre avec Florence Lavaud, Directrice Générale de la succursale française de CAPVERIANT.

Florence Lavaud,
Directrice générale de la succursale française de CAPVERIANT

CAPVERIANT a été conçu comme un portail de levée de dette pour les acteurs publics locaux. Votre mission a-t-elle évoluée depuis 1 an ?
Notre mission centrale demeure inchangée, à savoir développer le portail de référence pour le financement des collectivités publiques. Nos efforts se concentrent sur la création d'une plateforme efficiente, transparente et sécurisée qui permette aux collectivités d'adresser une large base de financeurs en Europe, pour finaliser des transactions dans les meilleures conditions possibles mais aussi sécuriser les sources de financement à long-terme. Pour cela, il faut, d'une part, diversifier la base d'investisseurs en capacité de prêter aux collectivités françaises et, d'autre part, enrichir l'offre de services aux utilisateurs.
En complément de la plateforme de financement, nous pensons que CAPVERIANT doit s'inscrire dans l'écosystème des finances publiques locales en apportant aux acteurs des éléments d'aide à la décision et à l'élaboration de leurs stratégie de financement (ou de placement) dans un environnement en profonde mutation.

Comment cela s'est-il traduit dans les développements de la plateforme ?
Nous avons lancé à l'automne 2019 « Mon Portail Financier ». Il s'agit pour l'instant d'un portail d'actualité, d'analyses de conjoncture et de décryptages de grands indicateurs économiques. Ce portail est accessible à tous les utilisateurs inscrits sur CAPVERIANT. Cet espace d'information est destiné à s'enrichir de productions internes plus régulières en phase avec les souhaits de nos utilisateurs mais aussi d'informations relayées par nos partenaires qu'ils soient conseils, avocats ou agences de notations.
Quant à la plateforme de financement, les développements se sont principalement concentrés sur les investisseurs avec la mise à disposition des comptes consolidés des collectivités (base DGFiP) pour accélérer et simplifier leurs efforts d'analyse. Nous travaillons en outre à la mise à disposition d'informations similaires sur le secteur hospitalier. Les investisseurs peuvent par ailleurs désormais bénéficier de facilités pour la saisie de leurs offres, en sauvant des modèles qui leur sont propres. Et prochainement, ils pourront accéder à un recueil de documents légaux et analytiques leur permettant d'appréhender les arcanes du secteur public local et hospitalier.

Qui sont ces investisseurs et pourquoi CAPVERIANT les intéresse ?
Nous avons vocation à adresser non seulement l'ensemble des prêteurs historiques du marché français mais aussi les investisseurs institutionnels qui, du temps de la CAECL, étaient des prêteurs naturels des collectivités et sont finalement progressivement sortis du financement direct de ces dernières.
L'intérêt pour les investisseurs de passer par CAPVERIANT est tout d'abord de disposer d'un accès direct et sécurisé à des consultations de financement lancées par des emprunteurs publics à l'échelle nationale, avec la possibilité d'interagir directement avec eux via la plateforme.
C'est également l'assurance d'avoir accès à une large base d'informations sur les emprunteurs, en particulier des chiffres socio-économiques et financiers pour mieux les cerner (base de données DGFiP retraitée et fiabilisée), des documents financiers (comptes et budgets) et rapports d'activités et/ou de notation pour nourrir leurs accords de crédit internes et des documents dits de KYC « Know your Customer » (délibérations, autorisations) pour leur permettre de finaliser des transactions. C'est enfin la possibilité d'accéder à des contrats types ou à des services de banque intermédiaire lorsque ces acteurs ne sont pas des établissements bancaires. Ces services économisent du temps, en particulier à ceux qui ne disposent pas du même niveau de connaissance que les prêteurs historiques du marché. Nous faisons en sorte au final que tout le monde ait le même niveau d'information et parle le même langage !

Est-ce difficile pour les investisseurs institutionnels de pénétrer ce marché ?
Voilà deux ans que les collectivités françaises se financent,

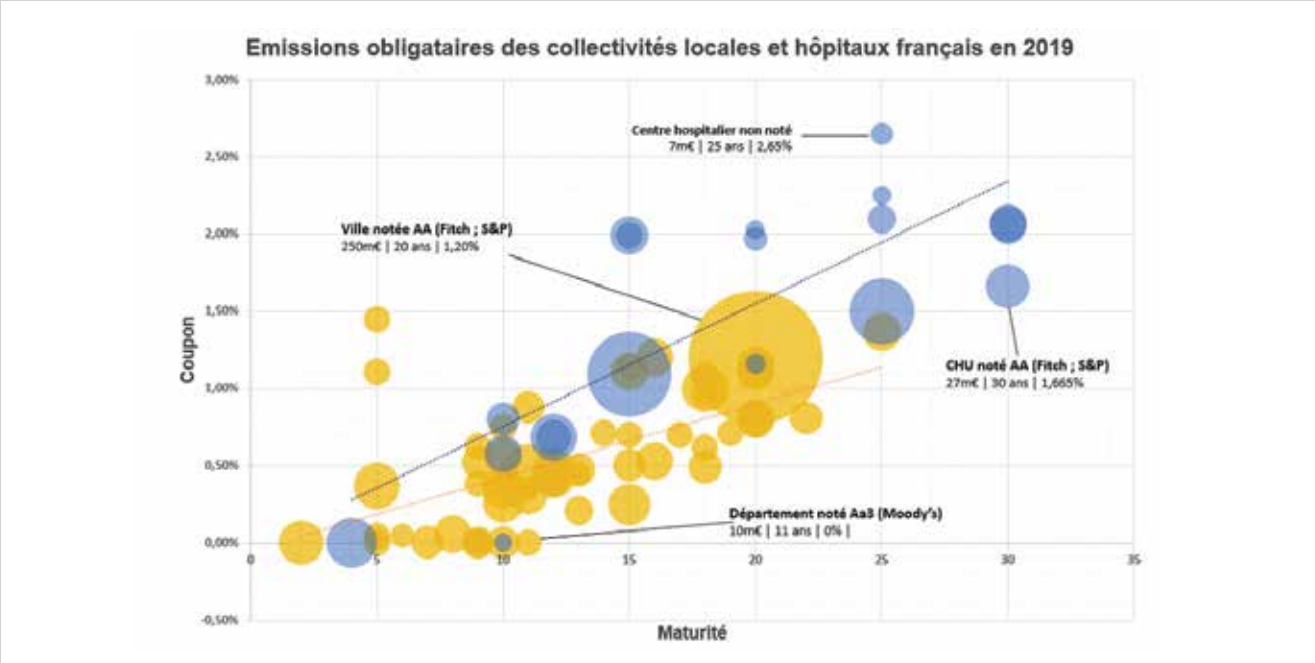

en format prêt, à un taux moyen équivalent à environ 40 points de base sur Euribor 3 mois. Il est clair que de tels niveaux sont difficiles à atteindre pour des investisseurs institutionnels au vu de l'illiquidité du format prêt et des obligations qui leur incombe en terme de maturités (exigence de placements longs) et de rendements minimums qu'ils doivent servir à leur clients. Toutefois, sur la période, cette moyenne cache une tendance forte à la dispersion, les banques étant devenues de plus en plus regardantes en 2019 et ayant parfois sensiblement relevé les marges en fonction de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de leur stratégie interne. Ainsi, au cas par cas, notamment sur des maturités longues, les investisseurs sont capables d'être compétitifs sur le marché. Fin 2019, nous avons accompagné une première transaction sur le portail CAPVERIANT, pour le Centre Hospitalier de Saint-Quentin, à hauteur de 3 millions d'euros sur 20 ans. Et clairement, dans ce cas, c'est un investisseur institutionnel (assureur) via un fonds qui s'est positionné au moment où les canaux traditionnels faisaient défaut !

Même s'il est à ce stade difficile de discerner quelle sera l'issue de la crise actuelle pour les prêteurs existants, il est vraisemblable que la dispersion, que j'évoquais juste avant, s'accentue et qu'elle permette aux investisseurs institutionnels (assureurs, mutualistes, fonds de dette, etc.) de se positionner comme véritable offre alternative ou complémentaire aux acteurs bancaires qui devraient toutefois, en dépit de la crise et du durcissement des règles de Bâle IV, demeurer engagés à investir dans un secteur qui permet de concilier risque faible et contraintes réduites en terme de fonds propres.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons attirer le plus grand nombre d'investisseurs crédibles et de confiance sur la plateforme, afin qu'ils participent au financement de projets publics utiles sur le plan social et environnemental. Nous comptons également sur nos emprunteurs pour faire savoir qu'ils sont ouverts à de nouveaux prêteurs car le marché français a la réputation d'être très fermé, ce qui fait peur aux investisseurs. C'est là notre défi !

Vous parlez de canaux traditionnels qui ont pu faire défaut. Qu'avez-vous observé sur le marché bancaire en 2019 ?

Pour certaines structures, nous avons constaté un amenuisement, voire une disparition de certaines lignes bancaires. C'est notamment le cas d'un certain nombre d'hôpitaux publics qui ont tenté le recours à l'obligataire, sans même être notés, afin d'avoir une chance de boucler leur tour de table. Le résultat s'est souvent soldé par une marge élevée, une souplesse inexistante des financements, et des surcoûts évidents : il a fallu rémunérer un conseil juridique, un agent-placeur et/ou un agent-payeur.

Apporter de la diversité dans la physionomie des prêteurs, une véritable concurrence et une interaction directe avec ces nouveaux interlocuteurs permettra de stabiliser à long terme le financement de la dette du secteur public français.

Vous anticipez des problèmes de liquidités pour le secteur public ?

Il est difficile de prévoir l'avenir. La crise du CoViD-19 montre que la confiance des marchés envers la dette publique, en premier lieu celle de l'Etat, peut changer rapidement. C'est pourquoi mettre à disposition des collectivités un outil qui leur permet de diversifier leurs sources de financement et démultiplier les canaux d'échanges avec des financeurs divers et variés est fondamental.

Le sujet de la liquidité est en effet prépondérant dans nos réflexions, comme je le disais un peu plus tôt. Nous n'écartons aucune piste en la matière.

Quelle est au fond la stratégie digitale de CAPVERIANT ?

Les processus de consultation et de levée de dette sont encore largement analogiques. La solution digitale CAPVERIANT n'a pas vocation à être disruptive en bouleversant les modes de faire mais à s'intégrer aux outils existants pour apporter davantage de lisibilité et d'efficience aux utilisateurs. C'est ainsi que nous travaillons sur des sujets d'interfaces avec les logiciels de gestion de dette et sommes ouverts aux discussions avec les banques sur les synergies possibles, de sorte à faciliter les démarches des emprunteurs dans leurs demandes de crédit. CAPVERIANT doit permettre d'agréger ces interactions avec une saisie, un portail de référence où tout est centralisé et à disposition de tous les prêteurs.

Nous nouons des partenariats avec pour seul objectif de créer une continuité entre CAPVERIANT et les autres outils des collectivités comme des investisseurs ! Nous nous positionnons comme la pièce manquante du puzzle. Et les retours recueillis l'an passé nous encouragent dans cette direction !

CDC HABITAT

NOTRE STRATÉGIE EST D'ÊTRE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN ET DES COLLECTIVITÉS

Dans le contexte tendu de crise sanitaire, CDC Habitat s'est réorganisé en vue de maintenir et d'adapter ses missions essentielles. Généralisant autant que possible le télétravail tout en assurant une continuité de service au sein des résidences, le Groupe a également intensifié ses initiatives d'utilité sociale et son engagement, confirmant ainsi son leadership auprès des acteurs clés du secteur.
Rencontre avec Yves Chazelle, Directeur général du groupe CDC Habitat.

Yves Chazelle,
Directeur général
du groupe CDC Habitat

Quelle réorganisation vous a permis de faire face à la crise du Covid-19 ?
Les directives gouvernementales prises pour contrer l'épidémie nous ont conduits à mettre en place une organisation collective spécifique et des mesures destinées à assurer la protection tant de nos collaborateurs que de nos clients, tout en assurant au mieux la continuité du service pour les familles des 510 000 logements que nous gérons.
Sur le terrain, les employés et gardiens d'immeuble ont pu rester à leur poste. Il leur a été fournis des équipements destinés à assurer leur protection (masques, blouses, gants…) et, afin de ne pas les exposer aux risques, certaines de leurs tâches ont été allégées. De même, nous avons décidé de ne pas les mettre en présence de la clientèle, et pour ce faire ils ont pu aménager leur créneau d'intervention (entre 6h et 20h) pour réaliser le nettoyage des parties communes et la gestion des ordures ménagères. Pour ce qui est de notre fonctionnement administratif, nos bureaux d'accueil ont tous été fermés au public mais la relation avec la clientèle a été maintenue par voie numérique ou téléphonique. Nous avons réussi à activer ce dispositif en quelques jours permettant ainsi à 93% de nos personnels de fonctionner en télétravail. Les outils dématérialisés de relation client que nous avions développés de longue date nous ont permis d'être très réactifs.
Nous avons par ailleurs mis en place un dispositif d'appels bienveillants pour tous nos locataires de plus de 70 ans. Ce sont plus de 45 300 personnes qui ont été appelées par les équipes du centre de contact clients et d'agences. Ces appels nous ont permis de soutenir nos locataires les plus fragiles et de détecter les situations d'isolement ou à risque.
Enfin, pour ceux qui rencontrent des difficultés de paiement de leur loyer ou se trouvent en situation d'impayés, nous sommes à leurs côtés, comme nous le faisons toujours, pour mettre en place au cas par cas les mesures d'accompagnement social adaptées.

Par quel plan de relance entendez-vous contribuer au soutien du secteur de l'immobilier ?
A l'issue du déconfinement et pour les mois à venir, les français ne vont pas se précipiter pour réaliser des investissements immobiliers. Le secteur fonctionne essentiellement sur la confiance et l'optimisme, or, en raison de la crise sanitaire, l'inquiétude et l'incertitude prédominent. Cette situation n'est pas favorable à une reprise des ventes et va provoquer l'arrêt des opérations en cours de montage. Elle aura, à terme, un impact phénoménal sur le secteur du BTP. Face à ces risques, notre objectif est à la fois d'aider à déstocker et achever les opérations en cours mais aussi de contribuer au maintien, voire à la croissance, de l'activité BTP en sortie de crise en sécurisant le carnet de commandes des entreprises pour renforcer leur solvabilité à court et moyen terme.
A ce titre, nous avons lancé début avril un appel

© Studio Remi Villaggi

Résidence Le Quartz, Schiltigheim (67)
66 logements sociaux intergénérationnels

à projets pour la production de 40.000 logements, ce qui représente par ailleurs près de 60.000 emplois. Il a rencontré un très grand succès. Le plan d'investissement impliquera le groupe CDC Habitat, ses fonds d'investissement, ses filiales (CDC Habitat social, Adoma, SIDOM, Maisons et Cités), mais également les Organismes de Logement Social / SEM avec lesquels nous avons déjà noué des partenariats, dans le cadre du réseau « CDC Habitat Partenaires ». Ce plan porte sur 15.000 logements sociaux neufs, 10.000 logements locatifs intermédiaires neufs, 15.000 logements Locatifs Libres et Abordables Contractualisés neufs (et en résidences gérées). Cette opération de soutien est à la fois destinée aux zones tendues, aux DOM et aux villes relevant du Plan « Action Cœur de Ville », un dispositif parfaitement dans la stratégie de la Caisse des Dépôts et de la Banque des Territoires. Nous avions jusqu'alors 25/30 promoteurs avec lesquels nous avions coutume de travailler mais nous sommes désormais en contact avec une centaine d'entre eux, toute taille confondue.

Où en est la restructuration du secteur HLM ?
La loi de Finances 2018 et la loi Élan ont bouleversé l'environnement réglementaire du secteur du logement social et les diverses mesures mises en place pèsent significativement sur le niveau d'autofinancement des Organismes de Logement Social.
Le groupe CDC Habitat a mis l'expertise de ses collaborateurs à disposition des Organismes de Logement Sociaux afin de les aider à s'adapter à leur nouvel environnement.

« Face aux risques liés à la crise du Covid-19, notre objectif est à la fois d'aider à déstocker et achever les opérations en cours mais aussi contribuer au maintien voire à la croissance de l'activité BTP en sortie de crise »

Notre action pour la restructuration du tissu du logement social s'inscrit dans le cadre d'une stratégie territoriale qui entend venir en soutien des collectivités locales par une contribution à la réalisation de leurs objectifs. Avec notre réseau CDC Habitat Partenaires, nous sommes là pour les aider à être plus performantes dans leur gestion et leur apporter le savoir-faire qu'elles n'ont pas toujours en interne. Notre contribution est donc à la fois opérationnelle, financière et de gestion. Notre objectif est de soutenir la mise en œuvre de la stratégie des pouvoirs publics et des collectivités locales. Fin 2019, nous avions officiellement conclu 23 accords sur un périmètre de 230.000 logements. Aujourd'hui, nous avons pris des accords avec une quarantaine de bailleurs. Notre objectif – appelé à être retardé en raison de la crise du Covid-19 - était fin 2020 d'arriver à des accords avec 60 à 80 bailleurs représentant un périmètre de 500 000 logements.

CDC Habitat s'engage également pour soutenir les acteur médico-social, pouvez-vous nous en dire plus ?
Nous avons créé au sein du groupe CDC Habitat une véritable direction des résidences services destinées au secteur médico-social c'est-à-dire à tous ceux - salariés ou sans emploi, personnes seules ou familles – qui traversent des difficultés économiques et d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel.
Dans ce cadre, nous envisageons notre développement selon deux axes qui entrent pleinement dans la stratégie de CDC Habitat et de la Banque des Territoires : d'une part par la création d'une foncière médico-sociale, pour laquelle le conseil de surveillance de CDC Habitat a donné son accord avec un objectif d'investissement de 400 millions à horizon 4/5 ans, d'autre part via des investissements en financement social portés par nos structures et gérés par notre direction médico-sociale.

Où en êtes-vous de votre plan de transformation Trajectoire 2022 ?
Depuis le 1er janvier 2019, nous avons réorganisé nos activités de logement social et intermédiaire sur l'ensemble du territoire métropolitain. Notre organisation territoriale est désormais composée de trois échelons d'intervention :

- six directions interrégionales couvrant l'intégralité du territoire métropolitain et mutualisant les activités de logement social et de logement intermédiaire. Ces directions pilotent l'activité, appuient en expertise les agences et assurent le développement sur le territoire ;
- en local, notre réseau de proximité historique est inchangé et les agences se concentrent sur la relation client et la gestion du patrimoine ;
- au niveau national, les directions fonctionnelles, support et métiers définissent les orientations stratégiques, animent les filières métiers et portent les activités mutualisées.

Tout ceci a représenté un chantier considérable qui, fin 2019, était abouti sans dégradation de notre gestion sachant pourtant que nous avons touché un périmètre de 4500 personnes dont 1600 ont été directement impactées par cette restructuration. La phase suivante consistera en une réflexion sur l'optimisation de notre réseau de proximité.

Quelles pistes sont à considérer pour permettre de réinventer le modèle du logement social ?
L'évolution du modèle du logement social passe par une diversification de ses sources de financement c'est-à-dire par un soutien du livret A, irremplaçable outil de son financement. Il passe aussi, pour le logement social intermédiaire, par l'apport de sources plus privées. Nous menons par ailleurs une réflexion sur les services car nous proposons désormais - et pas seulement dans le cadre de la crise - différents dispositifs d'accompagnement social.
Nous avons ainsi un dispositif baptisé « Axel, vos services pour l'emploi » qui s'inscrit dans une politique nationale visant à accompagner vers la formation et l'emploi les publics qui en sont les plus éloignés. Déjà mis en place dans une trentaine de sites avec l'ensemble de nos partenaires (AFPA, Pôle Emploi, Emmaüs Connect, ADIE, NQT, Positiv Planet, Wimov, O2), il affiche des résultats encourageants puisqu'environ 22 % des bénéficiaires ont trouvé un emploi ou une formation par ce biais.

Nous pouvons imaginer d'autres accompagnements pour notre clientèle, qu'elle soit sociale ou intermédiaire. En termes de services, nous pouvons notamment négocier des tarifs pour des abonnements d'électricité, des assurances, du financement, des déménagements… Toute une palette de produits aux conditions bien plus favorables que ce que chacun pourrait trouver individuellement sur le marché.

> « Notre action pour la restructuration du tissu du logement social s'inscrit dans le cadre d'une stratégie territoriale qui entend venir en soutien des collectivités locales par une contribution à la réalisation de leurs objectifs »

Cette crise pourrait-elle être l'occasion de développer plus encore votre modèle social ?
Avec le confinement, nombreux sont ceux, notamment franciliens, partis en zone rurale.
Les urbains qui actuellement télétravaillent observent que cela fonctionne bien et se posent alors la question d'un cadre de vie plus agréable dans des zones moins en tension quitte à venir travailler dans les métropoles 2 ou 3 jours par semaine. Cette piste peut être une réflexion à mener. Elle aura, sur le moyen/long terme, un indéniable impact sur l'immobilier mais elle peut aussi constituer une réelle opportunité de revitalisation des cœurs de ville et des petites villes.
De même, il faudra mener une réflexion sur la réinternalisation dans le pays de certaines lignes de production, notamment de médicaments ou de masques, tout ce qui a pu faire défaut. Cette réorientation pourrait elle aussi constituer une belle occasion de revitaliser les cœurs de villes.

Biographie
Yves Chazelle, directeur général de CDC Habitat

Diplômé de l'Ecole des Cadres du Commerce et des Affaires Economiques, Yves Chazelle débute sa carrière chez 3F en 1982, avant de rejoindre Breguet en 1986.
Il rejoint le groupe CDC Habitat en 1996, en qualité de directeur financier. Il est nommé directeur général adjoint en 2000 puis intègre le directoire en 2004, en tant que directeur du développement.
En 2010, Yves Chazelle est nommé directeur général de CDC Habitat.

cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

CFBP

LE GPL : LA MOBILITÉ DURABLE DU TEMPS PRÉSENT

En France, qu'il s'agisse de véhicules particuliers ou utilitaires, 200 000 automobilistes roulent aujourd'hui au GPL (composé de deux gaz naturels, le butane et le propane). Interview de Joel Pedessac, directeur général du CFBP (Comité français du Butane et du Propane).

Quel est le rôle de votre comité ?
Le CFBP est une association professionnelle. Elle a pour principale mission de représenter la filière des solutions gaz butane et propane (Antargaz, Butagaz, Primagaz, Engie) ainsi que les transporteurs routiers et les équipementiers de gaz auprès des différents acteurs politiques et économiques français.

Joël Pedessac,
Directeur général de l'association

Quels sont les avantages du GPL pour l'environnement ?
Le GPL, composé de deux gaz naturels, réduit les émissions de carbone, des gaz responsables de l'effet de serre, et des polluants atmosphériques. Par rapport au diesel et l'essence, il émettra beaucoup moins de monoxyde de carbone, pratiquement pas de particules fines ni de Nox, et moins de CO_2 (20 % par rapport à l'essence, et jusqu'à -80 % avec le BioGPL).

Pour les collectivités, quels sont les atouts ?
Les métropoles doivent mettre en place des zones à faibles émissions de polluants et lutter contre les émissions de CO_2. Le GPL apporte une solution économique qui ne nécessite pas de financement public : le réseau de stations est en place et la technologie maîtrisée. C'est une solution pour réduire les émissions et le budget des flottes et surtout, dans le cadre de la mise en place des zones à faibles émissions, la collectivité apporte une solution abordable et accessible pour la majorité des automobilistes en contrepartie de restrictions de circulation des carburants conventionnels. Il est indéniablement une réponse à toutes les questions que les élus se posent au regard de la programmation pluriannuelle de l'énergie et de la LOM (Loi d'orientation des mobilités) incitant les productions environnementales plus propres !

Le CPL est un carburant alternatif ?
Le GPL est bien identifié comme carburant alternatif aux niveaux européen et français, en particulier pour les véhicules légers mais également de transport de passagers comme les bus et les cars. C'est pourquoi la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe des objectifs de développement des véhicules GPL et souligne en particulier le potentiel du BioGPL. Nous sommes une solution aujourd'hui mature qui répond à l'ensemble des critères prévus par les pouvoirs publics en matière de réduction de pollution urbaine et de CO_2 !

Vous évoquez des transports de passagers. Le GPL est-il beaucoup employé ?
Beaucoup de collectivités ont choisi le gaz naturel, l'électrique pour des questions techniques et politiques. Mais on voit apparaître le GPL dans le transport de personnes comme les minibus. Loin d'être chers à l'achat et économiques à l'usage, ces véhicules de taille intermédiaire servent notamment pour le transport des personnes à mobilité réduite comme à Paris. Un mode de déplacement que nous pourrions très bien envisager partout… beaucoup de School bus aux États-Unis ont en effet

« Le GPL est un carburant alternatif d'origine fossile. Il possède une composante renouvelable produite en Europe émettant encore moins de CO_2 : le bio gpl »

abandonné l'essence pour le GPL pour des questions à la fois environnementales et budgétaires !

Les véhicules GPL sont-ils onéreux à l'achat ?
C'est une idée reçue ! Un véhicule GPL construit par le groupe Renault - Dacia coûte le même prix qu'une voiture essence et bien moins cher qu'un diesel. Pour rappel : toutes les régions métropolitaines octroient la gratuité ou une réduction de 50 % sur le prix de la carte grise pour l'immatriculation d'un véhicule GPL.

« Les véhicules GPL sont classés en Crit'Air 1, soit la classification la plus vertueuse derrière les véhicules « zéro émission.»

Qu'en est-il à l'usage ? Est-ce coûteux ?
Aujourd'hui, le prix moyen du GPL est environ 50 % moins cher que l'essence et 40 % moins cher que le diesel. A l'année, cela représente environ 30 % d'économies comparé à l'essence.

Qu'en est il du réseau de stations GPL ?
Il existe 1650 stations publiques en France et plus de 35 000 en Europe, notamment en Italie, en Pologne, en Allemagne ou dans le Nord de l'Europe. En France, une station sur sept sur les routes (9 sur 10 sur l'autoroute) distribue aujourd'hui du GPL, permettant aux automobilistes de traverser la France sans difficulté. Dans les carburants alternatifs, le GPL est aujourd'hui le plus distribué en France et en Europe ! Des applications mobiles permettent même à présent de localiser les stations-services très facilement.

Le GPL est-il dangereux ?
Jusqu'en 2006, une interdiction de véhicules GPL non munis de soupape était parfois affichée devant les parkings souterrains. Personne ne comprenait ce que cela voulait dire, surtout quand on ne roulait pas au GPL ! La loi et la réglementation n'interdisent absolument pas le stationnement des véhicules GPL dans les parkings souterrains. Je salue aujourd'hui les agglomérations qui mettent à l'entrée de leur ville et de leurs parkings: bienvenue au GPL.

Existe-t-il des modèles à prix défiants toute concurrence ?
Chez Renault et chez Dacia, nous sommes dans des gammes de prix très abordables (à moins de 10 000 euros). Ces constructeurs proposent des modèles fiables avec des technologies parfaitement maîtrisées ! Pour tout type d'usage utilitaire ou léger, le GPL est tout à fait adapté ! Il ne représente pas un surinvestissement quand les collectivités assurent elles-mêmes la maintenance. Il est en effet même possible de disposer de stations dédiées dans les villes pour un coût relativement faible et sans avoir besoin de mobiliser des capitaux supplémentaires.

Quels sont les autres équipements utilisant le GPL ?
Une marque de scooter a déjà vendu à la ville de Paris des engins fonctionnant au gaz pour l'entretien de la ville ! Mais ce n'est pas tout…Sur le domaine fluvial et maritime, à partir du moment où vous avez un moteur, le navire peut très bien fonctionner au gaz et donc propulser des bateaux ! Au-delà de la mobilité, de nombreux équipements qui entretiennent les voiries sont propulsés au gaz butane ou propane comme les laveuses, les engins de nettoyage des trottoirs, le désherbage thermique, les surfaceuses. Ces solutions sont très attractives environnementalement.

Le GPL est-il la meilleure solution ?
Le GPL n'est pas forcément la meilleure pour tout, mais il a de forts atouts et ce n'est pas une solution du passé ! Il est au contraire extrêmement d'actualité dans la lutte contre la pollution urbaine. Il apporte une vraie alternative dans le temps présent en attendant l'arrivée des nouvelles mobilités propulsées par des nouveaux gaz comme l'hydrogène dans les années à venir.

Comité Français du Butane et du Propane CFBP
8 Terrasse Bellini
92807 Puteaux cedex
01 41 97 02 84

Biographie
Joël Pedessac, directeur général du CFBP

Joel Pedessac, directeur général du CFBP. Après avoir passé vingt ans au sein du groupe Shell, Joël Pedessac est depuis 2004 directeur général du Comité français du butane et du propane (CFBP), la représentation professionnelle des distributeurs des solutions gaz butane, propane et carburant alternatif GPL. Joël Pedessac est également administrateur et trésorier de l'Association française du gaz (AFG), administrateur de la filiale de l'AFG, Certigaz , et trésorier des associations Énergies & Avenir et Coénove. Il a également présidé Liquid Gas Europe et est diplômé d'HEC.

Le GPL en quelques chiffres

200 000 véhicules GPL en France
1er carburant alternatif dans le monde

FNTP
L'URGENCE : FAIRE REDÉMARRER L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) représente et défend les intérêts des 8 000 entreprises de Travaux Publics qui construisent et entretiennent les infrastructures participent à la compétitivité, la cohésion territoriale et la transition énergétique de notre pays. S'inscrivant dans l'écosystème BTP et interprofessionnel, la FNTP agit avec les acteurs publics et autres parties prenantes au niveau français, européen et international et se mobilise, face aux conséquences de la crise du Covid-19, pour informer et accompagner ses adhérents.
Rencontre avec Bruno Cavagné, Président de la FNTP.

Quelles sont les priorités de votre action en tant que Président de la FNTP, notamment dans un contexte de crise sanitaire et économique ?
Notre secteur des travaux publics vient de vivre un choc sans précédent, avec une mise à l'arrêt de la quasi-totalité des chantiers en quelques jours, après la décision de confiner notre pays. Ma priorité absolue dans les semaines qui ont suivi a été de créer les conditions d'un redémarrage de l'activité, dans un contexte qui n'était pas simple. Nos donneurs d'ordre étaient hésitants, et souvent réticents. Nos salariés étaient inquiets pour leur santé. Nos entrepreneurs ne voulaient faire courir aucun risque à leurs équipes. Pour sortir de l'impasse, nous avions besoin d'un guide de préconisations sanitaires préparé par la profession et validé par les pouvoirs publics, pour servir de cadre aux interventions de nos entreprises sur le terrain. Grâce à la mobilisation de tous, nous y sommes parvenus assez rapidement. Il nous a fallu par la suite prendre notre bâton de pèlerin pour convaincre tous les maitres d'ouvrage, l'Etat, les collectivités locales, les grands opérateurs, comme SNCF réseau ou ERDF, de faire repartir leurs chantiers.

Bruno Cavagné,
Président de la FNTP

Je l'ai fait au niveau national, avec le soutien et le relais très actif de nos Présidents de Fédérations Régionales au plan local. Début mai, c'était chose faite, ou à peu près. Pour autant, le redémarrage de l'activité ne signifie pas la fin des problèmes pour nos entreprises, loin s'en faut. Des menaces pèsent sur leur trésorerie, avec la hausse de la fiscalité sur le GNR, le report des charges et les surcouts liés à la crise sanitaire. D'un autre côté, les carnets de commande des mois à venir sont loin d'être assurés. Voilà les sujets sur lesquels je m'investis tous les jours.

Quelles sont concrètement les attentes de la profession ?
Il en est une qui est en passe d'être réglée. Je veux parler de la gouvernance de l'échelon communal et intercommunal. Avec le deuxième tour des élections municipales et l'installation par la suite des exécutifs intercommunaux, nous allons enfin y voir clair. Et les nouvelles équipes vont pouvoir se mettre au travail. C'était urgent et essentiel pour nos métiers, majoritairement liés à la commande publique, et pour lesquels la chute des appels d'offre ces dernières semaines est très

inquiétante pour le proche avenir. Inquiétante pour notre tissu d'entreprises, et particulièrement de PME, inquiétante pour l'emploi dans les travaux publics. Dès leur installation, les nouveaux élus devront réunir les commissions d'appels d'offre pour les projets qui sont dans les cartons et préparer de nouveaux projets pour relancer la machine. Nous avons bien sûr conscience qu'ils auront aussi à faire face à de nouvelles charges sanitaires et sociales. C'est pourquoi nous attendons du Gouvernement qu'il soutienne les collectivités dans leurs projets d'investissement dans les circonstances aussi exceptionnelles que celles que nous traversons. Cela veut dire, à la fois, garantir les ressources fiscales des collectivités pour couvrir leurs besoins de fonctionnement, et surtout donner un vrai coup de booster à l'investissement local, au travers d'outils que nous connaissons bien et qui ont déjà fait leurs preuves. Je veux parler notamment des dotations (DETR et DSIL) et du FCTVA dont il faut élargir l'assiette, augmenter le taux et accélérer le remboursement pour toutes les collectivités qui ne sont pas remboursées l'année de leur investissement. Je ne suis pas certain à ce stade que toutes ces mesures soient dans le spectre du Gouvernement. Autant vous dire que je suis et reste mobilisé, ainsi que tous nos Présidents sur le terrain, pour convaincre et gagner la bataille de la relance des travaux publics et de l'économie en général.

> « Les attentes de nos concitoyens sont fortes sur le dossier de la transition écologique et vont naturellement faire évoluer les projets d'investissement des collectivités locales, particulièrement dans les zones très urbanisées et les grandes métropoles »

Quelles sont les interactions du secteur avec les collectivités territoriales ?

Les collectivités locales sont nos premiers clients. Pour notre part, nous leur apportons savoir-faire et expertise dans la construction et l'entretien de leurs infrastructures de mobilité, d'eau, d'énergie et de communication. Dans la crise actuelle, nous avons de nombreux défis à relever ensemble. Il y a bien entendu la question de l'investissement local dont dépend l'état de notre patrimoine, la facilité et la qualité des échanges humains et commerciaux, l'attractivité de chacun de nos territoires. Mais il y a surtout la transition écologique de notre pays à laquelle nous devons tous activement contribuer. Les attentes de nos concitoyens sont fortes sur ce dossier et vont naturellement faire évoluer les projets d'investissement des collectivités locales, particulièrement dans les zones très urbanisées et les grandes métropoles.

Là encore, nous sommes, et serons davantage encore demain, des acteurs de cette mutation profonde qui doit conduire à la décarbonation progressive de nos infrastructures de mobilité, à la préservation de nos ressources, au développement des énergies renouvelables et à la protection de nos espaces fragiles contre les aléas du climat. Nous n'avons d'autre choix que de travailler ensemble à la construction de la France de demain.

FPI FRANCE

POUR UN « BUILD DEAL » AVEC LES ÉLUS !

PAR ALEXANDRA FRANÇOIS-CUXAC, PRÉSIDENTE DE LA FPI FRANCE

© Anna Camerac – Markimage

Alexandra François-Cuxac,
Présidente de la FPI France

Les enseignements des crises, qu'elles soient économiques, sociales ou sanitaires, doivent nous permettre de progresser collectivement.
S'agissant de la crise sanitaire que nous traversons, pour notre secteur d'activité, quelques maîtres-mots se dégagent après deux mois de paralysie : sécurité, chaîne d'acteurs, modernisation, digitalisation, simplification, qualité urbaine et exigence environnementale.

Sécurité :
Sécuriser nos salariés a été la priorité absolue des dirigeants de nos entreprises de promotion immobilière. La préparation à la reprise s'est également faite dans le respect des préconisations du guide de l'OPPBTP et des recommandations du Ministère du travail.

Chaîne d'acteurs :
Au-delà des échanges avec les maîtres d'œuvre et les entreprises du BTP, notre activité, en tant que maîtres d'ouvrage, nous conduit à interagir avec les concessionnaires de réseaux, les services de l'Etat (ABF, fouilles archéologiques) mais aussi les banques (financements) ou encore les notaires (actes) mais surtout, **notre profession est la seule qui dépende directement de l'action des collectivités locales et de la compétence des élus**. En effet, c'est par la planification et plus encore par les autorisations d'urbanisme que notre activité peut se déployer.

Modernisation, digitalisation et simplification :
Depuis plusieurs années maintenant, les process de dépôt des permis de construire (PC) se compliquent et s'allongent. **La crise sanitaire et sa période de confinement ont révélé l'insuffisance de digitalisation de l'ensemble de la chaine immobilière, conduisant à sa paralysie**.
Cet arrêt presque total s'explique en partie par des processus d'instruction des PC encore trop dépendants du « dossier papier », qui se nourrit de la complexité administrative et inversement : trop d'acteurs, de flux d'informations, de cas particuliers, d'exceptions, de dérogations, de services à consulter, de bureaux d'études à engager, de certificateurs à solliciter…
La crise du Covid agit comme un révélateur nous poussant à penser différemment et à **accélérer le chantier de la digitalisation**, car la loi Elan ne prévoit la télé instruction des PC que pour 2022 et certaines autorisations demeurent exclues de cette dématérialisation.
Nous sommes convaincus que les conditions sont en effet réunies pour franchir un pas décisif dans la **simplification** :
Les collectivités locales ont pris la mesure du risque avéré de paralysie de leurs activités. De nombreux maires, très conscients des enjeux économiques pour leurs territoires, ont pris des dispositions qu'il faut saluer pour faciliter la réalisation des chantiers (extensions horaires, détente des interdictions dans les zones touristiques…) ou suspendre le paiement de certaines redevances d'occupation du domaine public ;
Leurs contraintes financières vont être telles qu'elles vont devoir trouver des sources d'économies et la digitalisation est un énorme gisement de productivité et de progression de la qualité.
L'Etat pourra s'appuyer sur cette prise de conscience locale pour dépasser les blocages politiques qui pouvaient jusqu'à présent ralentir les avancées nécessaires, même si la mise en ligne des PLU, via le géoportail de l'urbanisme est à saluer.
En agissant dès maintenant, la digitalisation produira de la simplification. L'expérience montre en effet que pour

digitaliser un processus métier, il faut faire sa réingénierie et donc reconsidérer chaque tâche à la lumière de son utilité. La digitalisation est l'ennemie des redondances, des circuits longs, des délais superflus, et c'est bien là ce contre quoi, acteurs publics et privés, nous devons lutter efficacement.
Le ministre Julien Denormandie a annoncé la mise en place rapide, par l'Etat, d'outils d'accompagnement des collectivités locales en ce sens. Nous saluons cette avancée essentielle et urgente.
Personne ne peut en effet se satisfaire des retards, conséquence des instructions ralenties durant la crise sanitaire, dans la construction des logements dont notre pays a tant besoin.
La FPI porte des **propositions pour alléger l'instruction pendant cette période critique**, mais pour que cette souplesse soit acceptée par les élus, nous devons les rassurer sur le fait qu'une instruction rapide peut s'envisager **avec toutes les garanties de qualités urbaine et architecturale** légitimement chères aux édiles.
A l'appui de cet appel à la simplification, deux arguments :
Nombre d'exigences qui alourdissent les demandes de PC sont en réalité superflues, redondantes, excessives, et il est possible d'y renoncer sans dommage pour la collectivité et dans le respect de la vision politique du maire. Rappelons-nous que pas moins de 44 pièces jointes peuvent être demandées à l'appui d'une instruction de PC !
C'est notre responsabilité de maître d'ouvrage et de donneur d'ordre d'être les garants de la qualité architecturale et de l'insertion urbaine. Nous devons donc veiller, avec les architectes, à déposer des demandes de permis impeccables et naturellement conformes au PLU(i). A nous de progresser encore sur cet enjeu essentiel de la construction de la ville et de l'empreinte que nous laisserons dans les territoires.
C'est ce « build deal » que nous voulons proposer aux maires : simplicité des procédures d'un côté, engagement de qualité de l'autre !

Qualité urbaine et exigence environnementale :
Les promoteurs immobiliers partagent avec les maires une grande responsabilité : celle de donner au plus grand nombre l'accès à une ville durable, agréable et abordable. Les Français aspirent à un urbanisme plus soucieux de notre environnement, que la crise que nous traversons ne fait que renforcer. Malgré le rêve de ville à la campagne, accentué par l'expérience actuelle du télétravail renforcé, nous sommes convaincus que **notre avenir collectif restera quand même urbain** : c'est en ville que nous bâtirons le meilleur modèle de société neutre en carbone, sans artificialisation exagérée des sols, et que nous garantirons l'accès à des services de qualité, dans une approche plus humaniste. **Il faut donc continuer à « faire la ville », tous ensemble et cette ambition exige créativité et vision prospective**.
Ces mutations sont stimulantes et bouleversent nos métiers comme nos produits – logements ou bureaux neufs : sobres en énergie et en espaces, connectés, recyclables, évolutifs, partagés, végétalisés, accessibles etc. **Mais cette ville rêvée n'aura de sens que si elle est accessible au plus grand nombre et elle devient, de fait, un enjeu politique pour vous, décideurs dans vos exécutifs**.
La nécessité de notre **dialogue** apparaît évidente pour donner une réalité à ces intuitions. Définissons ensemble l'équilibre entre une vision, un projet, une ambition d'un côté, et une capacité à faire à coûts maîtrisés de l'autre. Notre défi est commun : **continuer de construire en ville, y construire vert mais aussi vertical pour produire moins cher et durable, tout en partageant cette vision avec les habitants et en permettant une mixité sociale et fonctionnelle**.

À propos d'Alexandra François-Cuxac, présidente de la FPI France

Activité professionnelle :
Présidente fondatrice du groupe de promotion immobilière AFC Promotion, dont le siège social est à Biarritz.

Activité syndicale :
Présidente de la FPI France depuis 2015.
Engagée depuis de nombreuses années au sein de la FPI dont elle a présidé la Chambre régionale Midi Pyrénées, Alexandra François-Cuxac a fondé en 2010 l'Observatoire national du logement neuf de la FPI, 1er outil statistique dédié à l'analyse des chiffres de la promotion privée en France.
Membre du Conseil exécutif du Medef et administratrice d'Action Logement Groupe.

Publication :
« L'immobilier au cœur : plaidoyer pour une nouvelle donne dans la politique du logement en France », 2017

Décoration :
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur, 2015

À propos de la Fédération des promoteurs immobiliers

FRANCE
FÉDÉRATION PROMOTEURS IMMOBILIERS

La FPI est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France, dont elle négocie les accords de branche.
Elle rassemble 630 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocutrice reconnue des pouvoirs publics, elle échange avec l'ensemble des acteurs de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf.

Pour nous contacter :
contact@fpifrance.fr - Tel : 01.47.05.44.36
@fpi_fr - www.fpifrance.fr

GAZ RENOUVELABLE :
UNE ÉNERGIE SOUHAITÉE PAR LES COLLECTIVITÉS

GRDF accompagne l'essor du gaz vert en France en favorisant un modèle de méthanisation durable et maitrisée.
Entretien avec Xavier Passemard, Directeur biométhane de GRDF.

Le gaz se verdit. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la dynamique de cette filière ?
La filière biométhane a connu en moins de 10 ans un essor remarquable. On compte aujourd'hui 137 sites de méthanisation raccordés aux réseaux gaziers, dont 114 au réseau de distribution de gaz exploité par GRDF. En 2019, la production de biométhane a dépassé la consommation de tous les logements qui ont été construits en France ces deux dernières années. Cette dynamique s'inscrit dans la durée : nous avons d'ores et déjà plus de 1 000 projets en attente, représentants plus de 20 TWh de production potentielle. Les infrastructures gazières sont prêtes à accueillir le gaz renouvelable sans investissements majeurs supplémentaires

Interview de **Xavier Passemard,** Directeur Biométhane chez GRDF

Quel rôle joue GRDF dans la filière méthanisation ? Quels sont vos objectifs ?
GRDF se mobilise au quotidien pour favoriser l'injection de biométhane dans le réseau et pour fédérer l'ensemble des acteurs impliqués. GRDF accompagne les porteurs de projets, raccorde les sites de méthanisation et assure l'exploitation et la maintenance des postes d'injection de biométhane. L'objectif que s'est fixé GRDF est d'atteindre 12 TWh de gaz vert dans les réseaux dès 2023 et c'est réalisable !

La nouvelle politique pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de 14 TWh en 2028. Quelles sont les mécanismes complémentaires proposés par GRDF pour accélérer l'essor de la filière ?
Aujourd'hui, le développement de la filière repose sur un système de tarif de rachat. Nous travaillons étroitement avec un certain nombre d'acteurs sur des solutions qui ne pèseraient pas sur le budget de l'Etat. Nous travaillons notamment sur un mécanisme complémentaire avec les professionnels de l'immobilier dans le cadre de la future réglementation environnementale (RE2020) dans les bâtiments. Pour de nombreux programmes, cela reviendrait moins cher d'acheter du gaz renouvelable à son coût réel que d'installer par exemple des panneaux solaires. Ce dispositif ne coûterait rien aux finances publiques. C'est donc une réponse pertinente pour les promoteurs qui auront l'obligation d'installer systématiquement des EnR dans les logements neufs.

On parle beaucoup de méthanisation agricole et des agriculteurs qui deviennent producteurs de gaz vert. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?
Avec un gisement de matière méthanisable détenu à 90% par le monde agricole, GRDF accompagne les agriculteurs dans la réussite de leurs projets de méthanisation. Les bénéfices de la méthanisation sont multiples pour les agriculteurs, elle leur permet de diversifier leurs revenus, de valoriser leur exploitation en créant une dynamique locale. Des centaines de nouveaux projets se concrétiseront d'ici 3 à 5 ans.

Quelles sont finalement les conditions pour accompagner ce développement du gaz renouvelable en France ?
La condition essentielle est de s'incrire dans un schéma où la méthanisation est bonne pour la biodiversité, la réduction des engrais chimiques et également pour la séquestration du carbone dans les sols. Nous menons notamment des actions avec France nature environnement ou l'INRAE et les professions agricoles pour promouvoir un modèle de méthanisation maîtrisé et durable.

En quoi le gaz vert est un atout pour les collectivités ?
Le gaz vert ne se limite pas à la production d'énergie renouvelable, il est la croisée des enjeux énergétiques, écologiques et économiques de notre pays. C'est une énergie souhaitée par les territoires et les élus locaux qui voient en elle un moyen de redynamiser l'économie locale et de répondre aux enjeux de leurs politiques énergétiques. Chaque région intègre une part significative de gaz renouvelable dans son Schéma régional d'aménagement. L'action des Régions est prépondérante.

Biographie

Xavier Passemard, directeur Biométhane chez GRDF
Diplômé de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (AgroParisTech), Xavier Passemard a occupé pendant plus de 15 ans différents postes de Direction Générale chez SUEZ Recycling et Valorisation, en France et à l'International. Il rejoint ENGIE en 2014 pour créer et développer l'activité de méthanisation et structurer le sourcing du biométhane. Il rejoint GRDF en janvier 2019

GRTgaz, ACTEUR ENGAGÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BIOMÉTHANE

Actuellement en plein essor, les gaz renouvelables complètent la production d'énergie décentralisée, et offrent des réponses pertinentes dans la conduite de politiques de transition énergétique territoriales.

Jean-Marc Le Gall,
Directeur de projet Biométhane
à GRTgaz

Une forte dynamique de la filière biométhane
L'année 2019 a été une année charnière pour le développement du biométhane en France. Le cap symbolique des 1 TWh produits sur 12 mois consécutifs a été franchi en novembre dernier. Au 31 décembre 2019, 123 installations étaient raccordés aux réseaux de gaz français totalisant une capacité de production de 2,2 TWh/an. Cette dynamique est amenée à se poursuivre dans les années à venir car il y a actuellement plus de 1 000 projets de méthanisation à différents stades de développement. En cumul, le potentiel de toutes ces installations représenterait une production annuelle d'environ 20 TWh de gaz renouvelable. Cet essor est porté par l'ambition des territoires de valoriser pleinement tous les atouts du biométhane : pérennisation d'une agriculture durable, valorisation de déchets transformés en ressources, création d'emplois locaux non délocalisables, réduction des émissions de gaz à effet de serre,… En outre, l'injection de biométhane utilise les réseaux gaziers, infrastructures déjà existantes, qui deviennent ainsi de véritables outils pour la transition énergétique des territoires.

Un cadre réglementaire clarifié : Le droit à l'injection
Pour accompagner ce fort développement, la réglementation encadrant l'accès aux réseaux gaziers des projets de méthanisation a été adaptée fin 2019. En effet, et c'est une évolution majeure, le « droit à l'injection » va conduire les porteurs de projet à être orientés, dès le stade des premières études, vers la solution de raccordement optimale. Basée sur un optimum du point de vue des réseaux dans leur ensemble, cette solution sera alors garantie, financièrement et techniquement, aux porteurs de projet après validation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Une telle disposition est doublement bénéfique : elle sécurise, aux tous premiers stades de développement des projets, le fait de disposer d'un exutoire et permet dans le même temps aux opérateurs de réseaux de développer ensemble les renforcements de réseaux les plus judicieux dans une perspective de long terme.

De premières réalisations concrètes et des perspectives d'avenir prometteuses
Très concrètement et grâce à cette visibilité sur les conditions de renforcement des réseaux, GRTgaz va pouvoir procéder, là où c'est nécessaire, au déploiement de solutions nouvelles pour augmenter les capacités d'injection de biométhane. À titre d'illustration, une première installation de rebours a été mise en service fin 2019 sur la commune de Noyal-Pontivy (Morbihan). Cette installation permet au biométhane de « remonter », notamment en été, du réseau de distribution vers le réseau de transport et ainsi d'assurer aux producteurs un exutoire fiable en toutes saisons. Ce fonctionnement totalement inédit illustre les nouvelles flexibilités que les opérateurs mettent en place pour assurer un large déploiement des gaz verts sur le territoire.
En complément de la production par méthanisation, de nouvelles technologies comme la pyrogazéification, valorisant des déchets ultimes aujourd'hui peu exploités, ou la gazéification hydrothermale, traitant des résidus de biomasse liquide, pourront alors trouver toute leur place dans ces nouveaux réseaux et concrétiser un scénario « 100 % gaz vert » à l'horizon 2050.
A une logique historique de desserte des consommateurs, les réseaux conjuguent désormais une capacité de collecte optimisée des gaz renouvelables au service de la neutralité carbone, de la durabilité de l'agriculture et du développement économique des territoires.

LE GROUPE LA POSTE

LA POSTE
A ASSURÉ LA CONTINUITÉ DE SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC PENDANT LA CRISE SANITAIRE

La Poste a accompagné l'État et ses clients, particuliers et entreprises, pendant la crise sanitaire. Entretien avec Philippe WAHL, PDG de La Poste, qui nous en dit plus.

Comment La Poste a-t-elle adapté ses organisations durant la crise sanitaire ?
Depuis le début de la crise du COVID-19, La Poste a adapté ses organisations en permanence pour assurer la continuité de ses missions de service public tout en garantissant la protection de ses personnels et le respect des consignes sanitaires. Nos décisions se sont adaptées à chaque phase de progression de la pandémie et à la réalité de nos capacités opérationnelles. Nous avons d'abord mis en place un fonctionnement en mode dégradé consistant à maintenir l'ouverture des 1600 bureaux de poste les plus fréquentés sur l'ensemble du territoire et à concentrer la distribution du courrier et des colis par les facteurs sur 3 jours par semaine au lieu des 6 habituels. Ce premier niveau d'organisation nous a valu des critiques que nous assumons car ce repli était absolument nécessaire pour assurer la réussite de la distribution des prestations sociales à plus de 1,5 million de personnes au début du mois d'avril.
Nous avons ensuite élargi l'accès à nos services en bureaux de poste ainsi qu'en agences postales communales en milieu rural, et l'accès aux espèces a été facilité par l'approvisionnement de près de 80% de notre réseau de DAB. Le transport de la presse au domicile des abonnés 5 jours par semaine a été rétabli. Progressivement, c'est l'ensemble de nos bureaux de poste qui a pu être rouvert sous forme de permanence et la distribution rétablie à 5 jours par semaine. L'objectif à fin mai était un retour à 6 jours de distribution. Pendant les 8 semaines de confinement, La Poste aura distribué 860 millions de lettres et 80 millions de colis.
Pour cela, nous avons pu compter sur la mobilisation de nos personnels, qui ont tout fait pour répondre aux attentes de nos clients, jusqu'à la mise en place d'un réseau d'entraide interne auquel près de 10 000 postiers ont participé. Cette crise aura confirmé tout l'attachement des Français à La Poste et à ses services et le besoin de poste. Je veux leur dire qu'un opérateur tel que le nôtre, entreprise du lien, d'hommes et de femmes mais aussi de chaînes logistiques et industrielles millimétrées, ne pouvait faire face à un tel choc sans en subir les contrecoups. Il me semble que notre rôle dans la phase de retour d'expérience qui s'ouvre, sera de partager ces réalités avec les élus, les habitants, les partenaires économiques, pour travailler à construire ensemble l'avenir de La Poste.

Interview de **Philippe Wahl**, Président Directeur général du Groupe La Poste

Comment La Poste a-t-elle pu accompagner l'Etat dans la gestion de cette crise ?
Nous l'avons vu, dans cette crise, c'est l'ensemble de notre société qui a été bouleversée. La Poste a accompagné l'Etat dans la mise en place de deux mesures majeures. Tout d'abord, elle s'est vue confier, en partenariat avec les réseaux consulaires des chambres de commerce, des chambres de métiers et des représentants des professions indépendantes, la mise en place d'une plateforme de commercialisation et de distribution de près de 10 millions de masques lavables aux TPE et PME du territoire (métropole et Outre-Mer).

Sa filiale numérique Docaposte a su rendre cette plateforme accessible dès le 2 mai.
La Poste a également été retenue par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour la mise en place de son dispositif de continuité pédagogique. Ainsi, depuis 3 mois, nous livrons des équipements informatiques (PC, tablettes) aux familles qui n'en sont pas dotées ; nous livrons également au domicile des élèves en situation de déconnexion numérique les devoirs déposés en ligne sur notre plateforme par leurs établissements scolaires. Ce dispositif intitulé « Devoirs à la maison » est fondé sur une plateforme développée par Docaposte et sur la rematérialisation des devoirs déposés par les professeurs des écoles, collèges et lycées qui sont distribués et retournés gratuitement. Je suis fier que La Poste ait su apporter son concours efficace sur ces deux dispositifs.

Au niveau territorial, quels services avez-vous pu proposer aux collectivités et aux citoyens ?
Le versement des prestations sociales fut un enjeu majeur : La Banque Postale, dans le cadre de sa mission d'accessibilité bancaire, verse tous les mois à ses 1,5 million de clients allocataires des prestations vitales. Avec le concours des préfets, des maires et des Fédérations que je remercie ici pour leur soutien, nous avons permis, en rural comme en urbain, que ces populations aient accès aux services bancaires essentiels, sans difficulté majeure.
La Poste a par ailleurs répondu à de nombreuses demandes de la part des collectivités : distribution à domicile d'information aux populations sur les services restés accessibles ; portage de repas ou de médicaments, approvisionnement des EHPAD en tablettes numériques afin que les personnes âgées garde le lien avec leurs familles. Nous avons tenté de satisfaire toutes ces demandes, partout où elles étaient réalisables opérationnellement.
La plupart de ces services ont été rendus à prix coûtant, voire en gratuité. Ainsi, la plateforme Ma Ville Mon Shopping a-t-elle été proposée gratuitement aux collectivités afin de soutenir rapidement les commerçants et artisans locaux, via des commandes possibles en ligne. Il en a été de même s'agissant du service Veiller sur mes parents qui a été proposé aux familles éloignées souhaitant que leurs aînés soient visités.
La Banque Postale a elle aussi adapté son organisation en renforçant l'accès multicanal aux services bancaires et en maintenant, pour les clients peu à l'aise avec les usages numériques, l'accueil au guichet des bureaux de poste.
Vis-à-vis des clients rencontrant des difficultés financières ponctuelles, elle a également mis en place des reports d'échéances de prêts et des relèvements des découverts autorisés.
Grâce au prêt garanti par l'État, qui peut représenter jusqu'à 3 mois du chiffre d'affaires, elle a apporté son soutien aux entreprises et aux professionnels.
Premier prêteur bancaire des hôpitaux publics et des collectivités locales, elle a débloqué, sur une enveloppe dédiée de 300 millions d'euros, plus de 150 millions d'euros à l'attention de plus de soixante hôpitaux et de collectivités, dans le cadre de sa proposition de financement à taux zéro.
La Banque postale a également procédé au réapprovisionnement progressif de tous les DAB. Le dispositif « Allo facteur », permettant l'approvisionnement en cash à domicile pour les citoyens ne pouvant pas se déplacer, a parallèlement été mis en place, en liaison avec les maires.

Peut-on dire que La Poste s'est mobilisée pour la reprise économique ?
La Poste a tenu à rester aux côtés de ses clients, particuliers et entreprises, dans ce contexte d'urgence sanitaire sans précédent. Nous avons par exemple accompagné les e-commerçants de toute taille dans la reprise de leur activité. Les volumes de colis que nous transportons actuellement se rapprochent des périodes de pic de fin d'année. La continuité d'activité de Colissimo a permis de prendre des parts de marché et de renforcer sa position de leader, là où d'autres acteurs du dernier kilomètre ont été absents pendant la crise. La Poste a aussi soutenu les petits commerçants en leur permettant d'accéder à la vente en ligne et en assurant les livraisons en proximité. La Poste ne s'est jamais arrêtée et met tout en œuvre pour faciliter la reprise économique de la nation.

SCET
FAIRE CIRCULER DES IDÉES, DES MÉTHODES ET DES SAVOIR-FAIRE

Frappée au sceau de la recherche du bien public et de la valorisation durable des territoires, la SCET veut répondre aux urgences et aux exigences de son temps, en privilégiant les objectifs innovants et les pratiques collaboratives, au service des grandes transitions écologique, énergétique, numérique.
Rencontre avec Stéphane Keïta, président-directeur général de la SCET.

A quels enjeux répond la SCET ?
Envers l'État et les territoires, nos enjeux sont historiques et stratégiques. La SCET entend participer à la reconstitution d'un grand pôle public d'aménagement et d'ingénierie territoriale au service de collectivités de toute taille, du bourg-centre à la métropole. Celles-là même qui, au cours des 25 dernières années, ont vu l'Etat réduire considérablement les moyens d'intervention qu'il avait antérieurement mis à leur disposition. En un sens, c'est la même volonté qui a animé le gouvernement dans son appui résolu à la création de la Banque des Territoires et de l'ANCT.
Car tout le monde sait et comprend, qu'avant tout projet, il convient de conduire une réflexion amont et d'élaborer un diagnostic, ce que permet le conseil stratégique. Il est aussi l'un des moyens de sécurisation des investissements et une assurance indispensable dans des périodes de forte contraction des deniers publics. Au plan managérial, notre enjeu est de nous structurer en tant que cabinet de conseil en stratégie territoriale au sein de la sphère publique et d'évoluer selon les normes de l'économie concurrentielle et de la commande publique, tout en gardant au cœur de notre promesse l'impératif de l'intérêt général.

© Jean-Marc Pettina – Caisse des Dépôts

Interview de **Stéphane Keïta**, Président-directeur général de la SCET

Vous-êtes effectivement une société privée fonctionnant selon la commande publique mais au sein de la Banque des Territoires. Pourquoi ?
Parce qu'être encapsulé dans un marché captif, comme nous avons pu l'être il y a 20-30 ans, tarit la source de la créativité et l'envie de faire bouger les lignes. Evoluer dans un marché concurrentiel nous pousse à rechercher l'excellence et non la rente de situation.

Quels sont les profils qui alimentent votre vivier d'experts ?
Ce vivier est une composition entre des expertises et des expériences, entre des consultants spécialistes de la méthodologie de projet et des experts de terrain rompus au montage d'outils du développement.
Nous couvrons une large palette thématique, que ce soit dans le tourisme-culture, la transition écologique et digitale, l'aménagement ou le développement économique et commercial, l'habitat, le renouvellement urbain, les mobilités…bref, la boîte à outil presque complète du développement territorial et de l'urbanisme.
Nos consultants sont experts en évaluation des politiques publiques, en diagnostics territoriaux, en conseil stratégique, en assistance à la conduite de projet ou à maîtrise d'ouvrage, en appui à la transformation des organisations, en conduite du changement. Nous maîtrisons aussi la programmation urbaine et immobilière, l'ingénierie financière, l'expertise et le montage juridique et foncier, … Historiquement, la SCET intervenait de façon très opérationnelle, notamment en appui au montage des projets des entreprises publiques locales, aux côtés des collectivités.

Comment avez-vous traversé cette crise sur le plan opérationnel ?
Nous sommes partis avec un atout puisqu'étant dispensateurs de prestations intellectuelles, notre outil de travail, c'est nous ! Donc cela a facilité la mise en immersion « télétravailleuse » complète de l'entreprise. Nous avons grandement bénéficié de nos innovations managériales et techniques qui ont démontré leur efficacité : d'une part une réorganisation autour d'une trame assez resserrée de managers de proximité à même d'encadrer entre 2 à 7 collaborateurs et, d'autre part, une digitalisation assez poussée de nos outils de travail et moyens de communication. De la sorte nous avons pu maintenir la cohésion du groupe social que constitue l'entreprise face aux risques psychosociaux liés à l'isolement et l'éclatement, nous

avons pu continuer à produire en limitant l'impact du confinement strict et, surtout, nous avons réassuré le lien avec nos clients et témoigné de notre envie de collectif et de notre capacité à faire face à cette épreuve. C'est ainsi que nous avons pu mettre le réseau SCET au cœur de notre dispositif avec l'ensemble de ses adhérents : 350 entreprises publiques locales, organismes de logement social et établissements publics. Nous avons proposé, via notre application digitale, qui connecte les 6 000 collaborateurs de ces structures, des dizaines de téléconférences et webinaires, des communautés de résolution de problèmes, qui au total ont rassemblé des milliers de personnes, et nous avons fourni une impressionnante documentation en ligne pour les accompagner au quotidien. Garder le lien avec le Réseau s'est avéré décisif pour coller à la réalité du terrain.

« La SCET entend participer à la reconstitution d'un grand pôle public d'aménagement et d'ingénierie territoriale au service de collectivités de toute taille, du bourg-centre à la métropole »

Quelles sont selon vous les problématiques que cette crise a plus particulièrement mises en lumière ?

La crise Covid a souligné l'importance de disposer de connexions professionnelles et managériales pour faire face aux défis de société qui ne vont pas manquer. Elle a aussi rappelé la nécessité d'accélérer l'innovation et d'inspirer de nouveaux modèles et projets.
Nous avons continué à assurer nos prestations intellectuelles en termes de stratégie territoriale et d'évaluation des politiques publiques, avec la conviction montante qu'un sujet allait s'imposer à l'issue de cette crise : le traitement économique, social, technico-industriel et culturel des mobilités. En effet, le bilan de la paralysie inhérente au confinement a souligné combien les difficultés étaient liées aux problématiques de mobilité (transports en commun, voitures, vélos, trains, avions…). La genèse de la pandémie est liée à la mobilité. C'est pourquoi, la compréhension des conséquences de la crise passe par une analyse profonde de cet enjeu. Nous allons la mener.
Enfin, avec cette crise, il va nous falloir apprendre collectivement à hiérarchiser les priorités et gérer différemment la tension entre l'urgence des besoins et le temps long des projets. C'est là l'un des rôles que nous nous assignons.

Selon quelle méthodologie allez-vous mener ces différentes analyses ?

Nous nous sommes organisés en clubs internes, de 10 à 15 consultants et managers pour traiter des sujets qui préoccupent les territoires : revitalisation commerciale des centres-villes, transition alimentaire, habitat, logement, tourisme, santé, vieillissement, école du futur (dont la digitalisation a été un sujet prégnant pendant le confinement).
Ces clubs ont eu un effet très intéressant non seulement sous l'angle animation et contribution intellectuelle, mais aussi en termes de team building, dans le contexte stressant du confinement.

Nous avons aussi beaucoup travaillé avec la revue Urbanisme, désormais intégrée à la SCET. Depuis 1932, date de sa création, cette revue réaffirme l'originalité de sa ligne éditoriale et la qualité de ses contenus, par le dialogue entre chercheurs, opérateurs et décideurs. Désormais à la proue de notre réflexion sur les stratégies territoriales, nationales ou internationales, elle invite chacun.e à s'emparer des débats.
De ce point de vue, nous avons le sentiment de sortir plus fort de la crise que nous y sommes entrés.

Que promeut concrètement le réseau SCET ?

Nous sommes là, conformément à notre vocation initiale, pour faire circuler des idées, des méthodes, des savoirs et des savoir-faire, afin de donner à nos clients et parties prenantes les moyens de toujours mieux adapter leur management de projet à leurs besoins.
La SCET en tant que telle n'a d'intérêt que si elle tire sa légitimité et son utilité sociale de sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, nationales ou locales. La capitalisation d'initiatives et le partage d'expériences sont vraiment dans l'ADN de notre réseau qui réunit une large communauté d'opérateurs intervenant à toutes les échelles de territoires.

Comment entendez-vous renforcer votre chaîne de valeur dans l'appui au management et le conseil amont aux acteurs de la sphère publique ?

D'un côté, il faut appuyer les acteurs publics dans leur démarche d'« entrepreneurs territoriaux » dans un mix entre une décentralisation « à la carte » et un appui ciblé de l'Etat et des grandes agences publiques (ANCT, ANAH, ADEME), et évidemment la Banque des Territoires : on en a de très bons exemples dans les super programmes de politique publique que sont Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie, Territoires d'Innovation et, bientôt on l'espère, Petites Villes de Demain. Ces dispositifs contribuent aussi à aider les grandes métropoles dans la structuration cohérente de leur hinterland et l'optimisation de toutes les interactivités positives avec les villes petites et moyennes et les centres-bourgs qui les entourent. Ce que François Ascher appelait les « Métapoles ».

« Nous avons continué à assurer nos prestations intellectuelles en termes de stratégie territoriale et d'évaluation des politiques publiques, avec la conviction montante qu'un sujet allait s'imposer à l'issue de cette crise : le traitement économique, social, technico-industriel et culturel des mobilités »

« Si c'est bien à l'Etat de préempter une conception nationale, redistributrice de l'égalité territoriale, c'est aux territoires qu'il revient de configurer l'adaptation des politiques publiques »

De l'autre, nous devons conforter notre position de premier plan, en termes de capacité de projection d'une ingénierie territoriale de haut niveau. Nous avons pour ce faire des compétences et du volume, avec quelque 450 collaborateurs dans le Groupe SCET, pour outiller et monter toute sorte de projets, du plus petit au plus grand.
La légitimité de la SCET à intervenir tient aussi à sa longue histoire au service de l'organisation, de l'aménagement, de l'équipement du territoire, et d'une économie mixte intégrant tant les prérogatives de puissance publique que les logiques de marché.

Deux illustrations des missions de la SCET

Création d'un opérateur strasbourgeois de l'attractivité / Eurométropole de Strasbourg

Contexte : Dans le cadre de sa feuille de route « Strasbourg Eco 2030 », l'Eurométropole de Strasbourg a identifié le marketing territorial comme l'un des leviers de développement majeurs permettant de répondre à 4 grands enjeux : changer l'image, attirer de la valeur exogène, favoriser le développement et mobiliser des prescripteurs, et enfin, créer de la valeur collective.
Aujourd'hui, le développement d'un nouvel opérateur, bras armé de cette dynamique collective et outil efficient de déploiement de la stratégie, est nécessaire afin de :
- coordonner la gouvernance marketing déjà formalisée à travers plusieurs instances
- pérenniser le dispositif autour d'un modèle économique viable et source de valeur (endogène et exogène).

Objectifs de la mission :
- Définir le positionnement du futur opérateur à travers une analyse technique et fonctionnelle des structures existantes, et un benchmark d'opérateurs inspirants en France et à l'étranger.
- Co-construire l'offre de services à destination des entreprises et institutions territoriales, et élaborer un modèle économique équilibré et pérenne.
- Définir des scenarios de montages juridique, financier et organisationnel de l'opérateur, avec ses modalités de gouvernance.

Expertises mobilisées :
- Attractivité et marketing territorial • Stratégie et ingénierie financière • Montages juridiques et opérationnels.

Nous sommes à un moment de notre histoire où des ponts opérationnels doivent être résolument jetés entre la nécessaire intervention de l'Etat central et des collectivités territoriales, qui ne considèrent plus leur action comme un simple relais, mais comme une fonction à part entière de la gestion des territoires.

A cet égard, l'ingénierie territoriale est un sujet essentiel car elle détermine aussi la localisation des centres de décision : celui qui a la main sur la stratégie, a en grande partie la main sur les choix. Les collectivités l'ont bien compris. Encore une fois, si c'est bien à l'Etat de préempter une conception nationale, redistributrice de l'égalité territoriale, c'est aux territoires qu'il revient de configurer l'adaptation des politiques publiques.

Etude de positionnement, d'opportunité et de faisabilité de la future zone d'activité dédiée à la santé sur le site de Sainte-Marguerite / Métropole Aix-Marseille Provence

Contexte : Dans sa détermination à poursuivre le développement d'un écosystème santé toujours plus innovant, compétitif et international, la Métropole Aix Marseille Provence s'est positionnée pour acquérir une grande partie (30 000 m2) des bâtiments historiques de l'hôpital Sainte Marguerite (AP-HM) dans le 9ème arrondissement de Marseille. Cette acquisition vise à développer un site dédié à la santé à vocation internationale, et à accueillir de nouvelles activités liées à l'innovation en santé.
Le projet a également pour objectif d'ouvrir le site de Sainte-Catherine sur un quartier en plein développement, et d'en faire une entité intégrée en cœur de ville.

Objectifs de la mission :
- Définir un positionnement différenciant et fort de la zone d'activité à naître.
- Créer un écosystème global qui réponde à la chaîne de valeur des acteurs de la santé.
- S'inscrire en complémentarité et en soutien de l'écosystème existant en matière de recherche, de transfert de technologie, de développement des entreprises.
- Faire du site une entité ouverte, passante, intégrée à son tissu urbain.

Expertises mobilisées :
- AMO • stratégie patrimoniale et immobilière • aménagement • développement économique • stratégie financière, programmation.

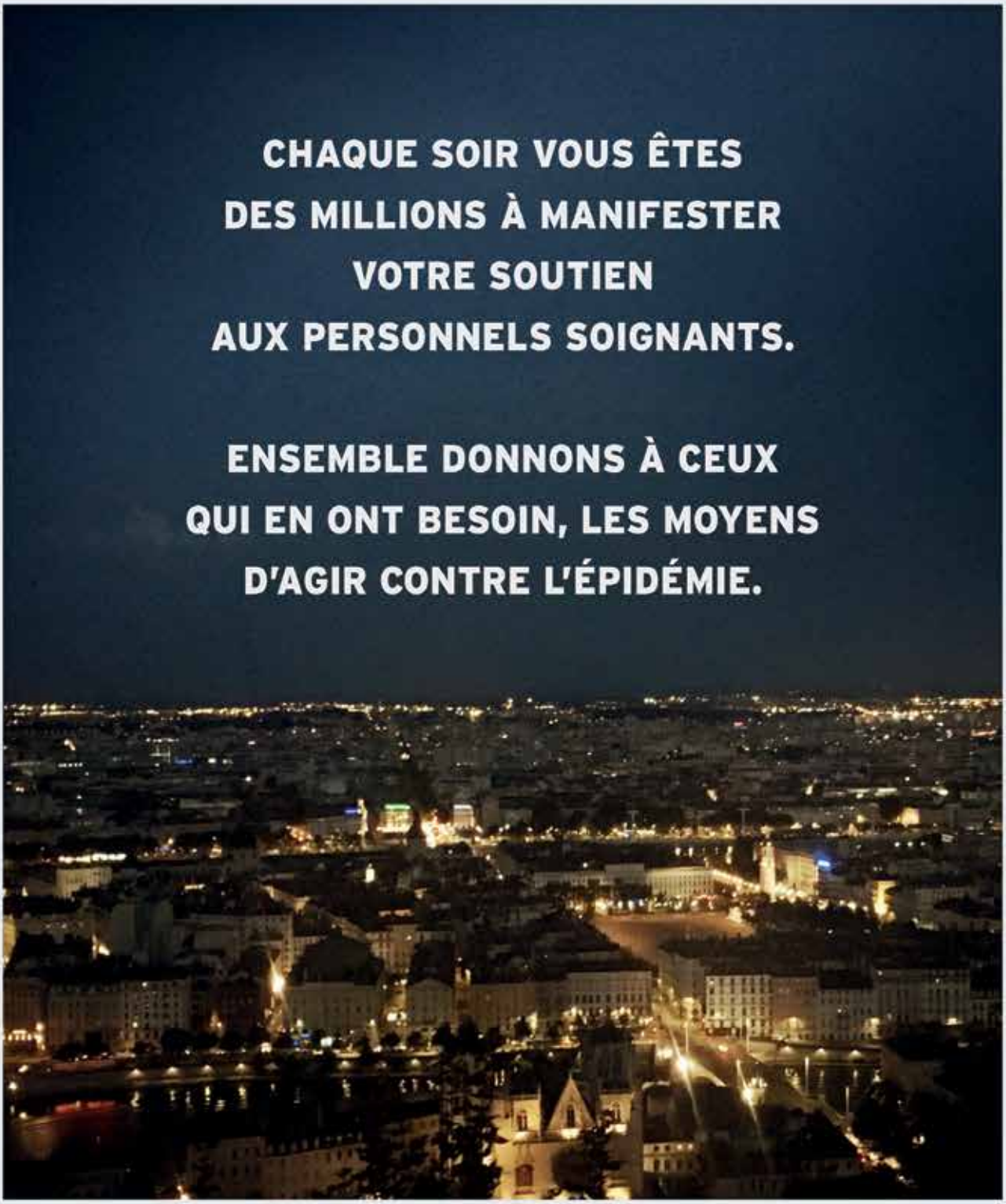

TOUS UNIS CONTRE LE VIRUS !

Pour aider les soignants, les chercheurs
et les personnes vulnérables,
faites un don sur fondationdefrance.org

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Fondation de France

INSTITUT PASTEUR

et de nombreux acteurs engagés sur le terrain.

Les rendez-vous de FRANCE URBAINE

11 et 12

Septembre 2020

19e rencontre du Réseau BEST (Benchmark Européen des Services publics Territoriaux)

Les territoires n'échappent pas à l'incertitude qui caractérise le monde contemporain. Les modes de gouvernance sont en pleine évolution. Les rôles respectifs des sphères publique et privée dans le déploiement des projets territoriaux également. Le développement de la culture numérique et collaborative est porteur de profondes transformation dans l'organisation des métropoles et des grandes collectivités. Ce contexte rend de plus en plus nécessaire la clairvoyance stratégique des cadres dirigeants territoriaux. Il leur appartient de renforcer la capacité d'adaptation et d'innovation de leurs administrations. Les soutenir dans cette entreprise ambitieuse est la raison d'être de BEST. BEST est l'acronyme de Benchmark Européen des Services Publics Territoriaux.

24

Septembre 2020

Conseil d'administration et installation de la nouvelle gouvernance de France urbaine (Hôtel de Ville de Paris)

Cet événement sera l'occasion de procéder à l'élection du/de la président(e) de France urbaine, à l'installation de la nouvelle gouvernance de l'association et à la présentation de la prochaine Feuille de route politique de France urbaine. Un programme est en cours de réflexion et vous sera transmis prochainement.

29

Septembre 2020

Sommet du Grand Paris 2020

Initialement prévu le 26 mai, le Sommet du Grand Paris est décalé au 29 septembre 2020 au Studio Gabriel à Paris. Suite au succès des deux premières éditions, La Tribune Events organise la 3e édition du Sommet du Grand Paris pour mettre en avant les évolutions de la capitale. France urbaine est partenaire de l'événement.
Toutes les infos sont sur https://evenement.latribune.fr/sommet-grand-paris/

02

Novembre 2020

5ème édition du Forum Marseille Zéro Carbone

Le Forum réunit des experts internationaux, nationaux et locaux. Au programme, conférences, tables-rondes et ateliers, axés sur la thématique "Zéro carbone". Comme chaque année, le Forum s'attache à réfléchir aux nouveaux modèles économiques, aux nouvelles pratiques, aux enjeux de la transformation urbaine, à l'impact de la révolution digitale sur la ville, aux mutations des relations entre les différents acteurs publics et privés dans les territoires. L'événement aura lieu à Marseille, au Palais du Pharo.

03

Novembre 2020

3ème édition des Assises du Logement

Les Assises Nationales du Logement et de la Mixité Urbaine, organisées par le groupe BatiActu, sont un rendez-vous fédérateur pour l'ensemble des acteurs de la filière autour de la réglementation et des tendances actuelles qui font le logement de notre temps. Penser, produire et rénover le logement, c'est non seulement donner un visage aux villes et villages, mais surtout agir concrètement sur la société. Comment produire des logements abordables, confortables et durables ? Quelles sont les réponses des professionnels du cadre de vie aux défis sociétaux, démographiques, économiques et environnementaux ? Quelle politique du logement et de la ville, post-crise des Gilets Jaunes et post-municipales ? Toutes ces questions seront au cœur de l'événement. Alors que les évolutions techniques et environnementales bouleversent les pratiques professionnelles et engendrent les innovations, l'émergence de nouveaux usages fait naître également de nouveaux services, bouleversant l'organisation des acteurs, dont les métiers évoluent. Secteur primordial et dynamique, le poids du Logement dans l'économie nationale n'est plus à démontrer. La France compte 36 millions de logements dont 56 % de logements individuels et 44 % de logements collectifs (Insee 2017). Sur les 140 milliards d'euros (HT) de travaux réalisés chaque année, la construction et la rénovation de logements représentent pas moins de 87 milliards d'euros dont 42 Mds pour le neuf et 45 Mds pour les travaux d'entretien et d'amélioration (source FFB, 2018). Engagée au quotidien sur l'ensemble des enjeux relatifs à la politique de la ville et du logement, France urbaine sera partenaire de l'événement, l'occasion de faire le point sur de nombreux sujets d'actualité et de société.
Toutes les infos sont sur https://event.batiactu.com/assises_du_logement

PARCE QUE VOUS ÊTES AU CŒUR DE NOTRE ACTION.

En tant qu'opérateur et intégrateur global de mobilités, chaque jour nous voulons vous permettre de vous déplacer plus librement. Nous sommes fiers de faire voyager 11 millions de personnes au quotidien grâce à des services de transport efficaces, simples et respectueux de l'environnement, qui connectent les individus et les communautés. Notre approche s'ancre dans une collaboration durable avec les collectivités et les entreprises, et dans la recherche constante des solutions de mobilité les plus sûres et innovantes.
Transdev, ce sont des femmes et des hommes au service des autres, avec un métier : la mobilité.

Nous sommes The mobility company*.

TOUTE LA MOBILITÉ, PARTOUT AVEC VOUS.
Téléchargez MY App

Télécharger dans l'App Store
Télécharger sur Google play

* Intégrateur de mobilités.

transdev
the mobility company

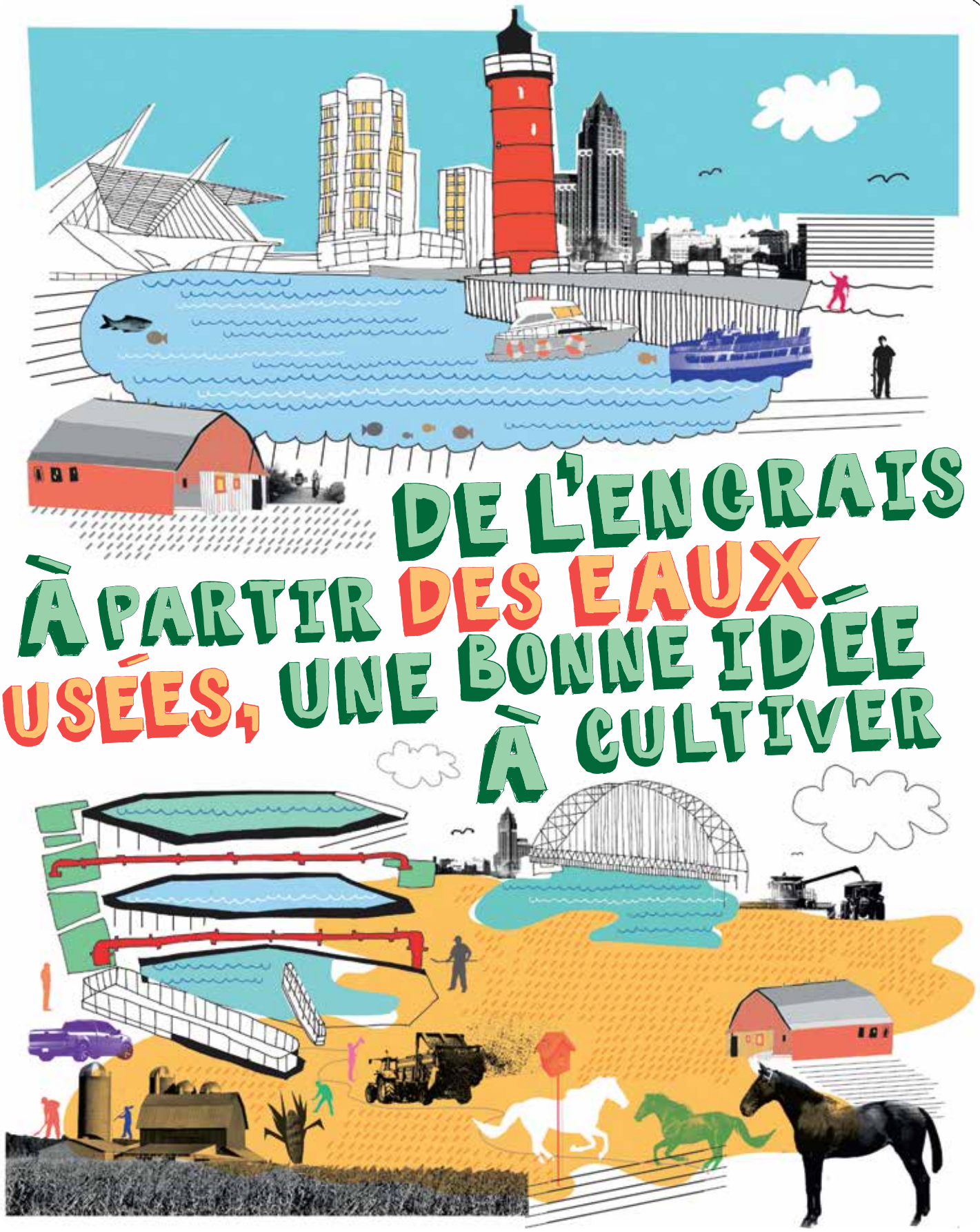

HAVAS PARIS – Illustration : RUDE.

À Milwaukee, aux États-Unis, Veolia gère le réseau d'assainissement urbain et produit ainsi un fertilisant à partir des boues d'épuration. Partout dans le monde, Veolia valorise les déchets polluants, pour les transformer en matières nouvelles ou en énergie propre. Découvrez comment sur **veolia.com**

Ressourcer le monde VEOLIA